

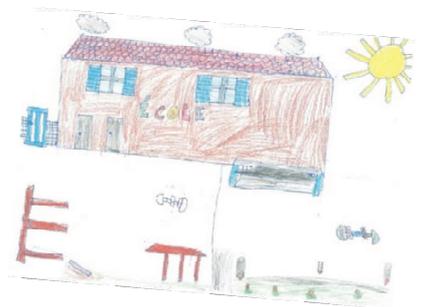
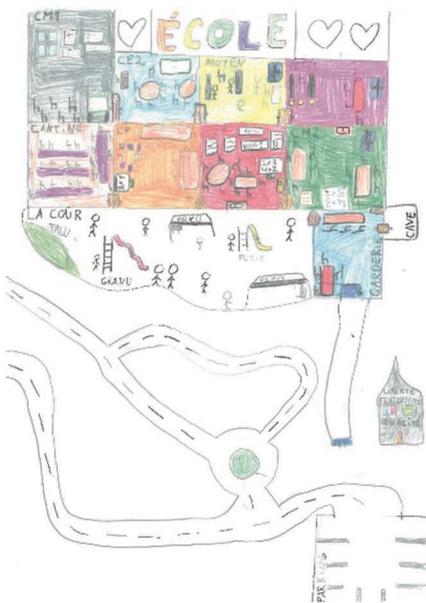


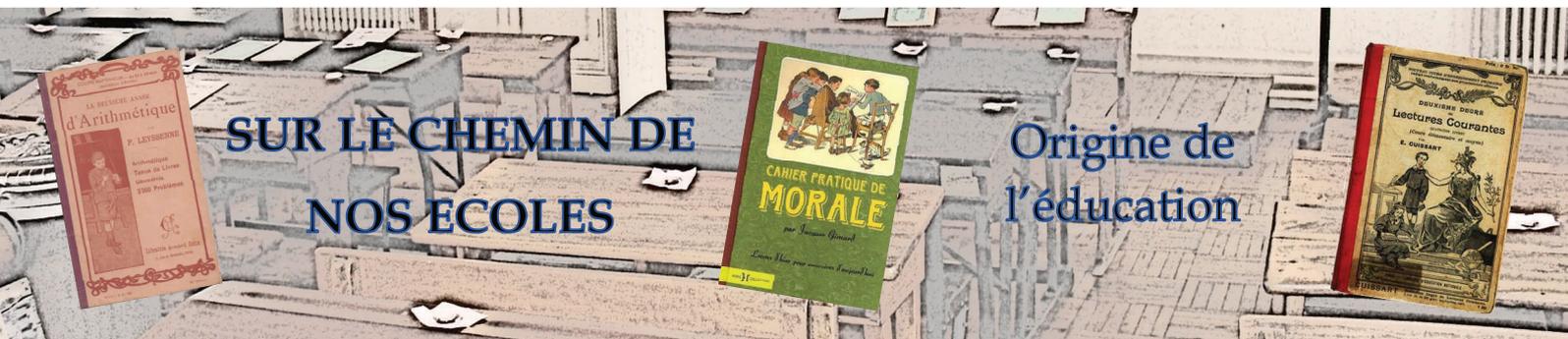
**Mémoire de Nieuil et Alentours
vous souhaite la bienvenue**

à

L'EXPOSITION

*Sur le chemin de
nos écoles*



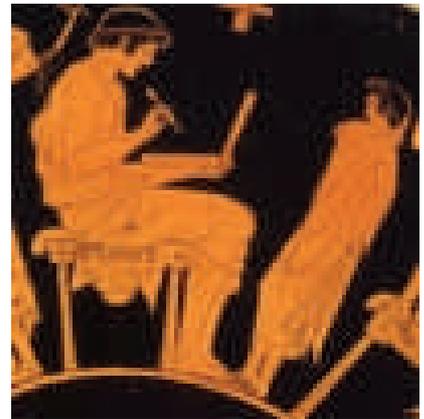


Définition de l'éducation

Le mot "éducation" nous vient du grec, il a pour sens l'action "de tirer hors de", c'est-à-dire guider un individu vers son développement. Maintenant, le terme "Education" signifie l'apprentissage et le développement des différentes facultés, qu'elles soient aussi bien physiques que psychiques ou encore intellectuelles.

Cette idée d'éducation s'est beaucoup développée au cours de l'Antiquité, notamment en Occident où les Grecs sont les premiers à s'interroger sur la question de l'éducation de l'enfant ; plus tard les Romains qui jusqu'au III^e siècle avant Jésus Christ n'avaient pas abordé la question de l'éducation ou partiellement, furent les premiers par la suite à ouvrir un système comparable à nos écoles d'aujourd'hui.

Ainsi, en quoi consistent les différents systèmes éducatifs de l'antiquité et leurs évolutions ?



Peinture de Douris Musée Berlin
[wikipédia.org/wiki/éducation_antiquité](https://fr.wikipedia.org/wiki/éducation_antiquité)

L'éducation Grecque

En Grèce, l'éducation est née dans le but de préparer les futurs cadres à diriger la cité. Avant cela, Henri-Irénée Marrou affirme que la pensée antique s'était très peu préoccupée de l'enfant. Elle n'était vouée qu'à l'éducation de l'homme « fait ».

A Athènes, les enfants de 8 à 14 ans apprennent la lecture (sur papyrus), l'écriture (sur les tablettes de cire, les tessons de poterie, les papyrus...), le calcul, les mathématiques, la poésie (Homère, Hésiode puis Solon), les lettres, la musique (le chant, les instruments).

À partir de 15 ans, les enfants suivent différentes disciplines, telles que le maniement des armes, le tir à l'arc, le lancer de javelot, la natation, l'équitation, le pancrace, la lutte, le pentathlon antique, le lancer de disque.

Ces élèves, devenus adultes, savent montrer qu'ils pratiquent les sports qu'on leur a enseignés, notamment lors des Jeux des Panathénées ou des Jeux Olympiques.

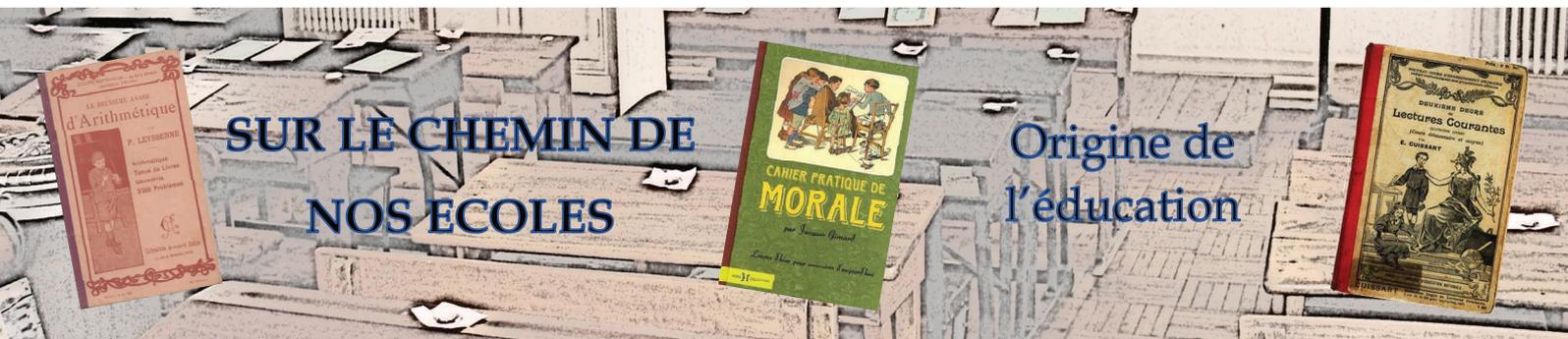


L'École d'Athènes de Raphaël, présentant l'ensemble des philosophes grecs.-[wikipédia.org/wiki/éducation](https://fr.wikipedia.org/wiki/éducation)

Mais les grecs ne cherchent pas, dans le sport, la victoire, mais simplement, le développement harmonieux corporel.

L'éducation athénienne a donc pour but, en alliant le développement physique, psychique et intellectuel de faire de jeunes athéniens beaux et bons. Car, toute personne ayant une faille physique ou intellectuelle se voit condamnée à mort.

Pour survivre dans cette société, la force physique était donc la condition première de la citoyenneté antique. Cette société était très injuste envers les plus faibles.



SUR LE CHEMIN DE NOS ECOLES

Origine de l'éducation

L'éducation spartiate

L'éducation spartiate présente 3 particularités : elle est obligatoire, collective et organisée par la cité. Elle est consacrée aux métiers des armes et le sport représente une place très importante dans la vie des hommes spartiates. Cette éducation est destinée aux enfants sains et robustes. Elle est séparée en 2 parties :

-De 0 à 7 ans, l'éducation est déléguée à une nourrice, ils sont laissés nus et frictionnés avec du vin pour les endurcir et former des guerriers. A 7 ans, ils sont enlevés à leur famille.

-De 7 ans à 20 ans, ils sont confiés à un magistrat, apprennent à lire, à écrire et à chanter. L'essentiel de leur formation consiste à s'endurcir physiquement grâce à l'athlétisme et au maniement des armes. Pendant l'enfance, l'accent est mis sur la rigueur et la discipline. Les enfants sont rasés, et pieds nus. Une sous-alimentation les oblige à voler leur nourriture.

Après 20 ans, les spartiates intègrent les troupes militaires et deviennent, grâce à leur éducation, les soldats les plus redoutés de toute la Grèce classique.



*Jeunes Spartiates s'exerçant à la lutte. Edgar Degas. v 1860.
National Gallery
wikipedia.org/wiki/education_spartiate*

L'éducation romaine

Lors de la première république à Rome les enfants sont éduqués par leurs parents, d'abord par leur mère ensuite par leur père qui veillent à leur développement physique et au respect des lois, puis avec le nombre grandissant de colonies grecques en Italie, les romains laissèrent les traditions pour créer les premières écoles de l'histoire.

Chez les garçons, l'éducation se décompose en 3 parties :

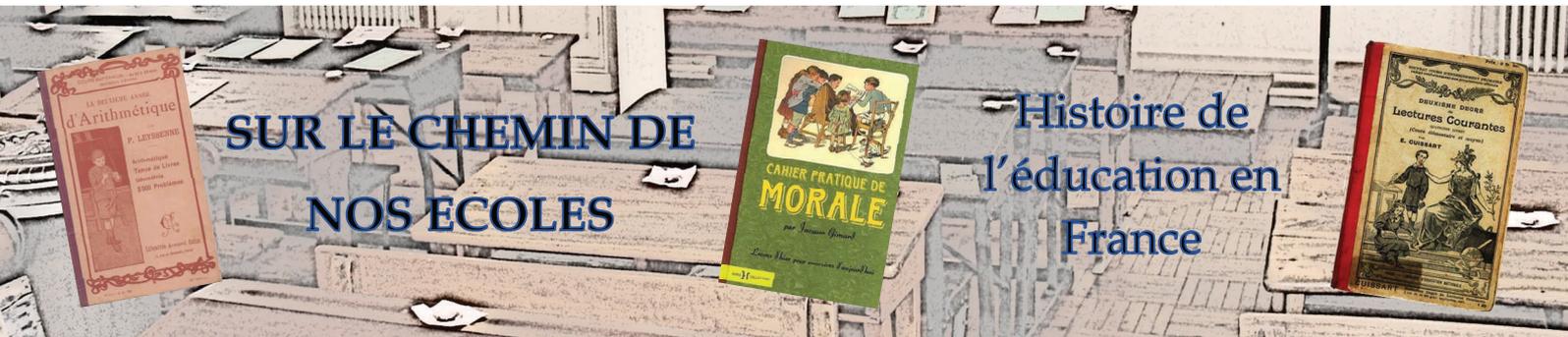
- la première de 7 à 12 ans où ils vont chez le « Magister Ludi » qui leur inculque la lecture et l'écriture ainsi que les premières notions de mathématiques,
- la deuxième de 12 à 17 ans, les écoliers provenant de familles aristocrates vont à l'école du grammairien pour apprendre le Grec, rédiger des textes, expliquer des textes et approfondir une éducation mathématique,
- la troisième partie de 17ans et plus, les écoliers doivent émigrer vers des universités souvent situées soit en Gaule à Marseille, Bordeaux ou encore en Italie du Nord à Milan, Turin ou bien ils vont en Grèce ou encore à Alexandrie.

Tandis que chez les filles l'éducation est décomposée en 2 parties :

- la première de 7 à 12 ans tout comme les garçons, les filles vont chez le « Magister Ludi »
- la deuxième après 12 ans les filles sont éduquées par leur mère pour apprendre à être une bonne épouse et une bonne mère.



*Relief trouvé à Neumagen près de Trèves, le maître d'école (magister ludi) avec deux disciplinés et un esclave debout (180-185 av. J.-C.)
[Wikipedia.org/wiki/education_romaine](https://wikipedia.org/wiki/education_romaine)*



SUR LE CHEMIN DE NOS ECOLES

Histoire de l'éducation en France

Jusqu'à l'aube du 18^e siècle

L'autorité absolue du maître, voire sa brutalité, est la règle. Rousseau prône un plus grand respect de l'enfant. Pour autant, si le Siècle des Lumières est celui de l'instruction, il n'est pas celui de la démocratisation. Voltaire recommande des Lumières limitées au souverain et à l'élite, redoutant que le fils du laboureur, une fois instruit, se détourne des champs et écrivait même qu'il lui paraît « essentiel qu'il y ait des gueux ignorants ».



voltaire-contre-rousseau-lepoint.fr



Denis Diderot wikipedia.fr



Turgot-attribué à Graincourt -Versailles wikipedia.org



Condorcet-academie-francaise.fr

Diderot et Turgot prônent l'éducation du peuple ainsi que Condorcet qui développe en 1792 un projet d'instruction publique fondée sur les principes d'égalité, de laïcité, de liberté.

La question de l'instruction publique devint vite la principale préoccupation de Le Peletier de Saint-Fargeau et il rédigea en décembre 1792 un Plan d'Éducation Publique et Nationale.

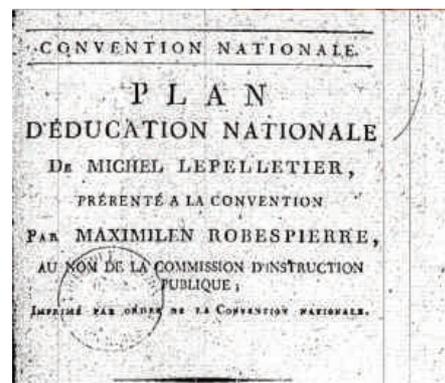
Dans son nouveau projet, Le Peletier était d'accord avec Condorcet concernant les 3 degrés supérieurs de l'enseignement mais il voulait organiser le 1er degré d'enseignement de façon que tous les enfants, même les plus pauvres, reçoivent un commencement sérieux d'éducation. Il instituait donc un monopole d'Etat.

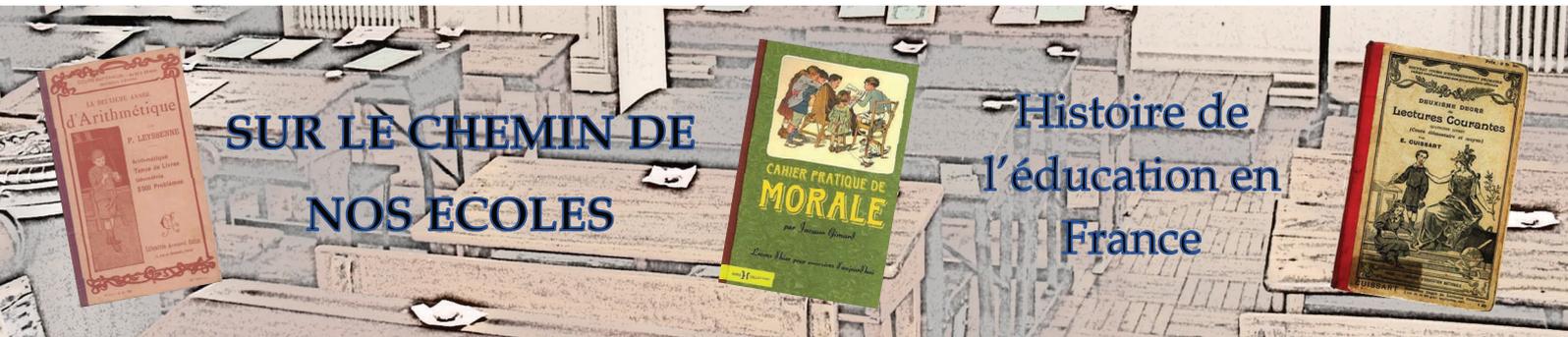
La République prendrait à sa charge tous les enfants de 5 ans à 11 ans pour les filles et de 5 à 12 ans pour les garçons. Tous, sans distinction et sans exception, seraient élevés en commun dans des internats, des « maisons d'éducation » et « sous la saine loi de l'égalité, recevraient mêmes vêtements, même nourriture, même instruction, mêmes soins ».

Par son décret du 29 Frimaire an II (19 Déc. 1793) la Convention n'adopta finalement ni le plan de Condorcet ni celui de Le Peletier.



Buste ; musée de la Révolution française





SUR LE CHEMIN DE NOS ECOLES

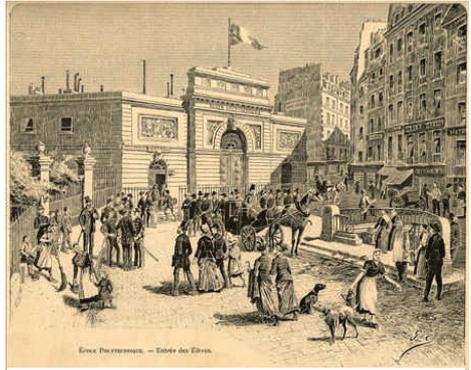
Histoire de l'éducation en France

La Révolution et l'Empire créent les lycées et le baccalauréat

C'est le député Louis Joseph Charlier qui, pour la première fois, en 1793, eut l'idée d'un enseignement primaire obligatoire, laïc et gratuit. Il faudra encore deux ans pour l'organiser – mais, entre-temps, il aura perdu son caractère obligatoire. L'éducation apparaît alors comme le plus sûr moyen d'enterrer définitivement la royauté et prend vite une allure propagandiste. Les collèges sont supprimés et sont parallèlement créées des « écoles centrales » dans l'enseignement secondaire alors que les universités sont remplacées par des écoles professionnelles de droit et de médecine en 1794.



Louis Joseph Charlier - revolv.com



Ecole polytechnique. polytechnique.edu

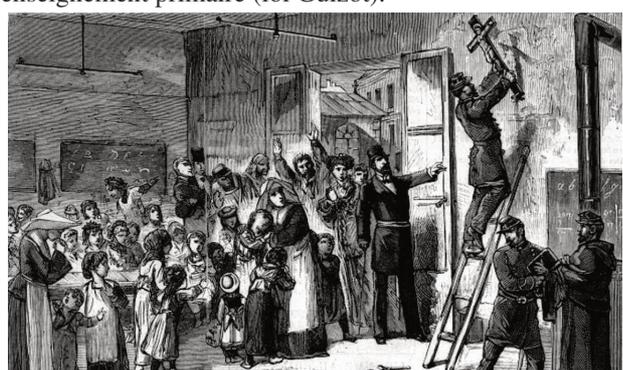
L'École polytechnique, alors nommée École centrale des travaux publics, est inaugurée la même année. Les premiers lycées sont ouverts sous le Consulat, en 1802, alors que renaissent les collèges dans le secondaire. Le principe du monopole de l'État sur l'éducation est également entériné. En 1808, le baccalauréat est créé : les premiers bacheliers sont seulement trente et un et ne passent que des épreuves orales ; la première femme l'obtint le 17 août 1861. Là encore, comme sous Charlemagne, il s'agit d'abord pour l'Empereur de former les cadres de son administration, sûrement pas d'élever les masses.

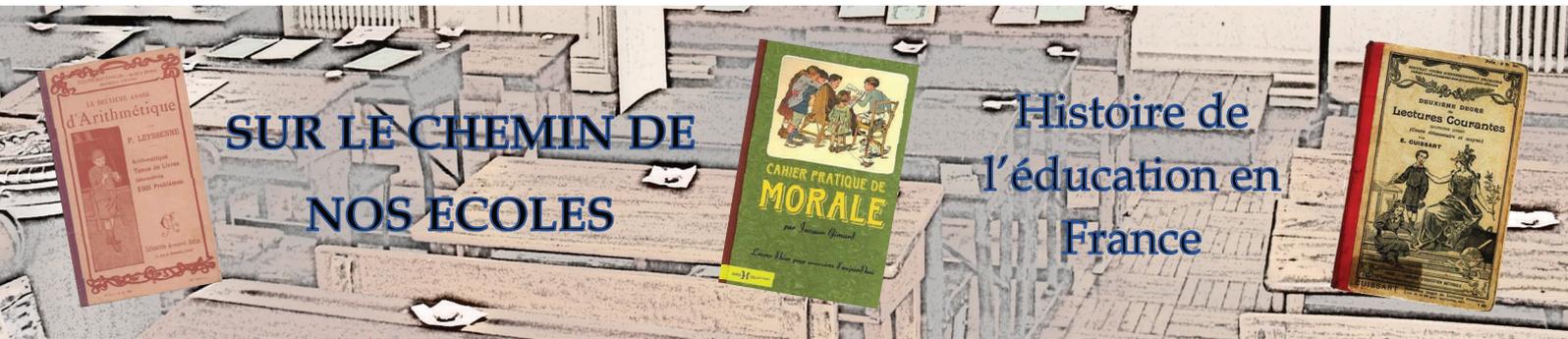
Le 19^e siècle voit s'affronter laïcs et religieux

Si la Restauration permet le retour d'un enseignement catholique, elle ne remettra pas fondamentalement en cause les principes de l'éducation issus de la Révolution. En 1816, un texte fondateur entérine le principe même de l'éducation pour tous. Les communes doivent alors, sous l'autorité du curé cantonal, « *pourvoir à ce que les enfants qui [les] habitent reçoivent l'instruction primaire, et à ce que les enfants indigents la reçoivent gratuitement* ». Parallèlement, « *l'instruction primaire est fondée sur la religion, le respect pour les lois et l'amour dû au souverain* ». Le 19^e siècle verra ainsi constamment s'affronter tenants de la laïcité et de l'enseignement catholique. En 1850, la loi Falloux promet un « *enseignement libre* » : tout citoyen peut ouvrir une école secondaire s'il possède les titres requis. L'Église catholique fait ainsi son grand retour sur la scène éducative. L'université publique perd donc son monopole, comme c'était déjà le cas depuis 1836 pour l'enseignement primaire (loi Guizot).

Dès lors, les deux systèmes se séparent et, en 1881, l'éducation religieuse est supprimée dans l'enseignement public, les symboles chrétiens qui ornaient les salles de classe sont décrochés. En 1886 les religieux eux-mêmes se voient interdits d'y travailler.

« L'enlèvement des crucifix dans les écoles de la ville de Paris », estampe, M. Gerlier, 1881
 Source : Musée Carnavalet-Domaine Public
retronews.fr/education/echo-de-presse





SUR LE CHEMIN DE NOS ECOLES

Histoire de l'éducation en France

Une lente démocratisation au cours du 19^e siècle :

En 1828 est créé le premier ministère dédié à « l'instruction publique ».
 Dès lors, le lent mouvement de démocratisation de l'instruction s'accélère.
 À partir de 1833, toutes les communes de plus de 500 habitants doivent posséder une école de garçons.
 En 1850, elles y sont « incitées » pour les filles.
 Si la première femme obtient le bac en 1861, ce n'est qu'en 1867 que des lycées leur sont enfin ouverts.



Julie Victoire Daubie
 (1^{ère} femme à obtenir le baccalauréat)
 plume-dhistoire.fr



Élèves-maîtres (promotion 1908-1911) de l'École normale d'Orléans dont Charles Péguy fréquenta l'école primaire annexe à partir de 1879. wikipedia.fr

C'est aussi, bien sûr, l'ère des « hussards noirs de la République », selon la formule de Charles Péguy, ces instituteurs formés dans les écoles normales qui apportent le savoir dans toutes les communes.



Portrait de Charles Péguy.
 charlespequy.fr

Paul Bert (1833-1886)



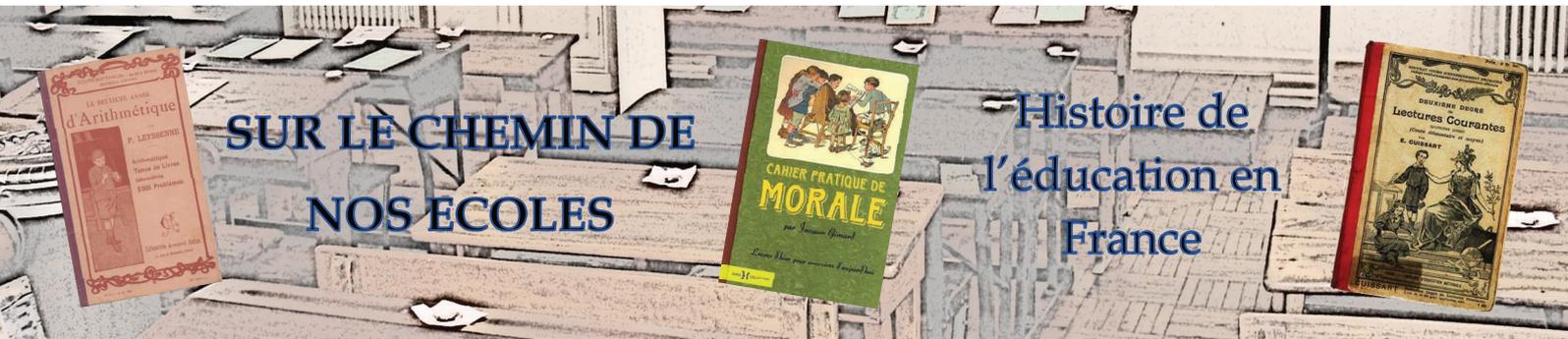
assemblée-nationale.fr

Libre penseur et républicain, député gauchiste, est associé à Jules Ferry dans la fondation de l'école laïque.

Élu député de l'Yonne, Paul Bert devient ministre de l'Instruction publique en 1881 ; il a été reconnu par la postérité pour ses travaux sur le rôle physiologique de l'oxygène.

Un aspect moins connu de sa carrière concerne la promotion du racisme, et plus particulièrement de la négrophobie, à partir de 1861, notamment à travers la société d'anthropologie.

Ministre de l'instruction publique, il va s'efforcer de diffuser l'idéologie raciste et négrophobe dans les manuels scolaires, comme on peut le lire dans *La deuxième année d'enseignement scientifique*, (Source : éd. Armand Colin, 1887, p. 17-18)

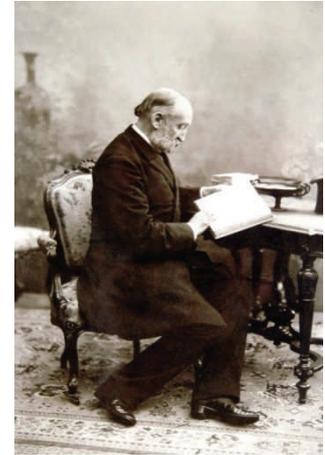


SUR LE CHEMIN DE NOS ECOLES

Histoire de l'éducation en France

Jules Ferry (1832-1893)

Il faut attendre l'année 1881 pour qu'un progressiste du nom de Jules Ferry (1832-1893) vienne changer la donne dans le monde de l'éducation. Promu au gouvernement comme ministre, il édicte des lois qui prescrivent l'école obligatoire et gratuite pour tous, filles et garçons, pauvres et riches confondus. De plus, il retire l'école du tutorat religieux et la rend laïque, ce qui permettra ultérieurement un enseignement libéral et plus objectif, désormais libéré des interdits idéologiques imposés par l'Église.



Jules Ferry
site-du-jour.com
Naissance de l'école

Révolution scolaire

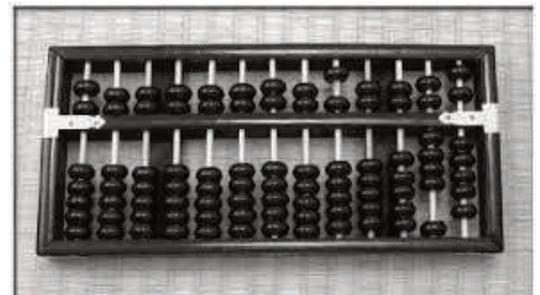
Certes, la petite école de cette première vague de révolution scolaire ne se lance pas d'emblée dans les chambardements technologiques. Elle reste très modeste dans ce qu'elle offre comme matériel d'apprentissage, mais peu à peu, on y ajoute les bureaux, les chaises, les cahiers, les plumes et l'encre, les bouliers pour le calcul, les chaînes d'arpenteur pour les mesures, les balances pour les poids ainsi que les manuels scolaires.



TABLEAU ÉCOLE



Vieux cahiers d'école-
poesievivante.canalblog.com

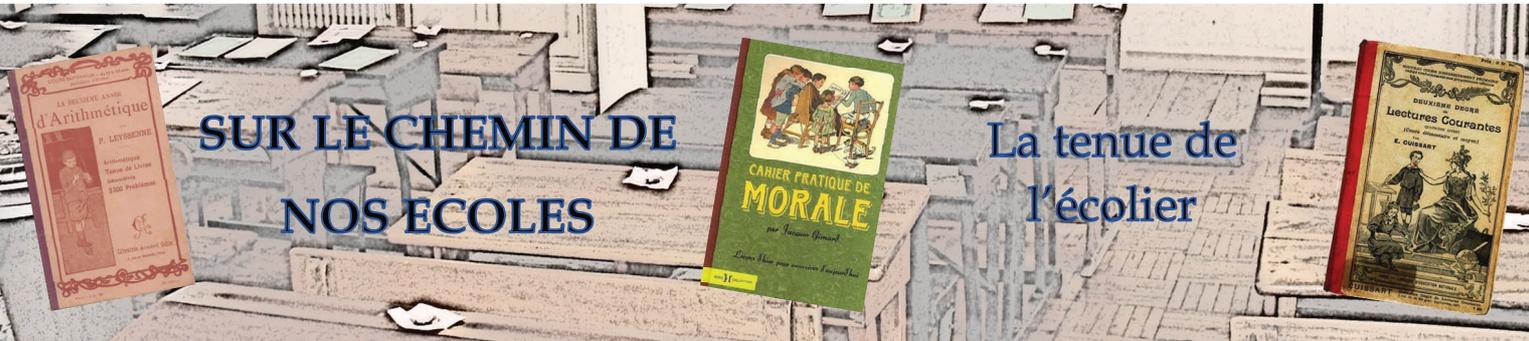


boulier-numerisation.univ-irem.fr

Les tournants de la première moitié du 20^e siècle

La grande marche vers l'éducation pour tous reprend après la Première Guerre mondiale. Jusqu'en 1918 subsistent en effet deux écoles distinctes qu'on appelle souvent celle des « notables » et celle du « peuple ». Dans la première, les élèves suivent des cours de l'enfance au bac alors que la seconde va essentiellement jusqu'au certificat d'études. Les passerelles sont d'autant plus difficiles à trouver que l'entrée en sixième se fait à 10 ans quand le certificat d'études s'obtient à 12 ans. À la suite du premier conflit mondial, l'idée d'école unique fait peu à peu son chemin, mais elle ne connaîtra son aboutissement qu'après la Seconde Guerre mondiale. Trois dates symboliques sont importantes dans l'entre-deux-guerres : 1924, les programmes des garçons et des filles deviennent identiques ; 1930, les classes secondaires deviennent gratuites et 1932, l'instruction publique change de nom pour devenir l'éducation nationale que nous connaissons encore aujourd'hui.

Après le plan Langevin-Wallon, qui, à la Libération, entendait donner un nouvel influx au système en affirmant un « droit à l'éducation » après 15 ans.



SUR LE CHEMIN DE NOS ECOLES

La tenue de l'écolier

Jusqu'au début du 20^e siècle, à 10 ans, filles et garçons sont habillés de la même façon : robe anglaise portée sur une pantalette.
 Dans les milieux populaires, les habits sont taillés dans les parties récupérables des vêtements des parents. Ils passent d'un enfant à l'autre jusqu'à complète usure.
 Les filles portent un corsage simple, les jupes et robes s'arrêtent au mollet. L'âge est révélé par la longueur de la jupe et le jeu des ourlets.



le temps des instituteurs.fr



Depuis la moitié du 19^e siècle, les garçons sont vêtus du *Knicker court* qui s'allonge progressivement pour atteindre la cheville en 1939.

Le petit garçon porte des culottes courtes jusqu'à l'adolescence, la longueur de la culotte suit la mode du moment.

Dans les années 1900, le costume marin est à la mode.

Dans les années 1920, les garçons portent une veste, un pantalon court qui s'attachent avec des élastiques, ils ne portent pas de sous-vêtements. Les chemises se boutonnent souvent aux culottes. Les filles portent une jupe descendant au-dessous du genou et des bas de laine ; dessous un petit corset souple et une culotte. Quand il fait trop froid, ils portent des guêtres moulantes.



Pour se protéger de la pluie ou du froid en hiver, une cape (manteau sans manches, ample, souvent muni d'un capuchon) ou une pèlerine (courte cape) recouvre la tenue de l'écolier. Dans les années 1950, elle est remplacée par le *duffel-coat*, manteau en drap de laine épais, ou le *caban*, manteau bleu marine

Les garçons portent un béret ou une casquette.
 En feutre de laine, les bérets sont de couleurs sombres ; les casquettes disposent d'une visière, peuvent être de coloris variés et de matières diverses.



A la campagne, les enfants viennent à l'école avec des sabots remplis de paille pour tenir chaud l'hiver ou avec des galoches.

A la ville, ils portent des bottines, des souliers ou des chaussures montantes en cuir.

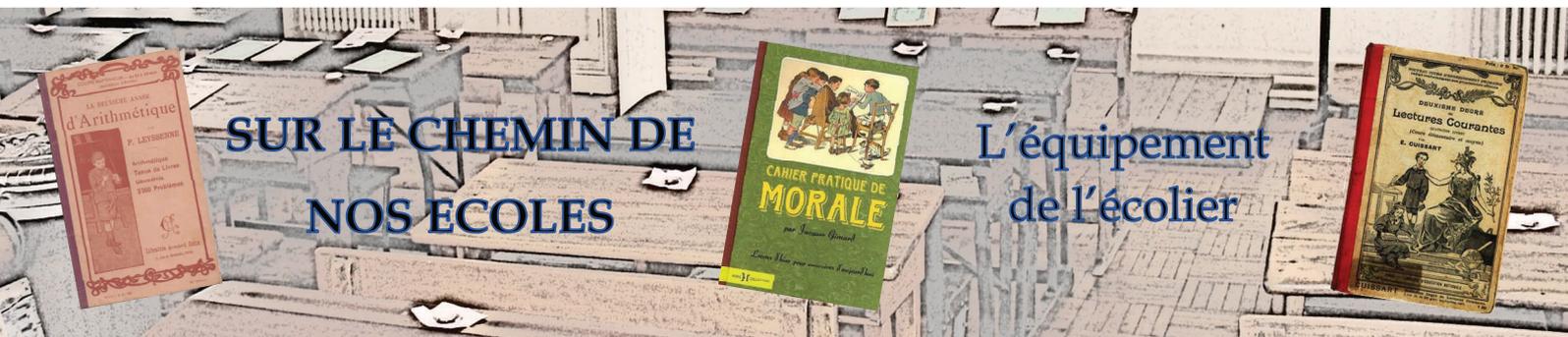
La tenue de tous les jours est dissimulée sous une *blouse* ou un *sarrau* que l'on boutonne derrière, de couleur noire pour masquer les tâches d'encre. Les filles ont plutôt des blouses blanches.

Avant la seconde guerre mondiale, ce sont les écoliers ruraux qui portent une blouse, il s'agit de leur tenue de tous les jours, à la maison comme à l'école.

Plus tard, dans les années 1960, les blouses des garçons sont grises et celles des filles de couleur.

Après 1968, la blouse est abandonnée dans les écoles.





SUR LE CHEMIN DE NOS ECOLES

L'équipement de l'écolier

Le *cartable* ou sacoche, gibecière, musette, est de cuir, de toile, en carton bouilli. Il contient le matériel d'écriture rangé dans une trousse ou dans un plumier, l'ardoise, les livres et les cahiers.

Les premiers cartables sont légers, souvent fabriqués par les parents. Ils ont la forme d'une musette ou d'une gibecière. Il existe également des cartables en bois dans les régions où le climat est rigoureux, ou même des paniers en osier pour les filles.

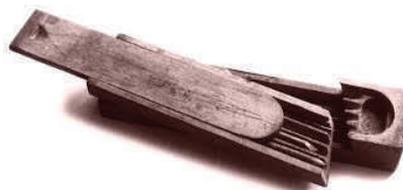
Les cartables grandissent pour s'adapter à la taille des livres.



L'*ardoise* est une tablette à écrire portable. Elle est employée à grande échelle dans les écoles du 19^{ème} siècle afin de permettre aux enfants d'effectuer des exercices d'écriture, de calcul, de dessin. Elle se perfectionne avec son cadre en bois et son trou pour attacher le petit chiffon à effacer.

Elle est remplacée progressivement à partir de 1870, par une ardoise en carton dur recouvert d'un enduit ardoisé. D'abord noire, elle devient blanche dans les années 70 avec utilisation de feutres couleur effaçables.

Les *plumiers* sont en bois ou en papier mâché ou carton bouilli. Aussi solides que le bois et nettement moins coûteux à produire, ils sont recouverts de laque noire sur laquelle sont apposés, par décalcomanie, des motifs japonais très à la mode dans les années 1920/1930. En bois, certains sont recouverts par des lettres et des filets d'or portant l'inscription « plumes et crayons » au début du 20^{ème} siècle.

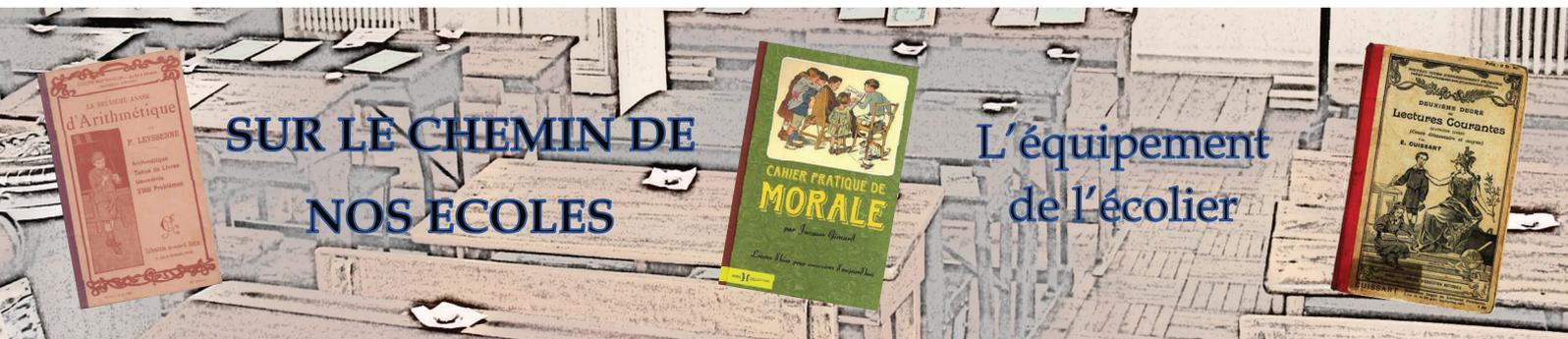


Les *trousses*, avec 1, 2 ou 3 volets, bien garnies, sont signe de modernité dès 1935. Au début en cuir brut puis en imitation peau de crocodile avant de laisser la place au similicuir.

Plus moderne sont les trousses fourre-tout actuelles dans lesquelles s'entassent en vrac stylos, crayons, gommés...

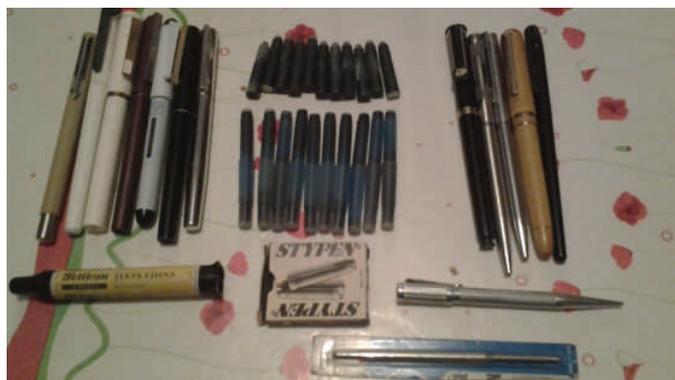


Le *porte-plume* le plus répandu dans les écoles est souvent avec un petit manche de bois. A l'extrémité, est insérée une plume métallique. Il est l'instrument indispensable de l'écolier pour l'écriture sur ses cahiers. Il a succédé à la *plume d'oie* à partir du second empire.



Le *stylo-plume*, d'où l'encre peut s'écouler d'une manière fluide est inventé par Waterman en 1884. Devenu bon marché et de qualité, il fait son apparition dans les troussees des élèves avec le Waterman Flash et X Pen, le Sheaffer 101, le Bayard Excelsior, le Parker Student...La cartouche plastique assure une totale sécurité.

Le *stylo à bille* remplace le porte-plume en 1965, procurant une écriture uniforme qui rompt avec la tradition calligraphique des pleins et des déliés.



Le *Bic cristal*, mis au point en 1949 par le baron Marcel Bich, commercialisé l'année suivante, lancé en 1952 sur le marché par une campagne publicitaire inédite, est un crayon à bille qui reprend la forme d'un crayon papier. Le réservoir d'encre est translucide afin de permettre le contrôle du niveau : capuchon et bouchon définissent la couleur.

L'apparition des effaceurs dans les années 1970 rend l'utilisation du stylo plus aisée, la correction étant possible.

En 1963, la société japonaise Pentel a l'idée d'intégrer une pointe feutre acrylique dans un corps plastique :

Le *feutre* apporte en plus de l'intensité et la luminosité de l'encre, une douceur et une souplesse d'écriture. Dix ans plus tard, Pentel sort le *Ball Pentel R50*, le premier feutre à bille dont la pointe ne sèche pas.



Le *crayon à mine* date de la Révolution française. Face à la pénurie de graphite provenant d'Angleterre et d'Allemagne, Nicolas Conté a l'idée de mélanger de l'argile humide à de la poudre de graphite. Il crée en 1795 le premier crayon artificiel. En modifiant les proportions d'argile et de graphite, on change la dureté de la mine. Après Conté, la firme Gilbert est créée en 1836 mais c'est l'Allemagne qui domine le marché tout au long du siècle. Faber-Castel, presque en même temps, est le premier à effectuer le découpage hexagonal du bois des crayons.

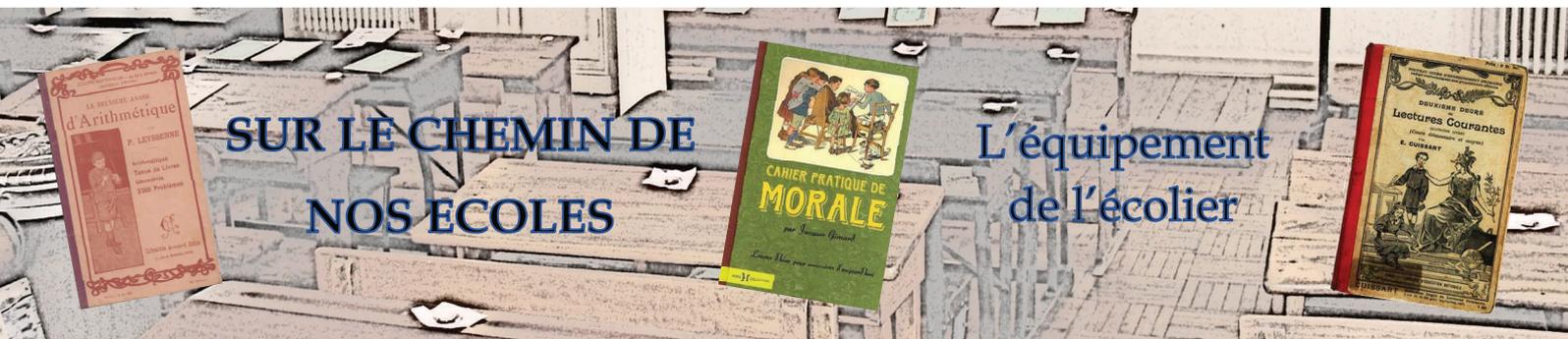
Dès le 17^{ème} siècle, on fabrique des porte-crayons qui permettent au crayon de conserver une longueur raisonnable au fur et à mesure de son usage.

Pour échapper à la taille, en ces temps qui ignorent le taille-crayon, on invente un crayon mécanique. Le premier à proposer un *porte-mine* manufacturé satisfaisant est l'anglais Sampson Mordan en 1822.

La maison Conté fait évoluer le crayon en remplaçant le bois par un plastique ABS,



La *gomme* à l'origine en caoutchouc brut, a été inventée par le physicien portugais Magalhaens au 18^{ème} siècle. Dans les années 1850, on mélange plusieurs ingrédients : gomme factice, pierre ponce moulue, matières colorantes et soufre. Les gommes modernes sont à base d'élastomère et n'ont plus les défauts des anciennes qui vieillissent mal et tachent parfois autant qu'elles effacent.



SUR LE CHEMIN DE NOS ECOLES

L'équipement de l'écolier

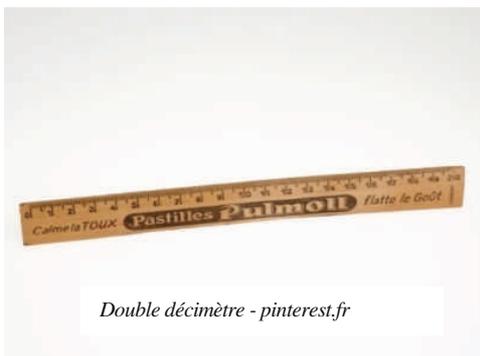
En 1828, Bernard Lassimone, mathématicien français, professeur de dessin à l'Ecole gratuite de dessin, Institut de l'agriculture, des sciences et des arts de Limoges, pour la classe industrielle, (le nom de l'école apparaît également comme suit : "Écoles gratuites de dessin, de géométrie et de mécanique"), dépose un brevet de machine à appointer les crayons.

Vingt ans plus tard, Thierry des Estivaux invente un simple taille-crayon que l'on tient dans la main, outil qui se rapproche le plus du **taille-crayon** moderne : un tube creux et conique, muni d'une lame.

Peu après, l'allemand Paul Möbius met au point et commercialise un outil formé d'une tôle affûtée courbée en forme de cône. Ces deux inventeurs sont considérés comme les pères du taille-crayon manuel encore utilisé aujourd'hui.



Instruments de géométrie :



Double décimètre - pinterest.fr



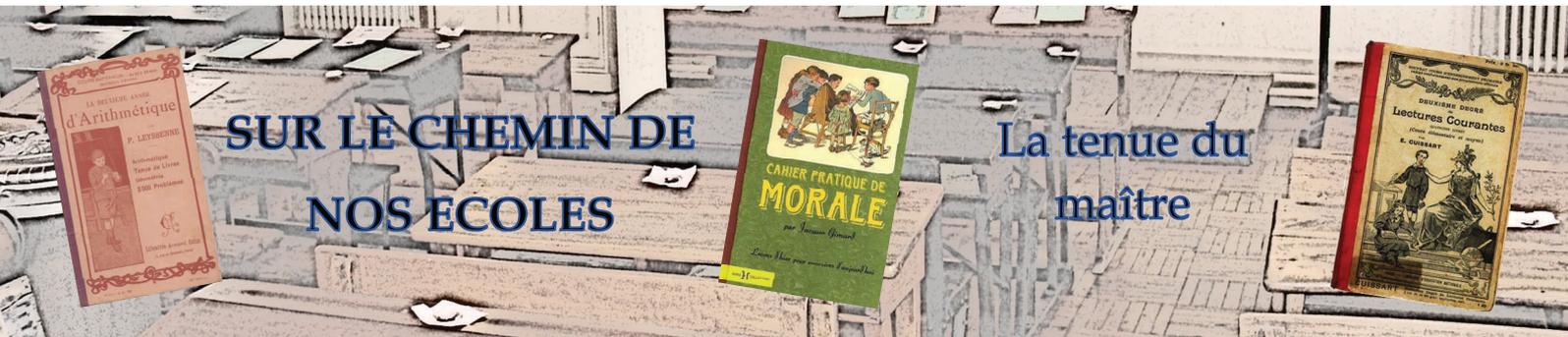
Compas en laiton signé « Jacobus Lusurg Roma 1687 » - pinterest.fr



Rapporteur - pinterest.fr



Chaîne d'arpenteur - ebay.fr



SUR LE CHEMIN DE NOS ECOLES

La tenue du maître

Les maîtres doivent être « *décents et modestes dans leur extérieur* ». Dans l'ancien régime, on leur recommande de « *rester coiffés de leur couvre-chef pendant le temps de la classe, ou de le déposer en face d'eux, sur leur tribune, à la vue du public, comme insigne de leur autorité souveraine* ». Dépossédé de celui-ci, il deviendrait un être anonyme comme un curé sans soutane. Les cheveux doivent être courts. Dans le Nord, il porte une culotte courte, des bas et des souliers à boucles, un froc ou une casquette à longue queue, le tout noir avec sur la tête un bicorne orné d'un galon d'argent.



Le maître d'école d'Abraham Bosse, estampe de 1638. BnF, Département des Estampes et de la Photographie, ED-30 (A, 4)-FOL

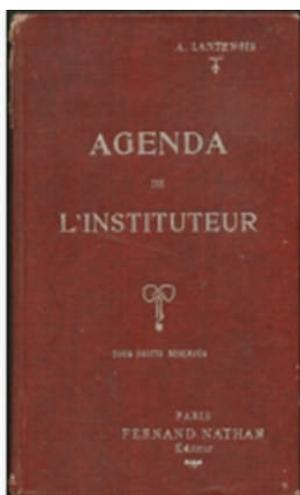


L'école sous la Restauration
Le-temps-des-instituteurs.fr

Certains maîtres font la classe *en chemise et bonnet de nuit*. Sous le second Empire, l'instituteur, tout de noir, est vêtu d'un pantalon, d'un gilet, d'une redingote et d'une casquette, à l'image de son supérieur hiérarchique, le curé.

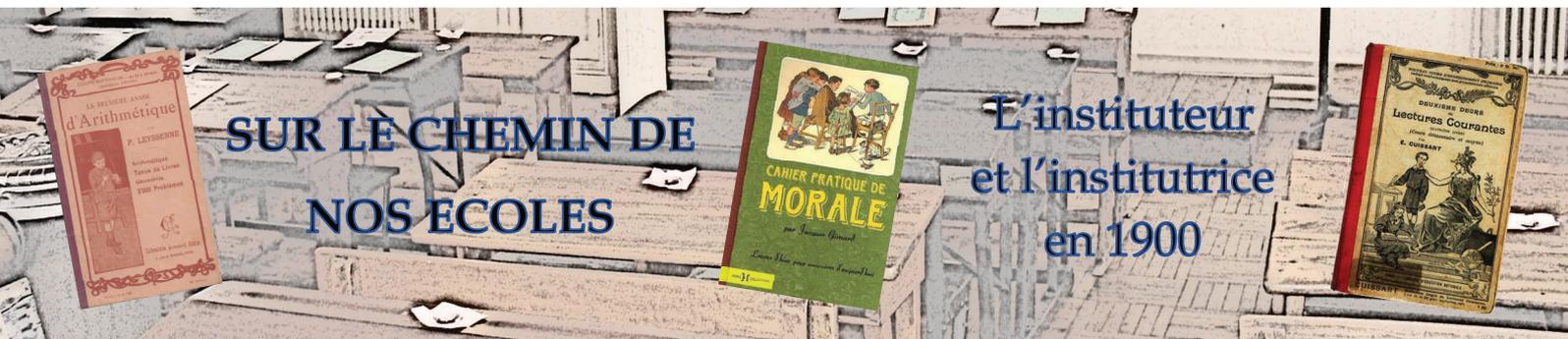


Maître d'école en 1830, lithographie de M. Alophe, d'après Charlet. | Patrimoine, Ile d'Oléron et Histoire www.pinterest.fr



Agenda de l'instituteur. Année scolaire 1921-1922. Musée National de l'Éducation

« *Quelques-uns portaient la toque noire et la redingote austère ; quelques autres, pensant que l'habit fait le moine, s'affublaient d'un costume spécial, parfois extravagant ; mais l'instituteur-tisserand, l'instituteur-tonnelier demeuraient fidèles à la blouse, aux sabots, au bonnet tricoté.* »



SUR LE CHEMIN DE NOS ECOLES

L'instituteur et l'institutrice en 1900



histoire-en-questions.fr/metiers.instituteur

En 1900, l'instituteur était le héros du village :

L'école, la mairie et l'église

Les classes des garçons étaient tenues par les maîtres d'école, celles des filles par les maîtresses. L'opinion n'aurait jamais accepté qu'un homme enseignât à des fillettes, pas plus qu'une demoiselle apprît l'alphabet à des garçonnetts. La lourde responsabilité de conduire les "grands" jusqu'au certificat d'études incombait au directeur et à la directrice. [...]

Le directeur faisait figure de notabilité dans les environs. Il était l'érudition personnalisée, l'homme savant du village, la tête pensante de la commune après le curé, bref le citoyen qui bénéficiait d'enviables vacances. Quand les paysans s'échinaient en moissons, lui se reposait. Le savoir livresque lui conférait le respect général. Tout comme son voisin le curé, dont il ne partageait ni les idées politiques ni les certitudes religieuses, cela va sans dire !

D'ordinaire, à la campagne, le maître d'école était également secrétaire de mairie. Il y avait des raisons à cela. D'une part, peu de gens se sentaient capables de se dépatouiller des paperasses administratives. De l'autre, un enseignant en primaire ne gagnait jamais des mille et des cents, de sorte qu'un petit supplément financier lui procurait un brin d'aisance.

L'instituteur et le curé

L'instituteur et le curé se livraient une guéguerre acharnée, au village. L'un détenait les certitudes du savoir, l'autre entretenait les mystères de la foi. L'un développait les esprits, tandis que l'autre confortait les âmes. L'un gardait les pieds sur terre, quand l'autre avait la tête au ciel.

« L'instituteur, si souvent dépeint en massacreur des coutumes, des langues régionales, se faisait volontiers ethnologue des terroirs, recueillant les chansons, les proverbes, rivalisant de zèle avec les curés dans la rédaction des monographies communales »



histoire-en-questions.fr/metiers/instituteur.

Un homme à tout faire...

L'instituteur étudiait les règlements concernant la construction des bâtiments scolaires et la confection du matériel destiné aux écoles, afin d'être en mesure de donner, s'il y a lieu, son avis sur les projets qui se préparent sous ses yeux ; afin surtout d'observer les règlements.

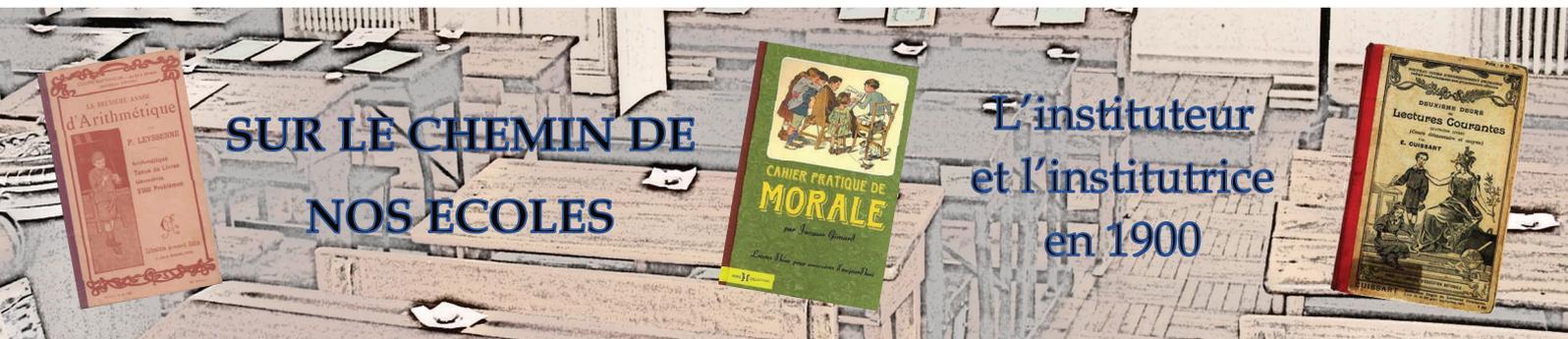
Il veillera au maintien des enfants, quand ils lisent et écrivent. Beaucoup de myopies et de déviations de la taille sont dues au manque de surveillance des maîtres et maîtresses.

En hiver, la température des salles ne descendra pas au-dessous de 10 degrés et ne s'élèvera pas au-dessus de 13 degrés. Il y aura constamment de l'eau en évaporation sur les poêles. Des précautions seront prises pour éviter des accidents auprès des poêles et des cheminées.

Les enfants ne porteront, dans la salle de classe, ni foulards, ni manteaux ; mais ils se couvriront au moment où ils quitteront la classe pour pénétrer dans l'air froid du dehors.



salle de classe au début du 20ème-
apophtegme.comALBUMfroment-ecole



SUR LE CHEMIN DE NOS ECOLES

L'instituteur et l'institutrice en 1900

En été, la salle sera garantie contre la trop grande lumière par des rideaux foncés, et contre la chaleur excessive, par de fréquents arrosages. Les tables seront disposées de manière à faire tomber la lumière du côté gauche de l'élève. Le soir, la lumière sera abondante, mais la flamme ne frappera pas directement les yeux. Indépendamment de l'aération par des appareils spéciaux, on aura soin de tenir ouvertes les portes et les fenêtres des salles de classes pendant les récréations.

La propreté des enfants sera l'objet constant de la surveillance du maître. Matin et soir on passera en revue leur toilette : mains, figure, cou, oreilles, etc. Il y aura de l'eau à proximité de l'école. On exigera que les cheveux soient taillés court. On obtiendra des parents, avec des précautions pour ne pas froisser leur amour-propre ou humilier leur pauvreté, que les vêtements soient propres et raccommodés. L'instituteur n'aura assurément pas à se substituer au médecin ; mais il devra pouvoir remédier aux menus accidents ; saignements de nez, coupures, foulures, brûlures, piqûres d'insectes, etc. En cas d'accidents graves, tels que fractures, hémorragies intenses, asphyxie, morsures dangereuses, etc., il devra savoir donner des soins intelligents, en attendant l'arrivée du médecin. Il est à désirer que chaque école soit pourvue d'une petite pharmacie, composée de remèdes connus, pouvant être administrés sans danger.



Contrôle de la propreté des mains- canalblog.com

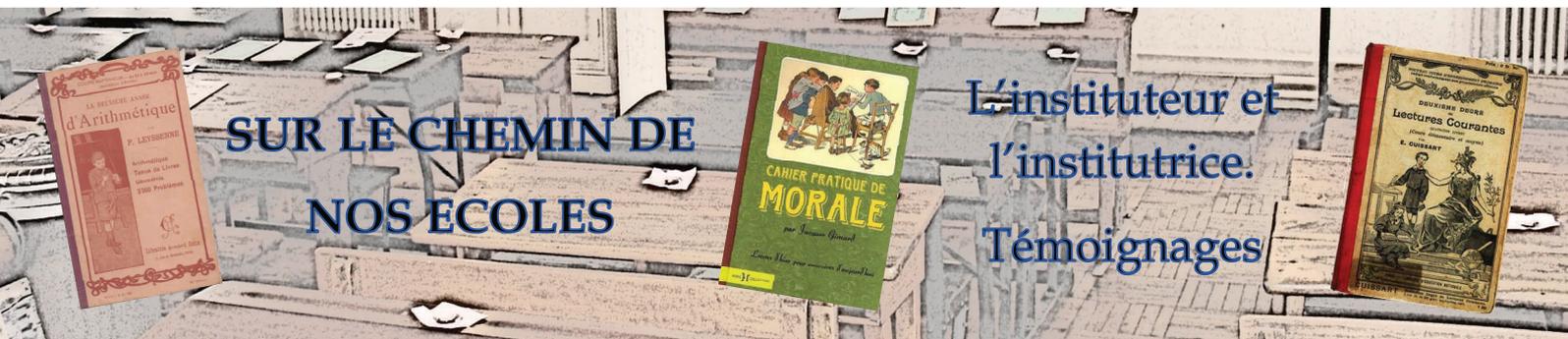
L'instituteur saura également reconnaître les symptômes des maladies pernicieuses. Les enfants malades seront conduits dans leurs familles, accompagnés par un camarade ou une personne sûre. En cas de maladie contagieuse, ils ne rentreront à l'école qu'après guérison complète et certifiée. Donner de bonnes habitudes aux écoliers sous le rapport hygiénique, c'est beaucoup ; mais l'instituteur peut faire plus encore : il pratiquera l'hygiène pour son compte, afin de prêcher l'exemple ; de plus, il en fera l'objet de maints entretiens à l'école. Ces conseils, répétés dans les familles, produiront à la longue des résultats.

Le culte de la patrie

L'une des missions confiées à l'école publique par la Troisième République fut, avant la Grande Guerre, de forger les convictions revanchardes des jeunes générations. Sur les cartes murales, les départements de l'Est étaient colorés en rose : la France ne devait pas rester amputée des territoires annexés par Guillaume et Bismarck. On préparait allégrement la revanche jusque dans les écoles. Les instituteurs exerçaient leurs élèves au maniement d'armes avec des fusils en bois ; les chants qu'ils faisaient apprendre exaltaient avant tout les vertus patriotiques. « *Le mauvais écolier, lisait-on sur les couvertures des cahiers scolaires, est aussi un mauvais fils. Il sera un jour un mauvais apprenti et deviendra un mauvais sujet. Pour sûr, il sera aussi un mauvais soldat et un mauvais citoyen.* »



Classe patriotisme-reseau-canope.fr



SUR LE CHEMIN DE NOS ECOLES

L'instituteur et l'institutrice. Témoignages



histoire-en-questions.fr/metiers.instituteur

Autre son de cloche chez une jeune institutrice-adjointe de La Châtre, dans l'Indre, âgée de 23 ans :

« D'aucuns ont reproché à M. Frapié d'avoir montré trop en noir la situation des institutrices de province ; je ne le crois pas, car je puis moi-même fournir un exemple à ce sujet. Je dois cependant vous dire que si je n'ai que trop longtemps souffert des mille et une vexations dont on peut accabler avec impunité une modeste fonctionnaire, je n'ai actuellement aucune raison de me plaindre. »

Ce débat se déroule peu avant l'éclatement de la guerre scolaire déclenchée par le ministre Combes, ordonnant par décret, en 1901 et en 1902, la fermeture de nombreuses écoles libres et des établissements appartenant aux congrégations religieuses.

À la fin du siècle dernier (1890), l'écrivain Léon Frapié, auteur de *La Maternelle*, ouvrage qui lui vaudra le prix Goncourt, décrit d'une plume très sombre la vie d'une enseignante en milieu rural. Son livre a pour titre *L'Institutrice de province*. L'auteur a été lui-même « maître d'école », c'est donc un sujet qu'il connaît bien. Son livre soulève de nombreuses controverses chez les instituteurs et plus encore chez les institutrices. Celles-ci sont alors plusieurs milliers en France à occuper cette fonction, dont le salaire de base est de 1 000 F par an pour les stagiaires et n'atteint, par la suite, que 1 200 à 2 000 F - traitement inférieur à celui reçu par leurs homologues masculins. Voici le tableau général que Léon Frapié dresse de la fonction d'institutrice laïque : « *Par ce fait que l'institutrice est chargée d'un emploi public, elle cesse d'être une femme, elle cesse de mériter aucun égard ; le philanthrope, le moraliste, le plus parfait galant homme n'hésiteront pas à l'attaquer par les armes les plus cruelles, par les moyens les plus perfides...*

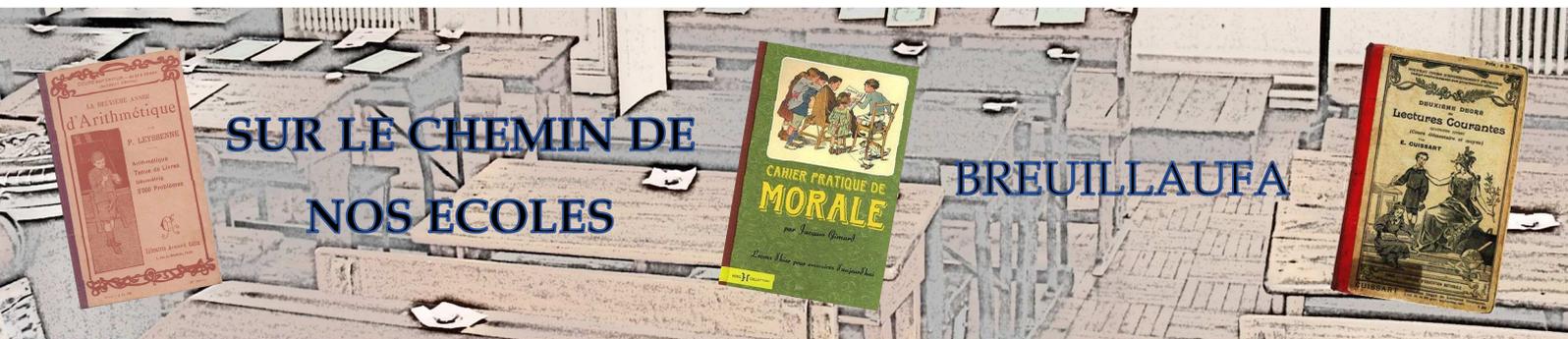
Contre l'institutrice, la lâcheté n'existe plus ! Tenez, la voilà la fameuse émancipation des femmes telle que nous sommes disposés à l'admettre. Enfin, la femme ne nous agace plus, ne nous empêche plus avec sa prétendue faiblesse ; plus de courtoisie embarrassante ; supprimé ce spécial respect humain qui, dans bien des cas, empêchait de frapper une femme ; supprimée même la simple, la vulgaire pitié... Et voilà bien aussi le sentiment obscur de la foule envers les créatures qui semblent s'affranchir d'un ancien esclavage : "Attends un peu femme émancipée, femme qui marche seule à la conquête du pain, femme fonctionnaire, institutrice publique (ô l'aimable expression), femme égale de l'homme, on va t'en f... de l'égalité ! Attends un peu on va te traiter en égale pour les coups à recevoir..." »



histoire-en-questions.fr/metiers/instituteur.

Sources : *histoire-en-questions.fr/metiers.instituteur.*

La République des instituteurs de Jacques et Mona Ozouf, Ed. Gallimard, Seuil, oct. 1992.



Nous avons connaissance de plusieurs baux signés entre des particuliers et la municipalité de Breuillaufa afin de dispenser l'enseignement :

Un bail, d'une durée de cinq ans, signé le 02 mai 1845 par « Sieur Jacques-Auguste Forgerol » et Monsieur Fayaud, représentant la commune.

Le 16 septembre 1855 le bail, expiré depuis longtemps, est renouvelé.

Le 08 avril 1858, Madame veuve Fargeaud ne pouvant ou ne voulant pas faire les réparations nécessaires demandées par l'instituteur et au vu du rapport de l'inspection des écoles, le conseil municipal approuve le bail pour une maison d'école située près de la Glayeule, appartenant à Monsieur Despoudes, demeurant au château des Drouilles, commune de Blond.

En 1860, le conseil municipal, dans sa séance du 08 juillet, émet le souhait de faire construire ou acheter un local. A cette date le propriétaire du local est Monsieur Lamige.

Le 18 août 1863, à la suite des désagréments causés par la rivière qui déborde, les enfants n'ayant plus la possibilité d'aller à l'école, la maison de Monsieur Chalivat, au centre bourg, est louée pour un montant de 80 francs, loyer porté à 100 francs le 31 juillet 1864, suite aux travaux réalisés par Monsieur Chalivat.

Le 07 septembre 1863, un bail est signé pour 4 ans avec Monsieur Bureau, puis le 01 décembre 1871, un bail de 9 ans.

A partir de 1880, des baux successifs sont signés avec Monsieur Chalivat.



La Glayeule – Collection privée

Le conseil municipal, le 04 avril 1886, désigne Monsieur Lamoufre Pierre, à l'effet de procéder à l'estimation de deux parcelles de terrain des sieurs Boiroux, Aubert et Boyer Joseph pour la construction d'une maison d'écoles au bourg de Breuillaufa. Monsieur Lamoufre déclare s'être rendu sur les lieux le 15 mai 1888 accompagné de monsieur le maire et des propriétaires, a constaté que les deux parcelles conviennent sous tous les rapports pour la construction qu'on veut établir. L'acquisition de ces parcelles est approuvée par le conseil municipal du 20 mai 1888, au prix de soixante francs l'are pour le terrain de cinq ares, cinquante francs l'are pour celui de 10 ares.

Le devis du 06 juin 1887, d'un montant de 15 500 francs, établi par Monsieur Lemasson, architecte du département de la Haute-Vienne pour la construction d'une école mixte, est approuvé par Monsieur le Préfet le 20 février 1889. La réception définitive du bâtiment a lieu le 26 mars 1896.

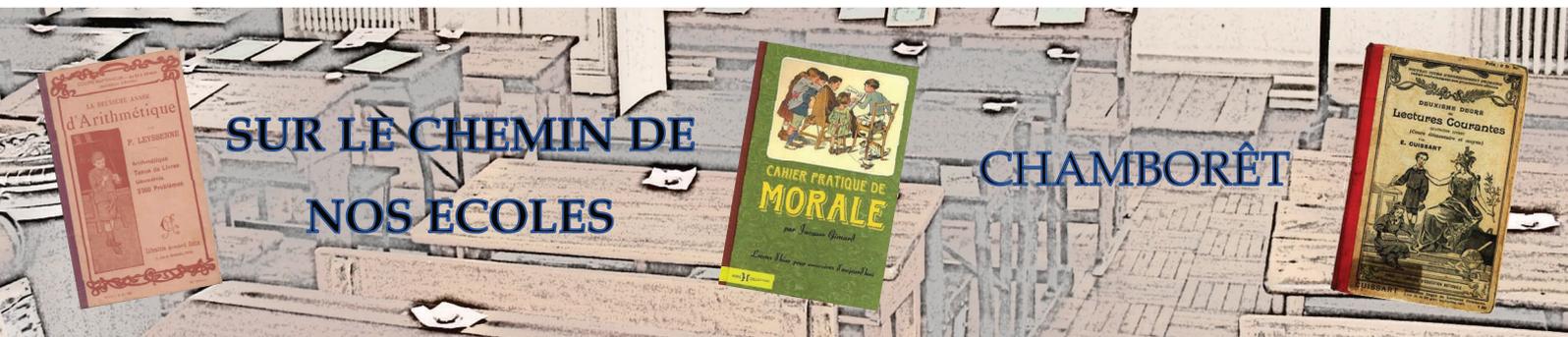


Au fond de la rue : l'école autrefois – Collection privée



A droite : l'école il y a quelques années – Collection privée

A l'heure actuelle, l'école fonctionne en regroupement pédagogique (RPI) avec les communes voisines de Chamborêt et Vaulry.



Avant la construction de l'école de garçons

Le 27 juillet 1834, Mr Maurat, instituteur, demande un crédit au maire pour l'entretien de l'église et pour l'école. Nous ne savons pas où officiait ledit instituteur.

Selon nos recherches menées aux archives départementales de la Haute-Vienne, les premiers baux pour une maison d'école et le logement de l'instituteur datent de 1847 pour la commune de Chamborêt.

Le premier bail est établi devant Joseph Lucien Faucher, notaire, entre Monsieur Hélitas propriétaire et maire, demeurant au lieu-dit du Queroix et Jacques Lamarguerite propriétaire et tailleur d'habits qui donne, devant témoins, un bail à loyer d'un an du 1^{er} janvier 1847 au 31 décembre 1847 pour servir de logement de l'instituteur primaire et communal et à recevoir des élèves pour un montant de 60 F l'année.

En 1848, le bail est renouvelé entre M. Pierre Moreau propriétaire et maire demeurant au village de Chaillac et M. Lamarguerite pour servir de logement de l'instituteur primaire et communal et à recevoir des élèves, pour un montant de 73,75 F l'an, en présence de M. Pierre Michaud, maréchal, et de Jean Sénèque, sabotier.

En 1849, un bail à loyer de 7 mois du 28 avril 1849 au 28 novembre 1849 est signé entre M. Pierre Moreau, maire, et M. Léonard Ardant au lieu-dit Nouvelle Maison Rouge, commune de Chamborêt :

- 1) une maison devant servir de logement comprenant une cuisine, un salon au rez-de-chaussée et une chambre sur ladite cuisine.
- 2) la moitié d'une écurie sur un côté, un grenier à foin.
- 3) un toit à cochon et volaille, un grenier à grains situé sur la demeure de sieur Jean Jantaux, un carré de jardin de Maison Rouge pour la somme de 92 F.

Plusieurs baux sont signés par Léonard Bureau, propriétaire au Moulin de Berneuil, de 1849 à 1862 et par les différents maires de Chamborêt : Pierre Moreau, Gustave Leborlhe, pour un montant de 101 F l'an. A un moment, ce dernier refuse des travaux et un bail du même montant est signé de 1861 à 1863 par M. Pierre Bureau, propriétaire, meunier à Berneuil.

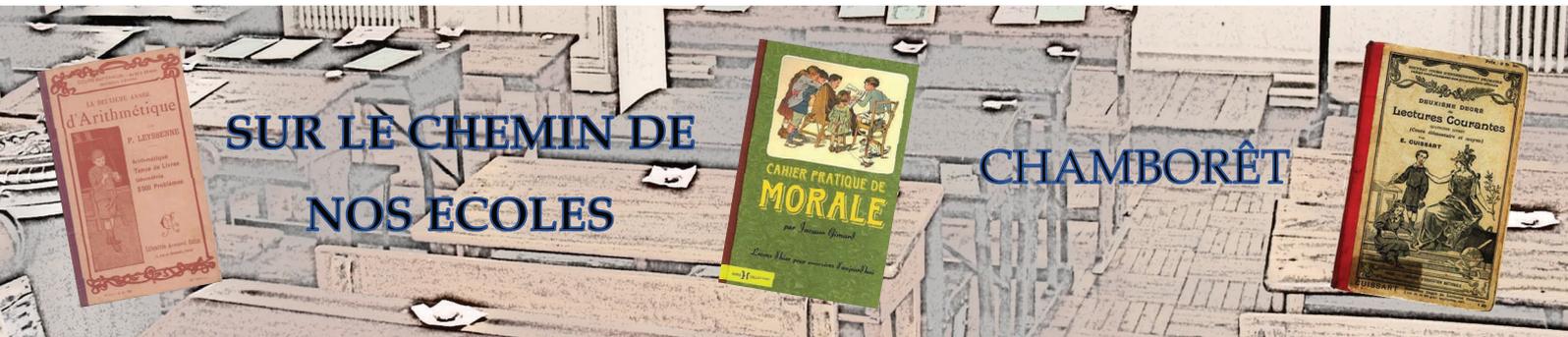
De 1863 à 1868, M. Gustave Leborlhe, maire, et M. Lalue Antoine cultivateur, signent un bail pour un montant de 101 F par an, en présence de M. Lefort, instituteur et l'aubergiste M. Mosnier. Ce bail est renouvelé de 1868 à 1872. M. Lalue fait une croix, M. Jean Baptiste atteste qu'il ne sait pas signer.

De 1871 à 1875, Mme Grasset Françoise, servante, demeurant au lieudit Juniat, fait un bail à loyer, en présence de M. Chazeaubeineix, instituteur, et M. Mosnier, aubergiste pour 101 F l'an pour logement d'instituteur et mairie. Il est signé un bail pour une grange pour 20 F l'an pour le bois de l'école de garçons.

Le dernier bail avec Mme Françoise Grasset est établi de 1870 à 1881.



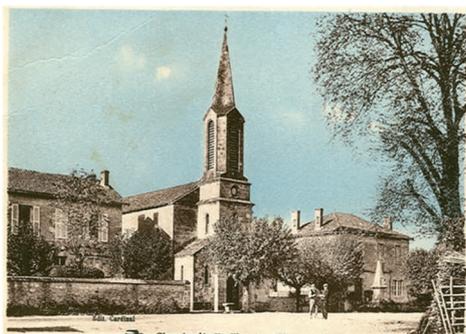
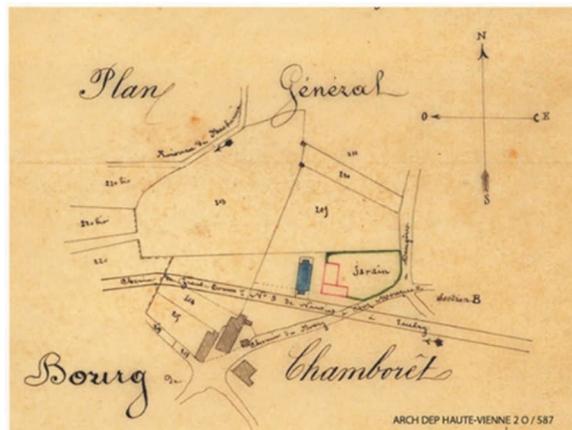
CPA collection privée.



Construction de l'école de garçons

En 1862 apparait le projet d'une maison d'école et mairie.
 La population compte 810 habitants dont 122 enfants scolarisables.
 25 garçons et 25 filles reçoivent déjà de l'instruction.
 Sur un procès-verbal, l'adjudication pour le projet de la mairie et la maison d'école évalué à 10 409,12 F est donné à M. Ruaud Léonard.
 L'architecte, M. A. Linard, pour donner suite à la demande de construction d'une maison école et une mairie avec logement d'instituteur pour la somme de 10 500 F tout compris : école 66 m², mairie 26 m², informe que la maison sera sans cave, papiers peints, cheminée en marbre, mais seulement en bois et encore pas dans toutes les pièces.
 Le 25 juillet 1867 une lettre est adressée au préfet : « après la construction de l'église, il apparait indispensable que l'on bâtit une maison d'école et un presbytère ».

Dans le même temps, apparaissent des baux pour le logement de l'institutrice



Construction de l'école de Filles

En 1864 est signé le premier bail concernant le logement de l'institutrice communale et l'accueil de ses élèves. C'est un bail de 9 ans (1864-1873) fait entre la commune et M. Larcher Jean, propriétaire.
 Ce bail sera renouvelé de 1875 à 1884.
 En 1867, un décret institue l'obligation d'une école de filles dans toutes les communes de plus de 800 habitants et une école de garçons pour 500 habitants.

En 1891, la commune compte 910 habitants dont 80 filles scolarisables, 60 sont inscrites. Il est décidé la construction d'une école de filles.
 Le procès-verbal d'adjudication date du 8 août 1892 et bénéficie d'une subvention de 7006,40 F pour un montant de 11 927 F.
 L'architecte est M. Lemasson, l'adjudicateur est l'entrepreneur M. Frugier Mathieu de Nantiat.



Construction du groupe scolaire

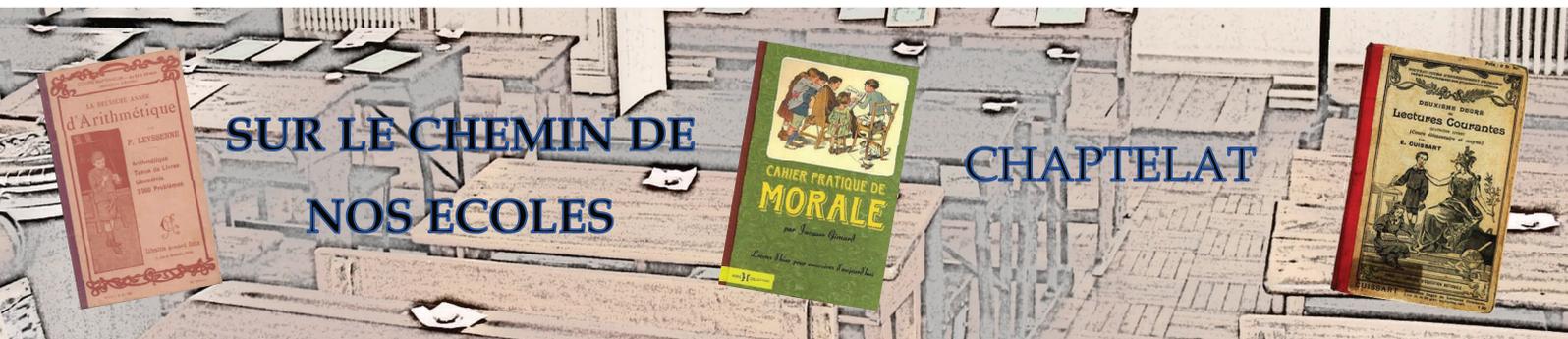
En 1931, est décidé de la construction d'un groupe scolaire à 2 classes : garçons et filles, avec cour, préaux, privés et logement d'instituteurs.
 La construction se fera après démolition de l'ancienne école de garçons.
 L'école de filles, mal située, est affectée aux activités périscolaires : bibliothèque avec salle de lecture, conférences populaires, cours pour adultes.
 Le logement actuel de l'école de filles sera utilisé pour logement de l'un des maîtres au cas où il ne serait pas marié.
 En 1936, il est décidé de la création d'un troisième poste. Deux maîtres se partagent l'instruction de 102 élèves.

Groupe scolaire actuel

Il apparait au cadastre en 1955.
 (Il a été construit après la démolition de l'ancien groupe scolaire).
 Actuellement, il compte trois classes et fonctionne en Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) avec l'école de Vaulry depuis 1979.
 Les élèves de Breuilhaufa fréquentent également le RPI de Chamborêt.



Photo : Site de la commune de Chamborêt.

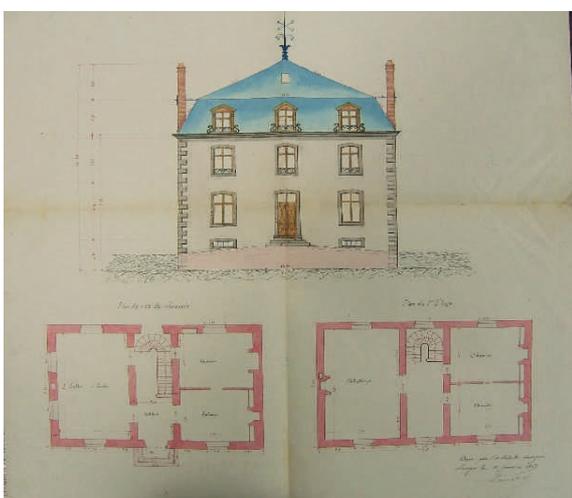


SUR LE CHEMIN DE CHAPTELAT NOS ECOLES

A Chaptelat l'enseignement, encore réservé aux garçons, est assuré par le curé dans une des pièces du presbytère. L'abbé Rousseau assure cette fonction à partir de 1846. C'est encore le cas entre les années 1860 et 1870 comme le confirment la délibération du conseil municipal du 22 septembre 1867 et le courrier de l'inspecteur du primaire adressé à l'inspecteur d'académie du 6 février 1875 : le curé, alors âgé de 66 ans, assure toujours la fonction d'instituteur communal.



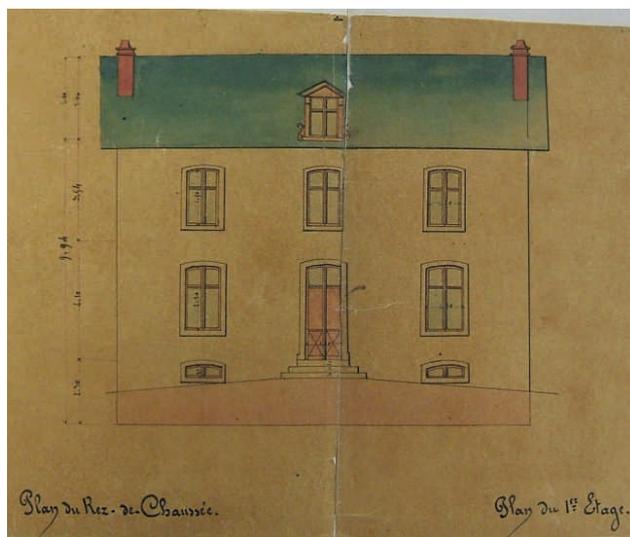
Presbytère de Chaptelat. XVIIIe siècle. © Alain Chambardaud. 1982. inventaire général. ADAGP.



Plan du projet de 1869- AD87

Le souci d'éduquer également les filles progresse. Sous le Second empire, Victor Duruy, alors ministre de l'Instruction fait voter l'obligation à toute commune de plus de cinq cents habitants d'avoir une école publique de filles. La loi Duruy est alors votée le 10 avril 1867. Le conseil municipal de Chaptelat décide alors en septembre 1867 de demander des aides pour la construction d'une maison d'école pour garçons et filles de la commune. Un projet est proposé en 1869 dans le style architectural du Second empire, influencé par l'architecture haussmannienne. La guerre de 1870-1871 en a certainement stoppé l'avancée.

La proclamation de la III^e République et la fin du conflit en 1871 ont relancé ce projet qui a été modifié. Comme le montre le plan de 1874, celui-ci paraît plus sobre d'un point de vue architectural que celui de 1869, et certainement moins coûteux. L'agencement intérieur est alors modifié en 1875 par les services de l'inspection qui proposent de localiser les deux salles de classes, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles, au rez-de-chaussée, réservant l'étage au logement des instituteurs. Nous ne savons pas en quelle année ce bâtiment a été construit mais il correspond à l'actuelle mairie. On peut supposer qu'il a été bâti peu après 1875 ou bien dans la foulée des lois dites Jules Ferry en 1882-1884 où l'investissement dans l'instruction publique par l'État a pris une grande ampleur, permettant, sans doute, de financer plus facilement un tel projet. Aujourd'hui, cette maison école est devenue la mairie, et la salle des mariages actuelle était la mairie construite après 1913.

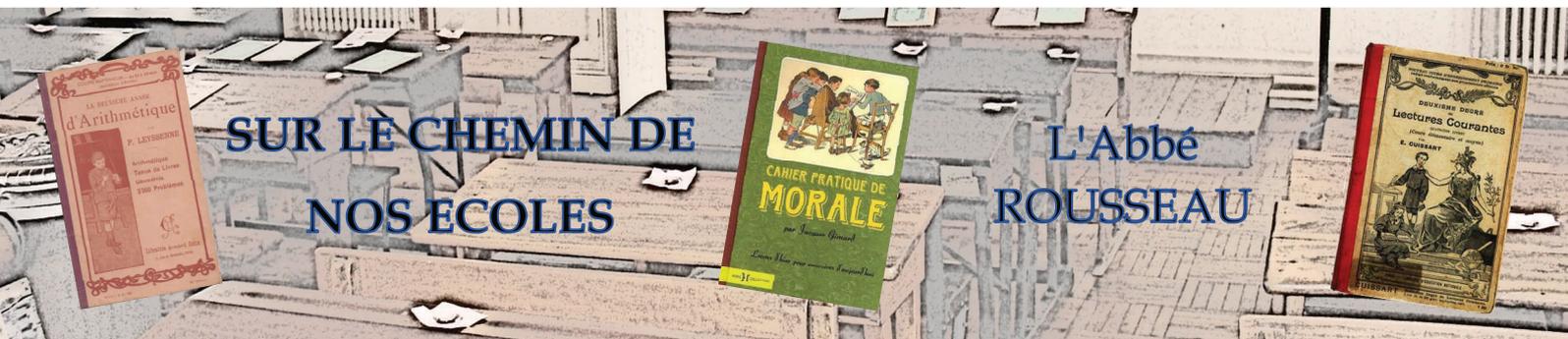


Plan du projet de 1874 – AD87



La Maison d'école vers 1901 – CPA collection privée.

C'est en 1952 qu'un nouveau groupe scolaire sera construit.



SUR LE CHEMIN DE NOS ECOLES

L'Abbé ROUSSEAU

L'Abbé Pierre Célestin ROUSSEAU

Pierre-Célestin ROUSSEAU est né le 6 février 1809 de parents agriculteurs pauvres à Sains, arrondissement d'Avesnes, département du Nord.

Écolier assidu, séminariste, prêtre en 1834 à Maubeuge, professeur à Hazebrouck en 1838, il arrive à Chaptelat en 1846, accompagné de sa mère et de sa nièce, mademoiselle Palmyre Chaste qui l'assistera si efficacement.

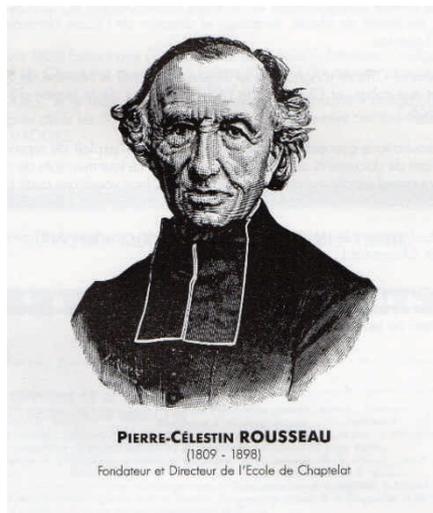
Pendant 52 ans, jusqu'à sa mort, il sera le curé de Chaptelat.

Dès son installation au presbytère qui existe toujours, il est aumônier de l'orphelinat du Mas-Eloi qui vient de se créer (1845) en même temps que secrétaire de mairie et il ouvre immédiatement une école libre pour les enfants de la commune.

La loi Guizot du 28 juin 1833 faisant aux communes de plus de 800 habitants l'obligation d'avoir une école primaire, le Conseil Municipal de Chaptelat demande à l'abbé Rousseau de s'en charger.

La loi Falloux entraîne la fermeture de l'école normale de la Haute-Vienne le 26 août 1850. C'est l'abbé Rousseau qui pendant 25 ans, aidé d'un, puis de deux, et enfin de trois adjoints, forme plus de 400 "maîtres" au point qu'en 1875, pratiquement tous les instituteurs de la Haute-Vienne sortent de l'École Stagiaire de Chaptelat comme l'appelait quelquefois son propre directeur.

Sans négliger ses autres attributions, il fonde un pensionnat qu'il baptise "Pensionnat d'Eloi" (il comptait soixante pensionnaires en 1870) en faisant agrandir la maison, toujours conservée par sa famille. Mademoiselle Palmyre Chaste administre les cuisines, le réfectoire, le blanchissage, les dortoirs, etc...



La maison de l'Abbé Rousseau. Photo AN

Très satisfait de son enseignement et des résultats obtenus, le Ministère de l'Instruction Publique et des Cultes, le fait Officier d'Académie le 21 juin 1856.

Le 2 août 1865, l'abbé Rousseau reçoit la Médaille d'Argent de l'Instruction Publique et le 15 août 1866 la Médaille d'Or. L'avant-veille de cette dernière distinction, le 13 août, le Ministre de l'Instruction Publique, M. Victor Duruy lui annonce que sur sa proposition, l'empereur Napoléon III le nomme Chevalier de la Légion d'Honneur.

Mais la direction de l'école est lourde et les années s'accumulent. En juillet 1870, l'abbé Rousseau qui a 61 ans se plaint à l'inspecteur d'académie du peu de ressources de son école et souhaite l'établissement d'une école normale plus structurée et soutenue financièrement par l'État.

Nous ne citerons pas les projets de sermons qu'il prononçait en chaire. Il est d'ailleurs très probable que l'abbé avait appris la langue limousine, encore très en vigueur à cette époque, afin de mieux communiquer avec ses paroissiens.

A 66 ans, l'abbé Rousseau désire ne plus se consacrer qu'à sa paroisse, aux enfants du Mas-Eloi et au secrétariat de la mairie.

Il entame alors la réparation de l'église, particulièrement de la chapelle dédiée à Saint Eloi et en octobre 1882, sollicite de Monseigneur l'Évêque de Noyon le don d'une relique de Saint Eloi.

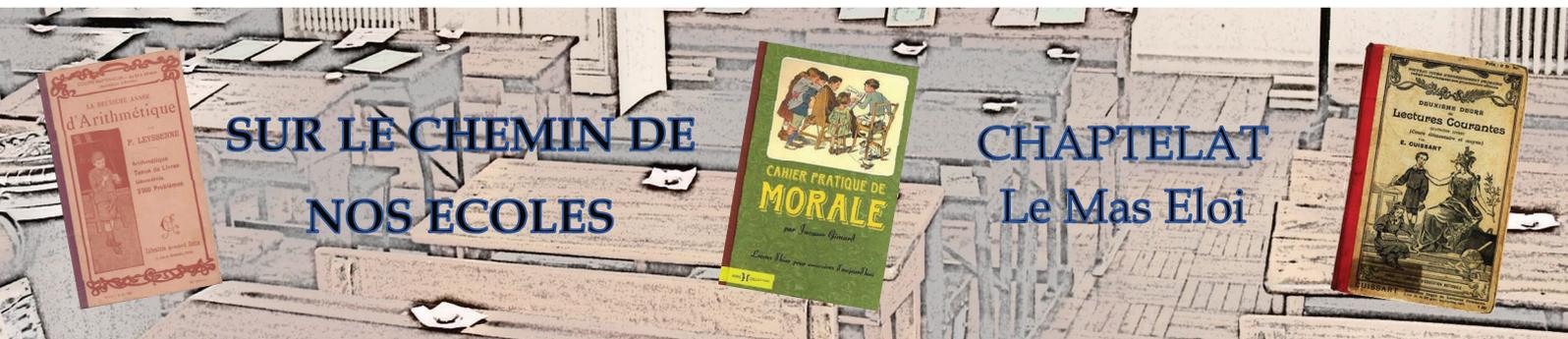
Entre temps, l'abbé Rousseau avait fait confectionner un reliquaire représentant un buste en bois de Saint Eloi, qui se trouve toujours sur l'autel qui lui est dédié dans la petite église de Chaptelat.

Le 12 janvier 1896 le journal "La Croix de Limoges" sort une édition spéciale pour le jubilé de l'abbé Rousseau. Sur la proposition du Préfet de la Haute-Vienne et de l'inspecteur d'académie, le Ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes, M. Combes, nomme l'abbé Rousseau "Instituteur Honoraire" le 14 mars 1896.

Le 20 mai 1898, l'abbé Rousseau décède dans sa quatre-vingt dixième année. Le Conseil municipal de Chaptelat lui rend hommage publiquement et rédige même une "adresse" sur les registres de délibérations.



La tombe de l'Abbé Rousseau cimetière de Chaptelat. Photo AN



SUR LE CHEMIN DE NOS ECOLES

CHAPTELAT Le Mas Eloi

Le Mas Eloi

Depuis le milieu du 18^e siècle, une question était souvent posée : quel avenir pour les orphelins et enfants trouvés ?

La première société d'agriculture de Limoges s'était émue du sort de ces enfants, qui, d'après diverses statistiques médicales, confiés à l'hôpital mourraient en bas âge, alors que confiés à la campagne, ils avaient une espérance de vie bien supérieure.

C'est ainsi que la « colonie agricole du Mas Eloi » voit le jour en 1847. Elle doit accueillir des orphelins et enfants abandonnés et en faire des cultivateurs.

Gabriel Léonard Duclou du Theillol, maire de Chaptelat à cette date, apporte sa contribution financière, ainsi que d'autres habitants de la région, à la réalisation de cette œuvre. L'Abbé Martin du Puytison offre et donne sa propriété de Mayeras, paroisse de Chaptelat. Et voilà l'emplacement trouvé.

Le Mas-Eloi sert également de maison de refuge à la communauté du Bon-Pasteur. Les sœurs malades y trouvent une maison de convalescence. L'exploitation est tantôt cultivée par des fermiers, tantôt par des métayers. Le curé de Chaptelat vient à la chapelle célébrer les offices, les fêtes et les dimanches.

Cette expérience, qui se montre bénéfique, est pourtant de courte durée. Quelques années plus tard l'établissement deviendra une « maison de redressement », ou maison de réforme gérée par la communauté du Bon Pasteur.

Depuis lors le Mas-Eloi, désigné aussi sous le nom de Saint-Éloi, est resté maison de réforme tout à la fois pour les garçons et pour les filles.

Saint-Éloi se compose de deux constructions assez vastes, distantes l'une de l'autre de 500 mètres environ, et affectées : la première, aux garçons avec la ferme attenante ; la seconde, aux filles avec les logements de l'administration et une chapelle.

Vingt-neuf personnes en plus des sœurs sont chargées des enfants, tous nourris, logés, entretenus sur l'établissement.

La plus grande propreté est observée. Les enfants changent de linge une fois par semaine. En été, ils doivent prendre des bains froids dans deux étangs : l'un pour les filles, l'autre pour les garçons.

Une infirmerie avec quatre lits est disposée pour les malades qui reçoivent la visite du docteur attaché à l'établissement.

Emploi du temps de 5 heures du matin, heure du lever, à 9 heures du soir heure du coucher ; en toute saison.

Après 1880, l'établissement devient plus important et compte de 300 à 400 détenus. Mais dans les dernières années, il n'y a plus au Mas-Eloi qu'une centaine de détenus. En 1901-1902, l'établissement périclité. L'état envoie de moins en moins de pupilles. Les affaires deviennent peu prospères. L'Ecole de Réforme cesse d'être en 1902.

En trente ans d'existence, l'Ecole de Réforme a pu arracher au vice des enfants pour lesquels on présageait fatalement un sombre avenir.



Le Mas-Eloi "du bas". Photo MNA



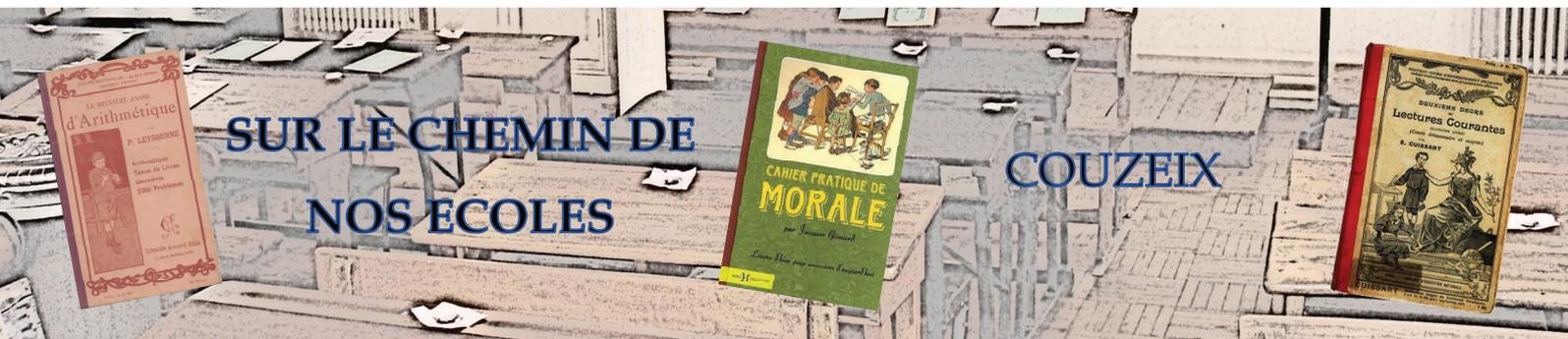
Le Mas-Eloi "du haut". Photo MNA

Le Mas Eloi est mis en vente. Le 15 juillet 1902, après plusieurs enchères successives, la ville de Limoges, qui cherche à créer un orphelinat municipal, est déclarée adjudicataire au prix de 112 100 francs, la propriété ayant près de 80 hectares.

L'exploitation agricole est menée avec soin. Les bâtiments sont en très grande partie réparés. Les irrigations sont dirigées avec méthode. Les clôtures, disparues en grande partie, sont ou réparées ou créées à nouveau. Les chaumes sont défrichés, les prairies et les terres labourables agrandies, et cette propriété si délabrée lors de l'acquisition par la ville de Limoges, revêt alors une physionomie de prospérité nouvelle. Les recettes et dépenses s'équilibrent depuis 1902, tout en fournissant l'orphelinat en produits alimentaires. En 1902, l'évaluation des cheptels morts et vifs, monte au maximum à 10 000 francs. En 1903 à 15 000 francs, en 1904 M. Veyriras, expert, l'estime 28 600 francs, accusant ainsi une progression de 18 600 francs.

Au cours de la guerre 14-18, le Mas Eloi change de destination. Il devient « hôpital complémentaire », « hôpital dépôt », ou « hôpital militaire pour prisonniers allemands ».

En 1921, le Mas-Eloi est confié à la coopérative « L'Union de Limoges » qui en fait une colonie de vacances.



En 1851, Dame Clara RISPAL, veuve COLIN, née le 03 mai 1805, institutrice ayant reçu une autorisation de diriger une salle d'asile délivrée par le recteur de l'académie de Limoges le 09 août 1847, a l'intention de l'ouvrir au chef-lieu de la commune de Couzeix. Le 27 novembre 1851, après une visite du local, la mairie approuve la tenue de cette salle d'asile.

Le 12 novembre 1852 ouverture d'une école d'adultes de 7h à 9h du soir par Monsieur Martial VIGNAUD, instituteur communal.

Le 18 décembre 1853 Mademoiselle Marthe Zélie LAMOUREUX titulaire d'un brevet de capacité pour l'instruction primaire ouvre une école primaire libre de filles dans le bourg.

En 1864, Monsieur CHENAUD, résidant à Couzeix, obtient l'autorisation d'y établir une école libre. Il y remplit les fonctions d'instituteur public et de secrétaire de mairie.

Le 28 février 1880 est présenté un projet de maison commune, avec écoles distinctes pour 128 garçons et 128 filles, équipée de latrines et dépendances. Le 28 février 1881 un emprunt de 2400 F est autorisé sur une durée de 30 ans par le ministère de l'instruction et des beaux-arts. Monsieur SAUTERAUD, entrepreneur, s'engage à avoir terminé l'ensemble des travaux le 31 août 1882. L'architecte est M. LENARD.

La population de la commune est alors de 1819 habitants, en hausse grâce à la proximité de Limoges. Le nombre d'élèves en âge de fréquenter l'école (de 5 à 13 ans) est de 378. Il n'y a pas d'école maternelle publique.

Les deux maisons d'école seront établies sur le terrain (40 ares) de Monsieur LAPLAUD, situé sur le bord de la route nationale 147. C'est la commune qui achètera ce terrain ainsi que le mobilier scolaire nécessaire.

Le 19 juin 1881 : approbation de la création d'un emploi d'institutrice adjointe à l'école de filles.

Le 8 mai 1882 : création d'un emploi d'instituteur adjoint à l'école de garçons.

L'école publique primaire spéciale aux garçons a pour directeur Monsieur Ludovic CHENAUD, elle comporte 3 classes avec 3 maîtres dont le directeur. Nombre d'élèves garçons inscrits le 05 avril 1884 : 138 dont 18 élèves étrangers à la commune et 4 élèves de nationalité étrangère. Des cours pour adultes sont assurés le soir.

Préau couvert : 60 m²

Superficie de la cour : 912 M²

Lieux d'aisance : 3 cabinets.



L'école publique spéciale de filles a pour institutrice Mme CHENAUD. Elle comporte 2 classes avec 2 maîtresses.

Nombre d'élèves filles inscrites le 05 avril 1884 : 119

Bibliothèque : 26 volumes

Préau couvert : 60 m²

Superficie de la cour : 912 m²

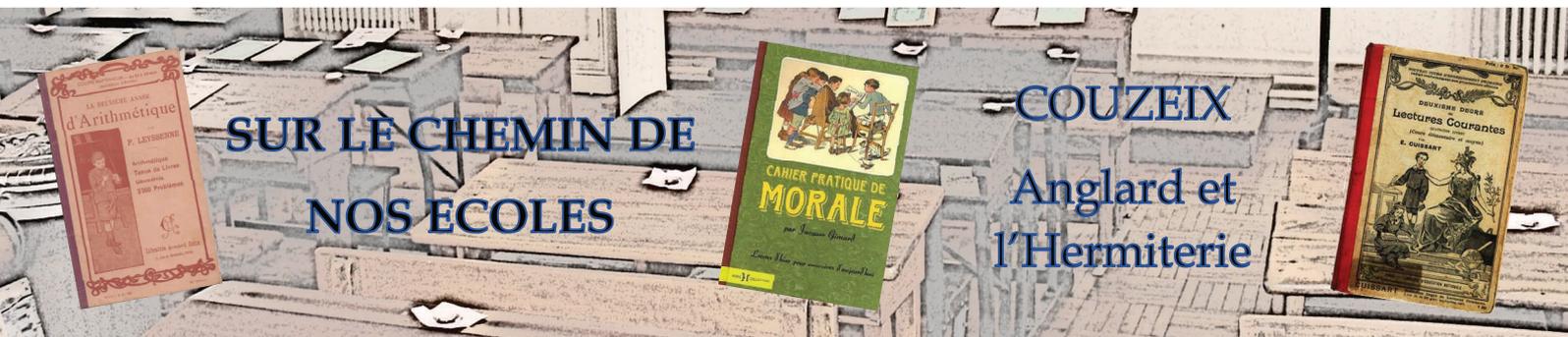
Lieux d'aisance : 4 cabinets

Le 27 juin 1897 la création d'un emploi d'institutrice adjointe permet d'ouvrir une 3^{ème} classe. Il y a donc 120 élèves pour 3 maîtresses.

Le 7 septembre 1930, la commune acquiert un immeuble pour le logement des instituteurs ainsi que le jardin destiné à la création d'une place public.



Sources : archives MNA et AD87 2o874 et 878



SUR LE CHEMIN DE NOS ECOLES

COUZEIX
Anglard et l'Hermiterie

La commune de Couzeix est très étendue, le bourg et l'école sont excentrés. Les enfants de certains villages de la commune devaient parcourir jusqu'à 5 km matin et soir pour aller à l'école.

École d'Anglard

En 1871, le projet d'une école est déjà évoqué. La création d'une école au hameau d'Anglard enlèverait 500 habitants au groupe du chef-lieu de Limoges et Landouge.

Elle pourrait accueillir 75 élèves maximum.

Une délibération du conseil municipal de Couzeix du 25 novembre 1928 nous informe que, vu l'ouverture de l'école d'Anglard à la date du 1^{er} novembre 1928, Monsieur Magelle, locataire des immeubles est libéré de toutes les obligations du bail qui lui avait été consenti par la commune.

Avant la construction de l'école, il y avait une maison d'école à Anglard.

Le devis, daté du 30 juillet 1911, est estimé à 17 825 F.

En date du 4 mai 1928, la création pour le 1^{er} octobre prochain d'une école mixte obligatoire à classe unique à Anglard est entérinée.



*L'ancienne école, aujourd'hui maison d'habitation
Photo Street View - google earth*

École de l'Hermiterie

Le projet de construction d'une école mixte au hameau de l'Hermiterie date de 1911.

L'architecte est Monsieur Sautereau. Le devis estimatif au 30 juin 1911 est évalué à 16 775 F.

L'adjudication est faite le 26 avril 1913 au profit de Sieur Servaud, domicilié à Couzeix, suite à un rabais de 9 % soit pour le montant de 14 388.50 F.

La réception définitive est faite le 18 avril 1920.

Des travaux de parachèvement et réparations à l'école mixte de l'Hermiterie sont octroyés à Monsieur Delmas de Beauvais de Couzeix suite à une adjudication datant du 22 août 1926, grâce à un rabais de 5 % sur l'évaluation des travaux.

Le 26 novembre 1939, le préfet autorise Madame Roche, institutrice à l'école de l'Hermiterie à installer à ses frais un garage démontable dans la cour de l'école, suite à sa demande datant du 7 novembre 1939.

L'école fonctionnera jusqu'au 31 août 1987.

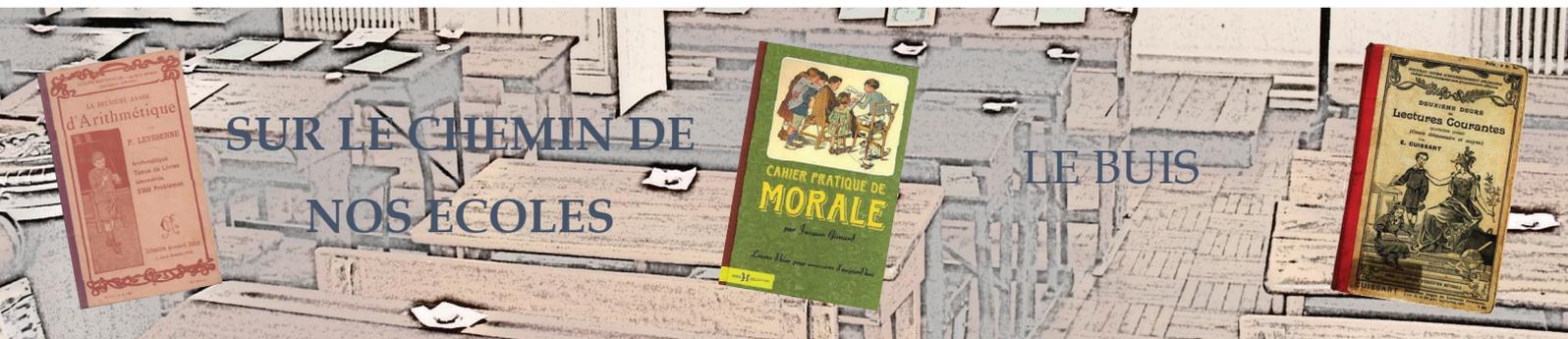


L'ancienne école, aujourd'hui maison d'habitation – Photos MNA

En 1911, un devis est demandé pour la fourniture de mobilier scolaire pour les écoles d'Anglard et de l'Hermiterie pour un montant de 616 F pour chaque école.

Le marché est attribué au Sieur Couly Jean Baptiste, domicilié à Couzeix pour un montant de 1 056 F après un rabais de 15 % soit 158.40 F.

Le décompte définitif mentionne le total à 897.60 F.



SUR LE CHEMIN DE NOS ÉCOLES

LE BUIS

Avant la construction de l'école

Grâce aux documents consultés aux archives départementales, nous savons qu'un enseignement existait dans la commune de Le Buis car dans une délibération du 18 janvier 1848, il est stipulé que « Léopold Augros, curé de la Paroisse du Buis, principal locataire de la maison de Monsieur Ruaud Lafontanelle (au bourg du Buis) donne loyer pour présent bail à Monsieur Marsat, instituteur de Roussac et du Buis. Ce bail est conclu à compter du 01 janvier 1848 pour une durée de 2 ou 3 ans »

On parle de maison d'école dès 1848 : dans un document du 11 novembre 1848 il est écrit : « Monsieur Alexandre Ruaud Lafontanelle, propriétaire à Vauguenige, commune de Saint-Pardoux, afferme à Monsieur Arbellot sa maison et le jardin y attenant pour en faire une maison d'école pour un an au prix de 100 francs. »

Le 09 avril 1850 : « Monsieur Lafontanelle loue pour 3 ans à commencer du 11 novembre 1848 et finir le 11 novembre 1852, moyennant prix de 120 francs, une maison située au bourg composée de 5 appartements dont 2 au rez-de-chaussée et 3 au 1^{er} étage, plus un jardin y attenant ; la dite maison est destinée à l'habitat de l'instituteur communal et y réunira ses élèves et ne pourra être destinée à aucune autre destination. »

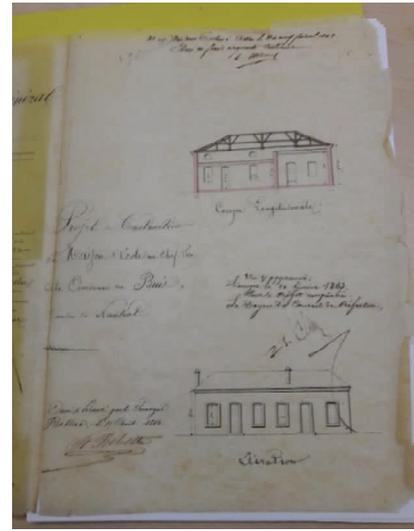
De 1853 à 1862, plusieurs baux sont établis : « Monsieur Sylvain Léopold Augros afferme à Monsieur Audiguet François maire, qui accepte au nom de la commune, pour servir de maison d'école, une maison avec toutes ses dépendances, située au bourg du Buis moyennant 100 francs. »

La construction de l'école (1862 – 1864)

Un projet de construction de maison d'école est étudié par le conseil municipal dans la séance du 12 août 1862. Ce projet est approuvé par Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne le 10 février 1863. La réception définitive du bâtiment a lieu le 15 novembre 1864.

Projet d'agrandissement (1898)

Un projet d'agrandissement de l'école primaire voit le jour en 1898. Le 11 septembre 1898, le maire du Buis, Pierre Boyer, présente le devis d'agrandissement de l'école primaire. Celui-ci s'élève à 4 500 francs. Le conseil municipal autorise le maire à contracter un emprunt de cette somme auprès du Crédit Foncier de France. Ce même jour, le conseil municipal accepte les plans de l'architecte M. Nouger de Limoges, rue de Paris.



Plans du projet de 1862 AD87

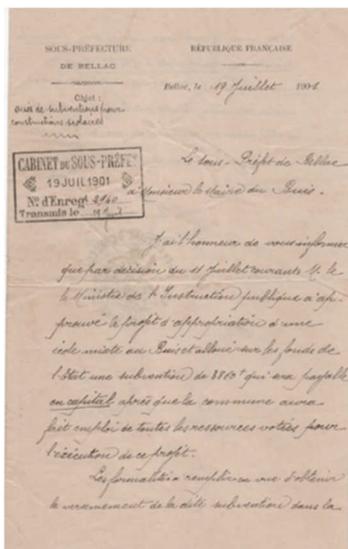
Enfin, le montant des travaux s'élève à 5 000 francs et les annuités d'emprunt à 57,53 francs.

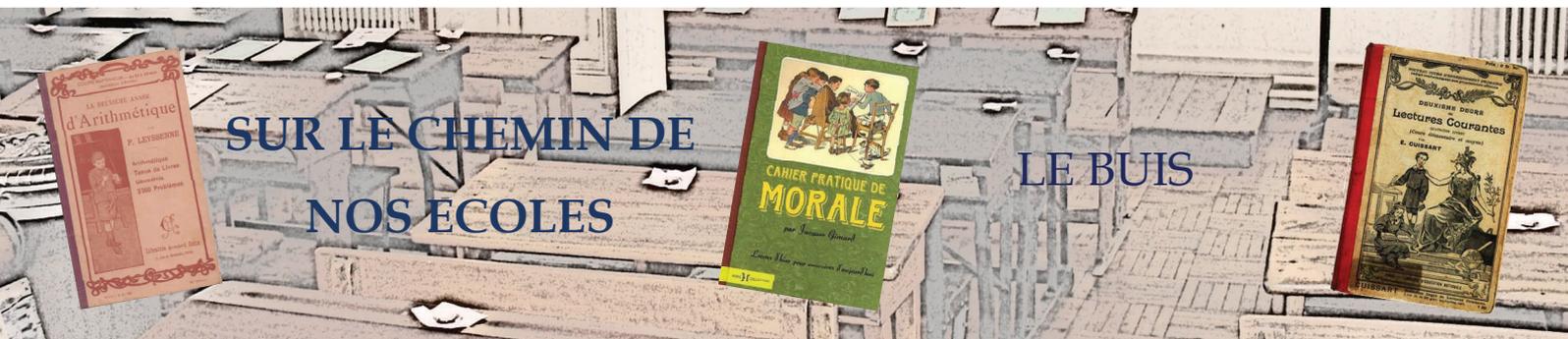
Le 25 juin 1899, suite à un échange avec le Préfet, l'Etat prenant à sa charge 4 000 francs à la construction, la commune emprunterait 1 000 francs, représentant toujours des annuités de 57,53 francs.

Le 15 août 1900, le conseil municipal du Buis demande au Préfet de la Haute-Vienne de bien vouloir verser au plus tôt les 4 000 francs promis pour l'agrandissement de l'école primaire.

Le 4 août 1901, le conseil municipal du Buis se réunit sous la présidence du maire Pierre Boyer. Le maire a reçu un courrier du sous-préfet de Bellac, indiquant que l'aide de l'Etat a été ramenée à 3 860 francs. La commune doit donc emprunter 1 140 francs. Pour équilibrer le budget, le Conseil décide de mettre en place une imposition extraordinaire pendant trente ans.

Dès lors la construction peut débuter, le nouveau bâtiment comprenant d'ouest en est, un logement d'instituteur, une mairie et une école primaire. Les travaux sont attribués à Monsieur Ruaud, entrepreneur.





Les aménagements extérieurs autour de l'école et de la mairie (1903-1904) :

L'agrandissement des bâtiments comprenant la mairie, l'école et le logement de l'instituteur étant terminé, le conseil municipal du Buis va s'attacher à aménager les extérieurs : modification de l'entrée de la mairie afin de ne pas déranger les enfants, création de la Place de la Mairie, divers terrassements et modification d'un mur qui masque l'entrée de la mairie ...

La création d'un puits à l'école (juin 1906) :

Lors de sa réunion du 24 juin 1906, le conseil municipal du Buis décide de créer un puits à l'école primaire. Cette décision est motivée par le fait que l'école est totalement dépourvue d'alimentation en eau. L'instituteur et les élèves doivent aller puiser l'eau dans une propriété privée, chez Villette et que les enfants peuvent être blessés par les animaux de la ferme.

Demande de création d'une école de filles au Buis (février 1909) :

Depuis le décès de l'abbé Sottier, le 17 juin 1908, le Presbytère est inoccupé. Lors de la réunion du conseil municipal du 14 février 1909, Aristide Roumilhac propose d'affecter ce bâtiment à la création d'une école de filles.

A cette époque, la création d'une école de filles est réservée aux communes de plus de 500 habitants, ce qui n'est pas le cas du Buis, qui ne compte que 340 habitants au recensement de 1906. Par contre, la commune du Buis a quelques arguments à faire valoir : l'école n'est qu'à deux kilomètres de villages des communes de Roussac, Thouron et Saint-Symphorien. Ces villages ont fourni, de tous temps des élèves à l'école du Buis.

Le 23 avril 1909, le Préfet de la Haute-Vienne répond à la mairie du Buis. Il demande aux membres du conseil municipal de délibérer à nouveau en faveur de la création d'une école enfantine, plutôt qu'une école de filles. Lors de sa réunion du 2 mai 1909, le conseil municipal « considérant qu'une école enfantine ne séparerait pas les filles des garçons, est d'avis de renoncer à cette installation ».

L'école dans les années 1940 :

L'institutrice et directrice de l'école primaire du Buis est Madame Delhoume depuis la rentrée de 1930.

En octobre 1941, le sous-préfet de Bellac demande à toutes les communes de sa circonscription de procéder à la nomination d'un médecin pour le service de l'inspection médicale de leurs écoles. La Commune du Buis propose le docteur Thouvenet de Nantiat.

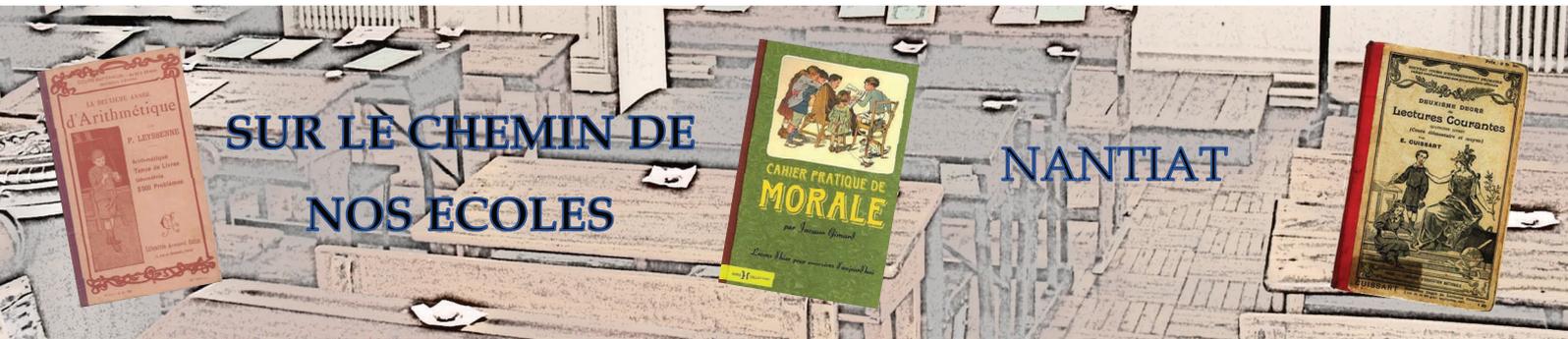
Le terrain scolaire d'éducation physique et sportive (octobre 1941) :

Les lois du gouvernement de Vichy des 5 août et 23 novembre 1940 imposent à chaque commune de disposer d'un terrain de sport pour enseigner l'éducation physique et sportive aux scolaires. Lors de sa réunion du 19 octobre 1941 le conseil municipal du Buis décide d'engager les travaux pour l'aménagement d'un terrain. Ce dernier sera réquisitionné pour une durée de dix-huit ans à partir du 1^{er} décembre 1941.

En 1983, l'école est fermée, il ne restait que 6 élèves dans la commune. Les enfants sont dorénavant essentiellement scolarisés à Nantiat.



Ecole, aujourd'hui mairie et maison des associations – Photo PB pour MNA



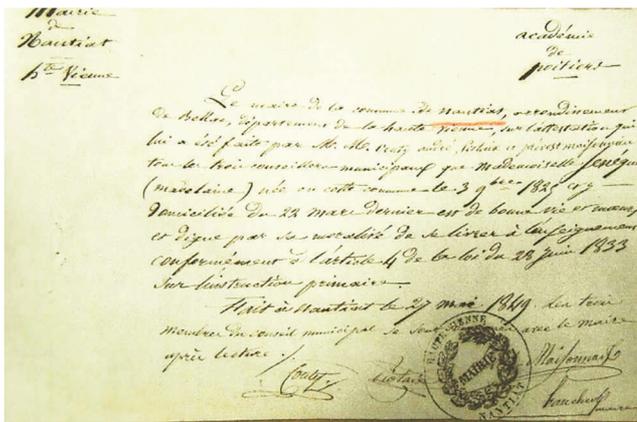
SUR LE CHEMIN DE NOS ECOLES

NANTIAT

Les premières maisons d'école à Nantiat

A Nantiat, l'existence des premières maisons d'école que nous avons trouvées aux archives départementales, datent de 1846 : une quittance de 110 F par an faite à M. Duclou Thomas, une de 100 F en 1847 à M. Martial Fargeau, propriétaire, pour servir de maison d'école.

Le 25 avril 1847 il est établi un bail de 3 ans du 01 janvier 1846 au 01 janvier 1849 à Marguerite, veuve de François Lalanne, pour assurer de l'instituteur au rez-de-chaussée sur la place de la Mote et qui sert déjà aux audiences du juge de paix.



Madame Sénèque Madelaine,

Conformément à l'article 4 de la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction publique Mme Sénèque Madelaine peut se livrer à l'enseignement, un certificat de notoriété du maire en atteste, daté du 27 mai 1849.

Le 28 mars 1850, un rapport de l'instruction publique rapporte que :

M. Poutinaud, instituteur public à Nantiat n'a d'élève ni à Nantiat parce que le curé fait la classe, ni à Chamboret parce qu'ils se sont retirés pour vaquer aux travaux agricoles.

M. Landeau ne veut pas quitter l'instruction primaire, il n'y a donc pas à pourvoir à son remplacement.

M. Boutinaud va s'efforcer d'attirer des élèves à Nantiat en proclamant la gratuité. C'est le seul moyen de lutter efficacement avec M. le curé qui n'exige rien des familles.

Des " instituteurs exemplaires "

Monsieur BOUTINAUD

Une lettre du curé de Nantiat adressée à M. L'inspecteur rapporte que M. Boutinaud conduit assez régulièrement ses élèves (de 29 à 30) le dimanche à l'église.

Le 03 août 1851 le ministre de l'instruction publique et des cultes dispense du service militaire l'instituteur public à Nantiat, jeune soldat de la classe 50, M. Boutinaud, tant qu'il suivra la carrière d'instituteur pendant 10 ans.

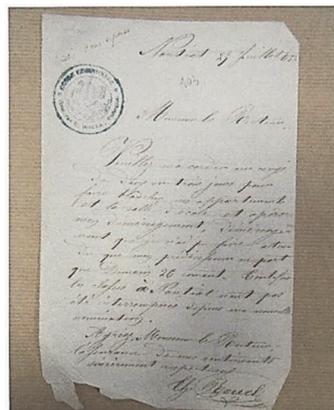
Cette même année des échanges de courrier sont faits pour demande de livre d'inscription pour la caisse d'épargne.

Le 20 juillet 1850, Monsieur Boutinaud demande l'ouverture d'une école à Chamboret, le mardi, jeudi, vendredi

M. Boutinaud a ouvert une école à Chamboret. 4 élèves se sont présentés. L'inspecteur demande une ouverture sur 4 jours.

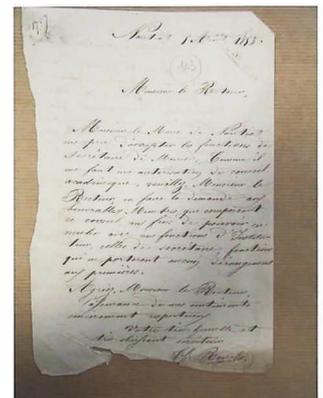
Monsieur ROUEL Théophile

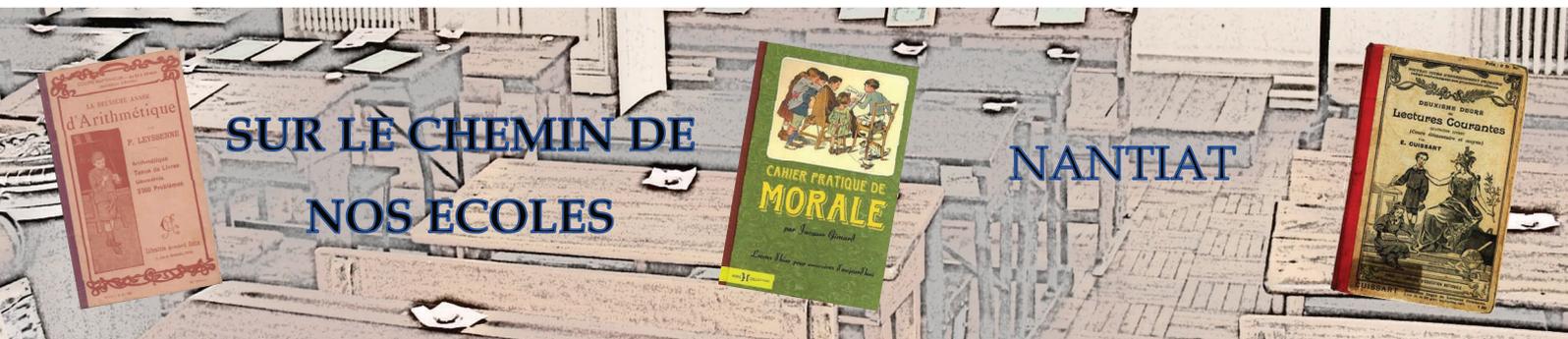
Le 27 juillet 1853, M. Rouel demande à M. le recteur un congé de 3 jours pour blanchir appartement et salle de classe



La même année, M. le maire de Nantiat demande à M. Rouel d'accepter les fonctions de secrétaire de mairie.

M. Rouel ne peut accepter le poste qu'après autorisation du conseil académique. Autorisation acceptée.





SUR LE CHEMIN DE NANTIAT NOS ECOLES

M. Rouel demande de faire une distribution des prix à ses frais afin de donner de l'émulation à ses 20 élèves dont 15 sont payants. M. Rouel souhaite ouvrir un pensionnat. Le procureur impérial pour le tribunal de 1ère instance de Bellac reconnaît avoir reçu la déclaration d'ouverture d'une école libre d'adultes le 24 août 1853. Le recteur autorise l'ouverture de cette école.

Le 19 août 1853, Madame Sabaud manifeste son intention d'ouvrir une école primaire de filles. Le 6 décembre 1853 une lettre de la mairie, livre que conformément à l'article 27 de la loi du 15 mars 1850, Madame Sabaud a le titre de capacité et qu'elle a déjà eu cette fonction de 1843 à 1847 à Rochechouart, en 1850 à Le Dorat et école libre à St Pardoux. Le local est bien disposé.



Des baux sont signés le 14 janvier 1885 avec M. Achille Courdeau pour une maison devant servir de maison d'école en 1860, pour une maison-grange appartenant à M. Goujoux, en 1864, pour une année du 1 octobre 1865 au 1 janvier 1886, M. Frugier, propriétaire du bâtiment où se trouve la salle d'école, l'appartement de l'instituteur pour un montant de 200 F pour l'année.



Un bail a été signé entre Joseph Etienne Faucher aîné, maire de la commune de Nantiat et Sieur Lefort Cadet, propriétaire et maître d'hôtel, pour 5 ans, qui a pris effet le 07 avril 1880, jour où l'école de Mlle Léger, institutrice, est devenue communale, pour servir de logement de l'institutrice et recevoir les élèves dans la maison que M. Lefort habite à Nantiat, place des Vignes.

CPA collection privée

Un bail est signé du 01 novembre 1882 au 01 novembre 1891 pour logement des institutrices communales et recevoir leurs élèves dans une maison que possède François Chatenet au lieu-dit Crocs Blancs.

Le 20 janvier 1863, projet de construction d'une maison d'école de garçons, mairie, prétoire de paix. Celle-ci est de 70 m² environ et pouvant accueillir 70 élèves. "Ce qui est assez pour un instituteur". Le procès-verbal d'adjudication est signé le 14 septembre 1865.

Le 7 juillet 1884, il y a approbation d'un nouveau projet de construction et d'aménagement de la maison d'écoles de filles et de garçons. Il est fait un procès-verbal d'expertise des terrains à acquérir détenus par Mme Anne Julie Ruaud veuve Delacour Lalay et Anne-Marie Julie Maubert, veuve de François Mally.

Le 13 septembre 1889 le procès-verbal d'adjudication de construction du groupe scolaire est conclu. Le 11 novembre 1889 l'appropriation de l'école de garçons et filles est faite. Nantiat compte 1 586 habitants.



CPA collection privée

Le saviez-vous ?

Ota en Corse et Nantiat en Haute-Vienne ?

Une classe enfantine est annexée à l'école de filles de Nantiat le 01 octobre 1916. Elle a été demandée en 1910 et a pu être construite, les effectifs étant restés stables pendant la guerre.

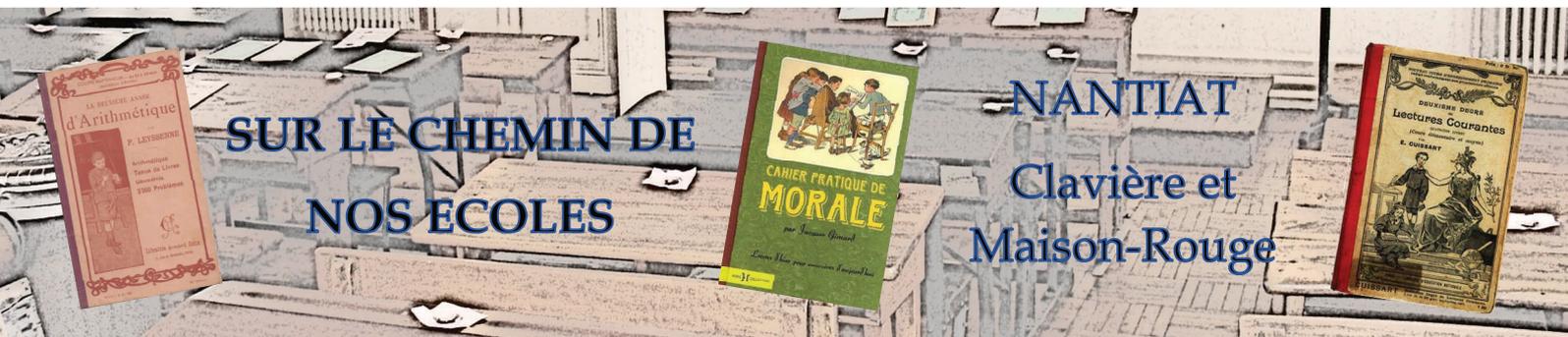
- Vu la délibération du conseil départemental de l'enseignement primaire en date du 29 février 1912.

- Vu la délibération du conseil municipal en date 29 décembre 1911 portant sur la création d'une classe enfantine à annexer à l'école de filles de Nantiat avec effet le 01 novembre 1916.

La dépense résultant de cette création est compensée par l'économie résultant de la suppression de la classe enfantine d'Ota en Corse prononcée le 31 juillet 1916.

Fait à Paris le 29 août 1916 signé Paul Painlevé.

Le projet de construction est approuvé par le ministère et subventionné à la date du 28 octobre 1913.



Clavières :

A Nantiat, tout le monde connaît l'école de Clavières construite en 1938 sur un terrain vendu par M. Duprat, cultivateur à La Crèche. Il s'agit d'une école mixte d'une classe de 40 élèves avec une cantine scolaire de 36 places, un logement et les annexes nécessaires à l'école. Le projet a été établi par M. Chabrefy, architecte expert à Limoges. Madame Solange Vincent-Redon, présidente honoraire de MNA, a enseigné dans cette école.

Le 7/12/1931, l'inspection académique de la Haute-Vienne a demandé la construction d'une école pour remplacer le local actuel que la commune a en location. La salle de classe est très mal éclairée et très mal aérée.

Les privés sont rudimentaires et la cour de récréation est inexistante. La commune de Nantiat a signé un bail commençant le 01/04/1883 et finissant le 30/10/1886 auprès de M. Courdeau. Le puits est dans la cour de M. Courdeau et les élèves useront de cette cour pendant la récréation. Des baux seront signés jusqu' à la construction de la nouvelle école après quelques déboires. Le propriétaire ayant annoncé qu'il occupera la maison le 01/10/1936.



L'ancienne école de Clavières – Photo MNA

Maison Rouge



L'ancienne école de Maison Rouge – Photo MNA

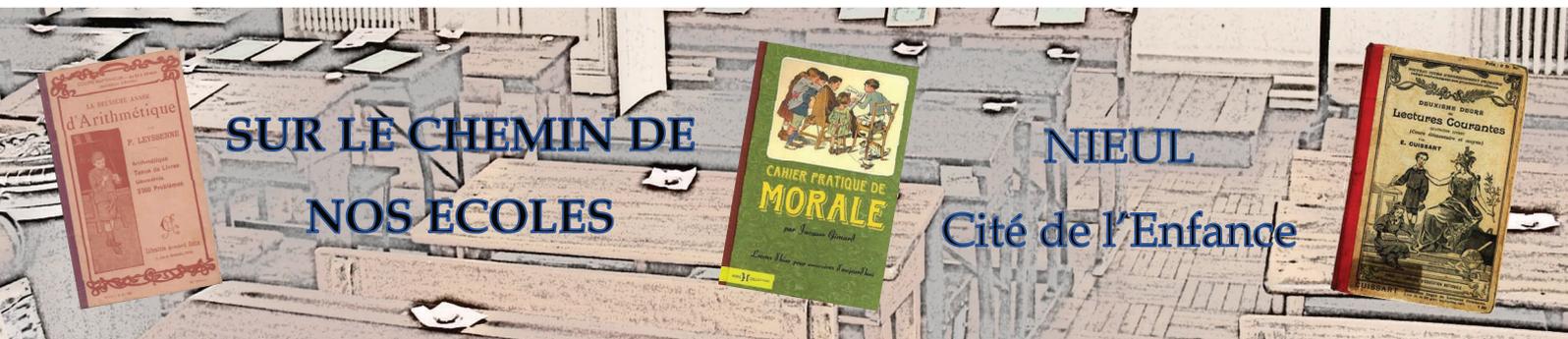
Combien d'habitants de Nantiat et d'ailleurs connaissent l'existence d'une école au hameau de Maison Rouge ?

Quand on parle de l'histoire de Maison Rouge, on vous informe qu'Henri IV a dormi à Maison Rouge, et reçu les autorités de Limoges dans le hameau. On vous parle de la caserne. Tout le monde est surpris d'apprendre qu'un bail avait été signé en 1888 pour 5 ans du 01/11/1888 et finissant le 31/10/1893 pour servir d'école et de logement de l'instituteur.

De fins limiers que nous remercions particulièrement ont permis de localiser cette maison-école et les propriétaires actuels qui nous ont confié des photos de la maison avant rénovation.

La création de cette école a été prise par le conseil départemental de l'instruction publique dans sa séance du 9/11/1882. Cette création est indispensable en égard des locaux du chef-lieu de canton et celle de Conore et Chamboret et du nombre d'enfants du hameau.





SUR LE CHEMIN DE NOS ECOLES

NIEUL Cité de l'Enfance

L'école Notre Dame et la Cité de l'Enfance

Dans un courrier en date du 24 juin 1873, Monsieur Durand de la Saigle du Boucheron demande d'ouvrir une école libre à Nieul.

Une lettre de 27 novembre 1875, indique que Sœur Jeanne Marie Jouin, fille de la Charité de Saint Vincent de Paul, pourvue d'une lettre d'obédience de sa Supérieure Générale a l'intention de diriger une école primaire libre de jeunes filles dans la commune de Nieul.

Un courrier du 29 janvier 1879 précise que Sœur Angélique (Thérèse Vilaseca) demande l'autorisation de continuer l'école libre des orphelins de Nieul dirigée jusqu'ici par les sœurs de Saint Vincent de Paul.

Madame Silvine Peraud, en religion Sœur Sainte Alexis, de la congrégation du Sauveur et de la Vierge, sœur de l'institut communal de Nieul, demande à continuer la direction d'une école libre de filles confiée d'abord aux sœurs de Saint Vincent de Paul et depuis un an aux sœurs du Sauveur.

Le 20 août 1904, Mademoiselle Lavergne fait part de son intention de diriger l'école privée de jeunes filles de Nieul avec pension.

L'école est achetée en 1933 par les Œuvres Catholiques de Limoges.

C'est en 1940 que le chanoine Armand Patier fonde la cité de l'enfance qu'il dirige jusqu'à son décès, le 22 juillet 1950, à l'âge de 50 ans. Il est aussi le directeur diocésain des colonies de vacances et des jardins ouvriers, comme l'a été avant lui le Chanoine Maurice Goguyer et par la suite l'Abbé Louis Fayaud.

Elle devient Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille en 1979. Monsieur Bernard Casimir dirige ce centre de 1979 à 2006.

Le bâtiment est désaffecté depuis septembre 2021.



CPA collection privée. - Les deux plus jeunes sur la carte postale sont Solange Vincent et Jacqueline Veyriras



Le bâtiment du CDEF vu du château – Photo MNA

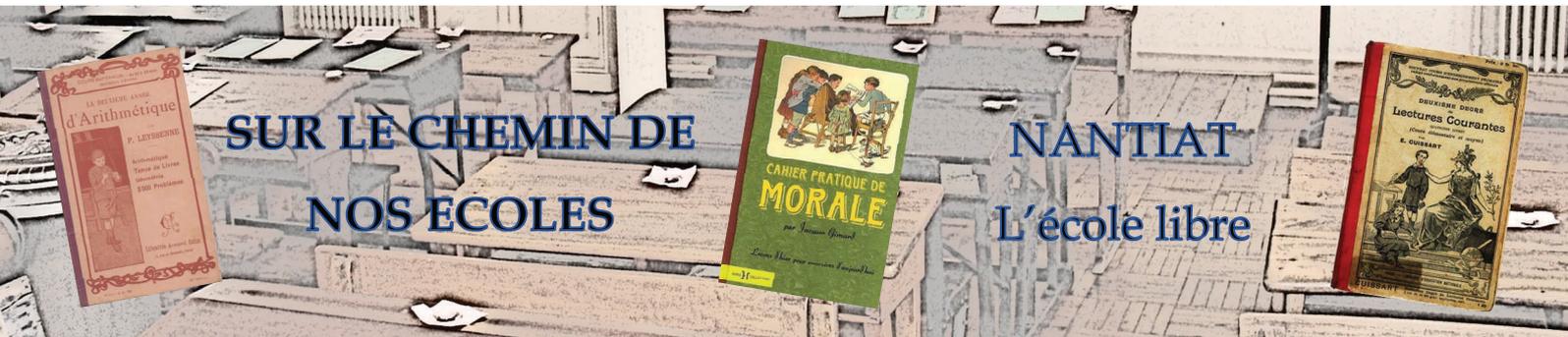
L'Abbé Louis Fayaud a consacré sa vie aux enfants jusqu'en 1980. Ils l'appelaient monsieur L'abbé.

L'abbé FAYAUD a fait qu'à tous les Noël chaque enfant ait un cadeau comme dans toutes les familles.

À Pâques, après la messe du lundi matin il terminait par une annonce aux gens du village, une phrase qu'il répétait tous les ans "rentrez vos poules je sors mes coqs" car ce jour-là c'était quartier libre, monsieur l'abbé donnait aux enfants quelques jetons et un peu d'argent pour la fête foraine qui s'était installée. Il leur a fait découvrir les joies des colonies de vacances.

À la fin des études à chaque personne de la cité de l'enfance qui obtenait un diplôme (cap BEP ...) il achetait une mobylette parfois même avec ses deniers personnels pour qu'elle puisse aller travailler et se divertir dans les bals du samedi soir des villages du département.

Marcel LONGUE



Les écoles libres à Nantiat

Le 15 septembre 1878 Madame Lefort née Courdeau, demande de transférer son école dans un appartement situé chez M. Lefort : *"Moi, Anna Courdeau, veuve Lefort, pourvue du brevet de capacité, exerçant depuis 26 ans comme institutrice libre dont 15 ans à Nantiat demande le transport de mon école."*

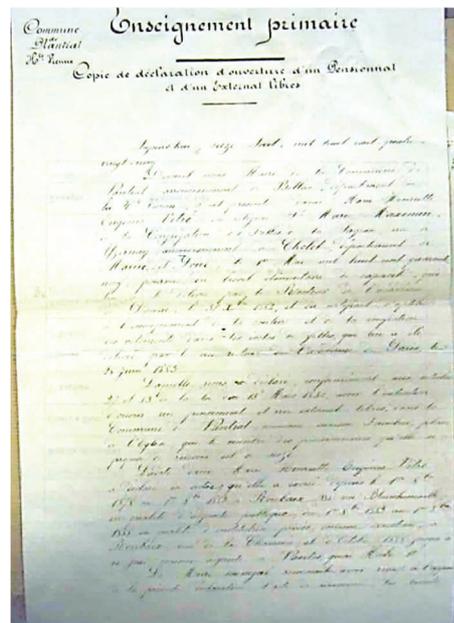
- Sœur Marie Maximum

Le 16 août 1889, il est fait une déclaration d'ouverture d'un pensionnat et d'un externat libre. Marie-Antoinette Vitré, Sœur Marie Maximum en religion, de la congrégation des Filles de la Sagesse, née à Yzernay, arrondissement de Cholet (Maine et Loire) le 1 mai 1849, pourvue du brevet élémentaire de capacité délivré par le recteur de l'académie de Douai le 31 octobre 1882 et du certificat d'aptitude à l'enseignement de la couture et de la confection dans les écoles de filles délivré par le vice-recteur de l'académie de Paris le 28 juin 1883, conformément aux articles 27 et 53 de la loi du 15 mars 1858 à l'intention d'ouvrir un pensionnat et un externat libres dans l'ancienne maison Faucher, place de l'église. Le nombre de pensionnaires sera de 16.

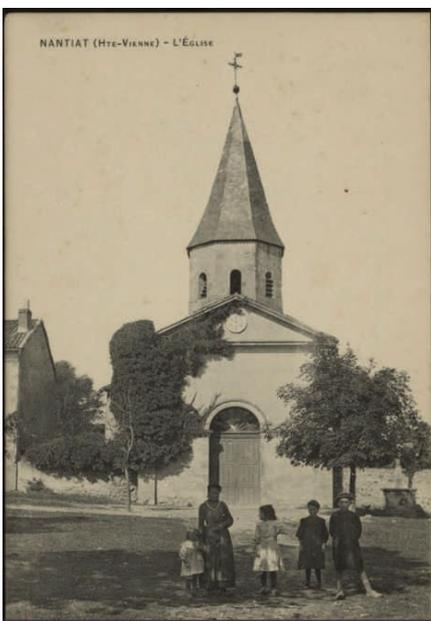
Le maire certifie que Marie Vitré, en religion Sœur Marie Maximum, a enseigné à Roubaix du 01 juin 1878 au 01 août 1883 en qualité d'institutrice privée, comme directrice du 01 août 1888 jusqu'à ce jour et comme adjointe à Nantes, avoir vérifié son acte de naissance, son casier judiciaire et son titre de capacité.

Après visite des locaux, le maire déclare que le local est central, commode, suffisant et spacieux pour l'usage auquel il est destiné.

A partir de la rentrée des classes fixée au 01 octobre 1890, Marie Vitré veut annexer une école enfantine mixte à l'école qui lui a été autorisée l'année dernière.



Courrier du 16 août 1889 – AD87



CPA collection privée.

- Dame Marie Angeline Courau

Le 10 septembre 1895, Dame Marie Angeline Courau, en religion sœur Stanislas Marie de la congrégation des Filles de la Sagesse, née à L'Absie (Deux Sèvres) le 13 août 1851, pourvue d'un brevet de capacité de second ordre qui lui été délivré par le recteur de l'académie de Poitiers le 23 juin 1871, a déclaré conformément à l'article 37 de la loi du 31 octobre 1886 avoir l'intention d'ouvrir une école en qualité d'institutrice privée avec internat et école enfantine dans la commune de Nantiat, ancienne maison Faucher, place de l'église et que le nombre de pensionnaires sera de 10. Elle a exercé depuis le mois d'octobre 1875 jusqu'au mois d'août 1895 à Orléans, rue Saint Marceau en qualité d'institutrice titulaire.

- Angèle Amandine Lecoq

Le 08 octobre 1897 Angèle Amandine Lecoq, sœur Thoctiste Marie en religion, écrit au préfet pour être reconnue directrice d'une école maternelle privée dans la commune de Nantiat.

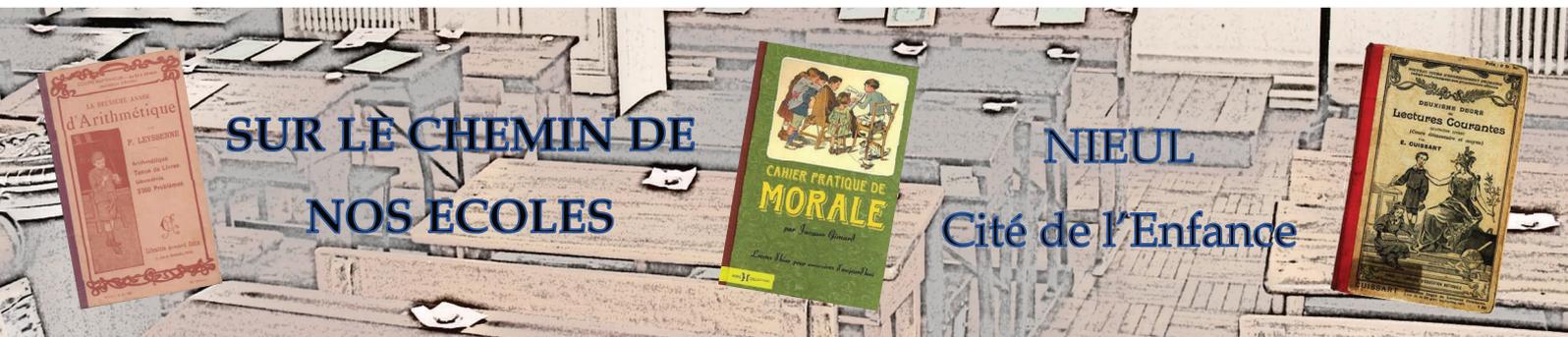
Angèle Amandine Lecoq née le 5 janvier 1867 à Bau, Ille et Vilaine, pourvue du brevet de capacité, déclare à M. le maire, conformément à l'article 37 de la loi du 30 octobre 1886, être dans l'intention d'ouvrir une école maternelle privée dans la commune de Nantiat.

- Adèle Marie-Louise Leveau, sœur Sainte-Armelle en religion

Née le 05 mai 1877 à Misailac, Loire Inférieure, pourvue du brevet de capacité, déclare conformément à l'article de la loi du 30 octobre 1886, être dans l'intention d'ouvrir une école privée dans la commune de Nantiat.

Le 30 septembre 1897, le préfet reçoit copie de la déclaration faite à M. le maire dans le but d'être autorisée à prendre dans la commune de Nantiat la direction d'une école maternelle privée.

Le 04 avril 1899 Claire Monet dite sœur Marie Simplicien demande à M. Le préfet d'être autorisée à prendre dans la commune de Nantiat la direction d'une école privée. Claire Marie Monet sœur Marie Simplicien, née le 21 septembre 1885 à Saint Pierre du Maillet (Vienne) pourvue du brevet de capacité et du certificat d'aptitude pédagogique déclare à M. Le maire, conformément à l'article 37 de la loi du 30 octobre 1886 être dans l'intention d'ouvrir une école primaire privée avec un internat.



SUR LE CHEMIN DE
NOS ECOLES

NIEUL
Cité de l'Enfance

L'école Notre Dame et la Cité de l'Enfance

Dans un courrier en date du 24 juin 1873, Monsieur Durand de la Saigne du Boucheron demande d'ouvrir une école libre à Nieul.

Une lettre de 27 novembre 1875, indique que Sœur Jeanne Marie Jouin, fille de la Charité de Saint Vincent de Paul, pourvue d'une lettre d'obédience de sa Supérieure Générale a l'intention de diriger une école primaire libre de jeunes filles dans la commune de Nieul.

Un courrier du 29 janvier 1879 précise que Sœur Angélique (Thérèse Vilaseca) demande l'autorisation de continuer l'école libre des orphelins de Nieul dirigée jusqu'ici par les sœurs de Saint Vincent de Paul.

Madame Silvine Peraud, en religion Sœur Sainte Alexis, de la congrégation du Sauveur et de la Vierge, sœur de l'institut communal de Nieul, demande à continuer la direction d'une école libre de filles confiée d'abord aux sœurs de Saint Vincent de Paul et depuis un an aux sœurs du Sauveur.

Le 20 août 1904, Mademoiselle Lavergne fait part de son intention de diriger l'école privée de jeunes filles de Nieul avec pension.

L'école est achetée en 1933 par les Œuvres Catholiques de Limoges.

C'est en 1940 que le chanoine Armand Patier fonde la cité de l'enfance qu'il dirige jusqu'à son décès, le 22 juillet 1950, à l'âge de 50 ans. Il est aussi le directeur diocésain des colonies de vacances et des jardins ouvriers, comme l'a été avant lui le Chanoine Maurice Goguyer et par la suite l'Abbé Louis Fayaud.

Elle devient Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille en 1979. Monsieur Bernard Casimir dirige ce centre de 1979 à 2006.

Le bâtiment est désaffecté depuis septembre 2021.



CPA collection privée. - Les deux plus jeunes sur la carte postale sont Solange Vincent et Jacqueline Veyriras



Le bâtiment du CDEF vu du château – Photo MNA

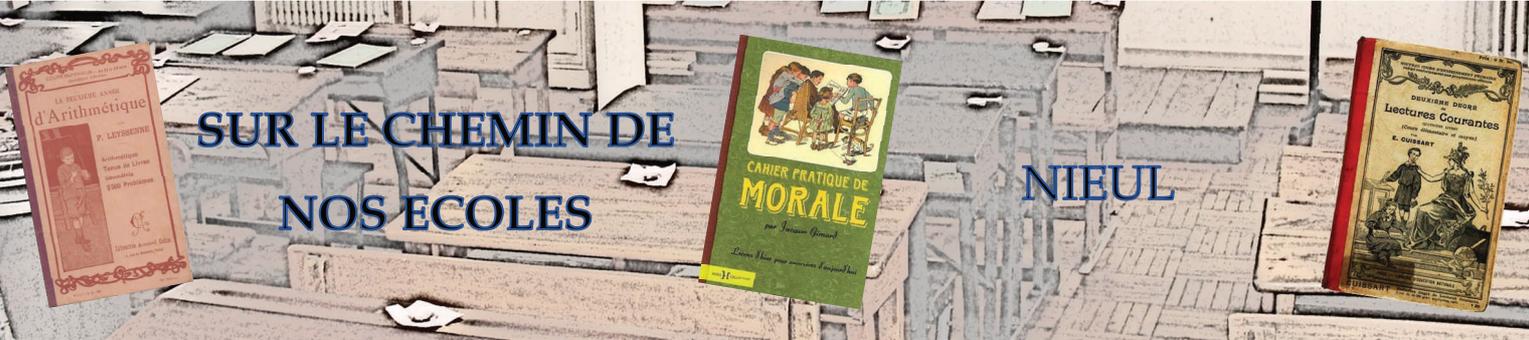
L'Abbé Louis Fayaud a consacré sa vie aux enfants jusqu'en 1980. Ils l'appelaient monsieur L'abbé.

L'abbé FAYAUD a fait qu'à tous les Noël chaque enfant ait un cadeau comme dans toutes les familles.

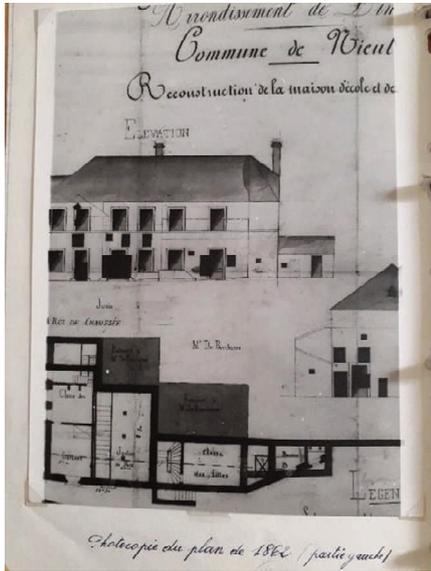
À Pâques, après la messe du lundi matin il terminait par une annonce aux gens du village, une phrase qu'il répétait tous les ans "rentrez vos poules je sors mes coqs" car ce jour-là c'était quartier libre, monsieur l'abbé donnait aux enfants quelques jetons et un peu d'argent pour la fête foraine qui s'était installée. Il leur a fait découvrir les joies des colonies de vacances.

À la fin des études à chaque personne de la cité de l'enfance qui obtenait un diplôme (cap BEP ...) il achetait une mobylette parfois même avec ses deniers personnels pour qu'elle puisse aller travailler et se divertir dans les bals du samedi soir des villages du département.

Marcel LONGUE



SUR LE CHEMIN DE NOS ECOLES NIEUIL



École de Nieuil,

En 1862, un projet de construction d'une maison d'école est proposé. Elle servira aussi de Mairie et de Justice de Paix.

En 1906 une lettre du préfet précise que le budget prévu pour le projet d'école est insuffisant.

Il est constaté un état de vétusté des écoles en 1923, un nouveau projet est souhaité. Il sera présenté en 1932-1933 mais c'est en 1936 seulement que sera réalisée une école moderne aux larges fenêtres traversantes laissant passer la lumière du soleil comme le préconisait le Docteur Thouvenet (André Alexandre 1823-1903), médecin de Nieuil, né à Sourue, commune de Nieuil 87, médaille d'argent en 1872 puis d'or du Comité consultatif d'hygiène publique en 1877.

Avant 1936, l'école de filles était située place de l'Ancienne Fontaine. Elle se composait de 2 classes, cours préparatoire et élémentaire et accueillait la section enfantine. Elle déménage au champ de Foire en 1959.

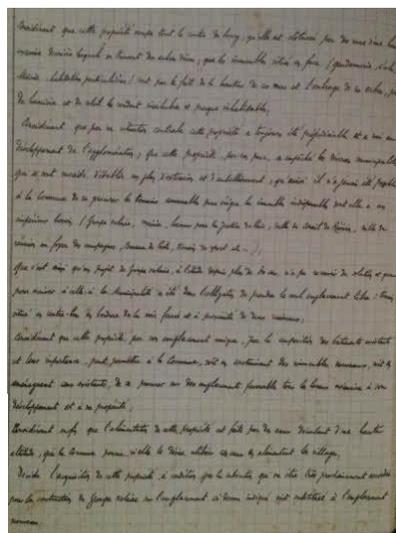
D'autres transformations et aménagements :

- 1955 : accueil des enfants de la Résidence ; ils sont une trentaine.
- 1956 : ouverture d'une classe de perfectionnement.
- 1959 : création d'une nouvelle école au champ de foire.

Tout au long des années soixante, plusieurs solutions temporaires sont adoptées : restaurant scolaire au château, classes de 6^{ème} et 5^{ème} et classe dans un préfabriqué, dans la cour de l'école Émile Foussat.

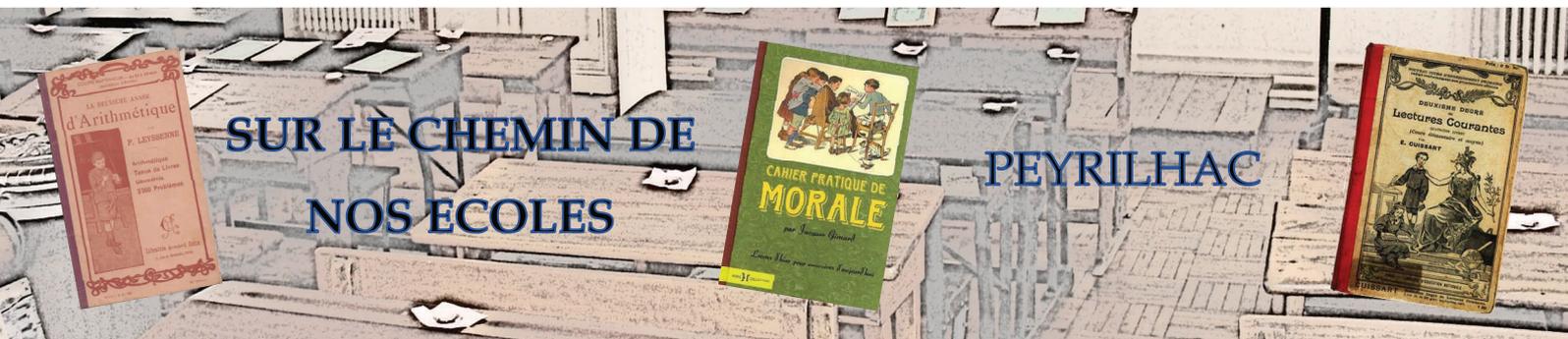


Une école ouverte sur la nature



Il n'y a pas eu d'école de hameau sur la commune. Les enfants de Veyrac et Peyrilhac et tout le canton fréquentaient les classes de 6ème et 5ème à Nieuil.

Ci-contre, les arguments de Mr Emile Foussat pour l'achat du château et de son parc en vue d'assainir le bourg et d'y créer une école.



SUR LE CHEMIN DE NOS ECOLES

PEYRILHAC

Avant 1909

Peyrilhac possédait deux écoles :

L'école des garçons, actuel bâtiment HLM, était une ancienne demeure inachevée de la fin du 15^e siècle. Malgré les travaux engagés, la création d'une cour et d'une grande salle de classe, l'insalubrité et le manque de fonctionnalité devenaient inquiétants.

L'école des filles, située dans l'ancienne poste, connût des modifications, surtout en 1904, lorsque Peyrilhac reçut l'autorisation d'avoir une poste. Il fallut alors aménager un local pour accueillir le facteur-receveur au sein de cette école dont le nombre croissant de filles commençait à poser problème. Une salle de classe est réquisitionnée.

Le 27 août 1905, Le Conseil Municipal constate la gravité des problèmes posés par les écoles existantes :

L'école de filles du bourg est devenue trop petite pour accueillir toutes les élèves, la vétusté des bâtiments, le mauvais état de la toiture de l'école des garçons (une partie s'est déjà effondrée), l'absence d'hygiène, l'obligation de louer en dehors de l'école un logement pour l'institutrice.

En conséquence, après délibération, le Conseil exprime le souhait de construire un groupe scolaire composé de quatre classes et de logements pour les instituteurs.

En 1906, M. Raymond, propriétaire à Peyrilhac, décide de vendre un pré, nommé « la vigne » à la commune. Cette parcelle, de 5 275 mètres carrés, domine le bourg et respecte les normes de salubrité nécessaires. Une fois l'emplacement trouvé, il faut choisir un architecte : le projet d'Henri Couturier, de Limoges, est retenu.

Cependant, les subventions promises par l'Etat tardent à venir, les travaux de construction ne débutent qu'en 1909. Les accords signés, les travaux se succèdent rapidement. La municipalité confie cette charge à La Société des Menuisiers de Limoges.



Peyrilhac- ancienne école de filles. CPA collection privée.

Le groupe scolaire et la mairie à partir de 1909

Le 22 août 1909, le Conseil Municipal ayant pour Maire Jean Lalue décide que l'inauguration des nouveaux bâtiments aura lieu dès réception des travaux.

En juillet 1910, le montant final des dépenses apparaît dans le compte-rendu :

38 000 francs pour l'exécution du projet initial ;

17 787 francs pour les travaux supplémentaires.

Tous les matériaux employés pour la construction de l'édifice ont dû satisfaire à des « tests » de qualité. Ils proviennent pour la plupart du département, surtout de Peyrilhac et de ses alentours, les autres viennent de départements plus ou moins proches : l'Indre pour la chaux, le Pas-de-Calais (Boulogne sur Mer) pour le ciment lent.

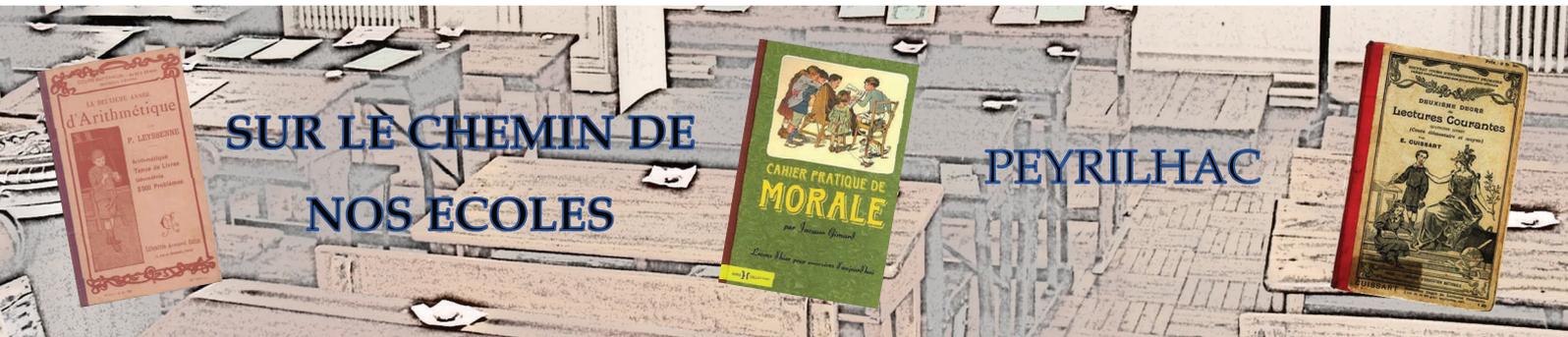


Peyrilhac - Mairie et groupe scolaire. CPA collection privée.

La symétrie et l'équilibre sont deux notions fortement présentes dans l'édifice.

Le bâtiment central se compose de trois travées que l'on peut observer très facilement grâce à l'emploi de la brique et de la pierre blanche. Cet effet répétitif et harmonieux se retrouve sur la totalité du bâtiment. Au rez-de-chaussée, se trouvent les locaux de la mairie et à l'étage, un des logements destinés aux instituteurs.

La toiture de ce bâtiment central, aux pans légèrement retroussés, est soutenue par de petites jambes de force. Elle est tout à fait dans le style des toitures des maisons bourgeoises de la même époque.

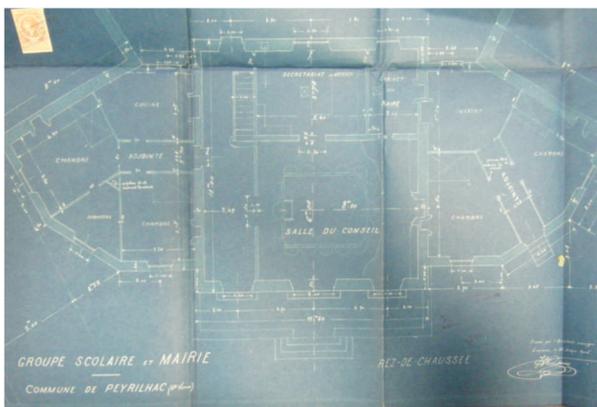


SUR LE CHEMIN DE NOS ECOLES PEYRILHAC

Deux ailes identiques se développent de chaque côté du bâtiment central : l'une à gauche, abrite l'école des filles, composée de deux classes, route de la gare ; l'autre à droite, abrite l'école des garçons, composée également de deux classes, route de Nieul. Situés entre le bâtiment central et les classes, on observe deux bâtiments plus petits : deux autres logements de fonction destinés aux instituteurs.

Le muret actuel est en 1909, un haut mur prolongé jusqu'au niveau du préau. Un portail ferme le tout.

Un potager est aménagé pour les instituteurs. Par la suite, un verger est planté dans l'enceinte du groupe scolaire. Une pompe à eau et un bac à lessive sont également présents. Les enfants se désaltèrent par un point d'eau situé au bout du muret.



Peyrilhac - Plan du groupe Mairie-Ecoles

Les Directeurs :	M. Mazabraud	1909-1917
	M. Delhote	1917-1931
	M. Fredon	1931-1951
	M. Villéger	1951-1972

La cantine :

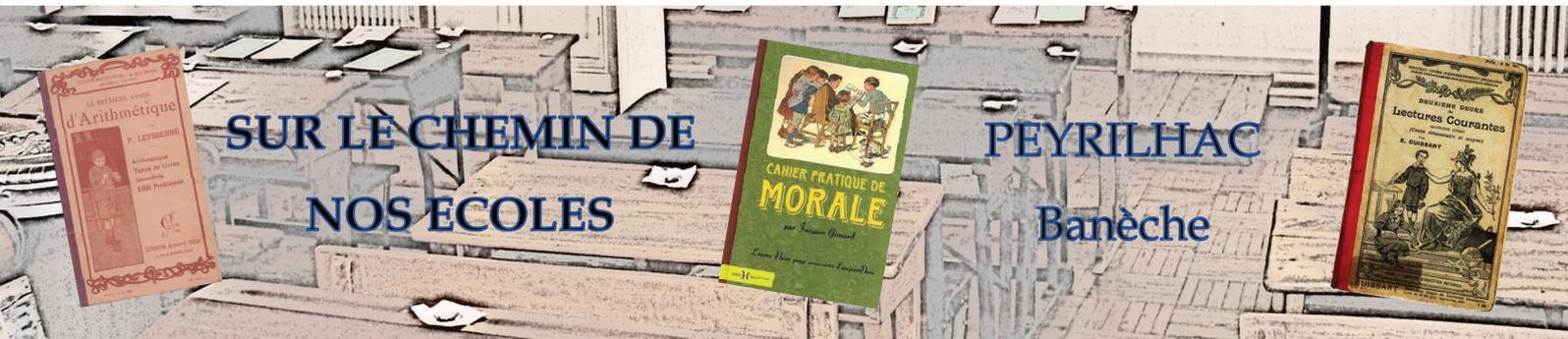
Initialement, il n'existe pas de cantine. Les repas doivent être fournis par les familles. Les enfants apportent du pain, du fromage, des pommes, le tout enveloppé dans un torchon. Certains mangent dans l'école, d'autres ont la possibilité d'avoir quelqu'un, dans le bourg, qui les accueille. Au début des années 1920, Mme Theillet, qui tient un restaurant situé derrière l'église à côté du château, fait la cantine chez elle. Au début elle ne le fait que pendant l'hiver. Plus tard un bâtiment en planches est construit dans l'enceinte de l'école à l'emplacement actuel, pour devenir une construction en dur en 1973.

Le cursus :

Cours Supérieurs		Cours Supérieurs				Cours Supérieurs	
1909-1910	1910-1911	1911-1912	1912-1913	1913-1914	1914-1915	1915-1916	1916-1917
1917-1918	1918-1919	1919-1920	1920-1921	1921-1922	1922-1923	1923-1924	1924-1925
1925-1926	1926-1927	1927-1928	1928-1929	1929-1930	1930-1931	1931-1932	1932-1933
1933-1934	1934-1935	1935-1936	1936-1937	1937-1938	1938-1939	1939-1940	1940-1941
1941-1942	1942-1943	1943-1944	1944-1945	1945-1946	1946-1947	1947-1948	1948-1949
1949-1950	1950-1951	1951-1952	1952-1953	1953-1954	1954-1955	1955-1956	1956-1957
1957-1958	1958-1959	1959-1960	1960-1961	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965
1965-1966	1966-1967	1967-1968	1968-1969	1969-1970	1970-1971	1971-1972	1972-1973
1973-1974	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981
1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021

Les cours, essentiellement destinés au 6-14 ans, sont prodigués du lundi au samedi, avec le jeudi comme jour de repos. Les élèves sont chargés de veiller à la propreté des salles et de la cour. Pour ceux qui se dirigent vers l'agriculture, des cours sont donnés jusqu'à 14 ans. Les élèves peuvent alors intégrer la ferme-école de Chavaignac (1847-1923), à Peyrilhac.

Cours supérieur-emploi du temps



Dans une lettre du 30 octobre 1891, l'inspecteur d'académie appuie la demande faite au préfet par la commune de Peyrilhac pour la création d'une école au village de Banèche.

A cette date, le village compte 110 habitants dont 22 enfants en âge d'aller à l'école. Avec les villages avoisinants (Martinerie, Prarly, l'Age, le Boucheron, le Montazaud, le Verger, le Puy-Dieu, Montézour et Laurière), la population représente 363 habitants dont 68 enfants en âge scolaire.

Le 18 mars 1892, la préfecture donne son accord pour la construction d'une école mixte à Banèche ainsi qu'à Conore. L'école sera construite en 1893/1894.

Classe unique pendant longtemps, l'école, après les années 1945, se dote de deux classes.

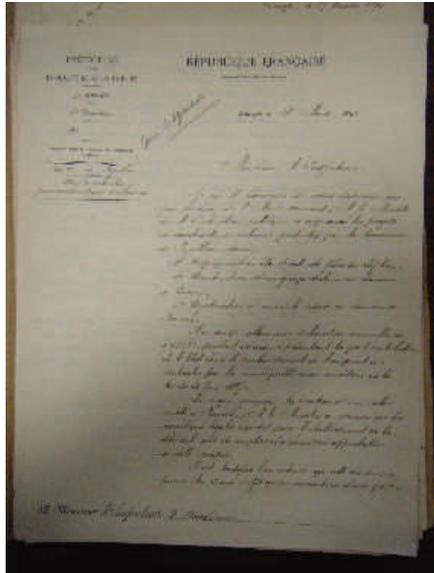
Monsieur Melon, ex-artisan menuisier-charpentier, nous dit que l'école de Banèche était fréquentée en 1945 par au moins 70 écoliers.

L'école ferme ses portes en 1967. L'institutrice est Mme Colette Berthonnet qui a succédé à Mme Dufour.

Aujourd'hui, l'école avec son préau et la maison auparavant habitée par les instituteurs sont devenues deux maisons d'habitations distinctes, séparées par un grand mur.



Lettre du 30 octobre 1891, AD87 11675



Lettre du 18 mars 1892, AD87 11675



L'ancien préau de l'école.
Photo MNA

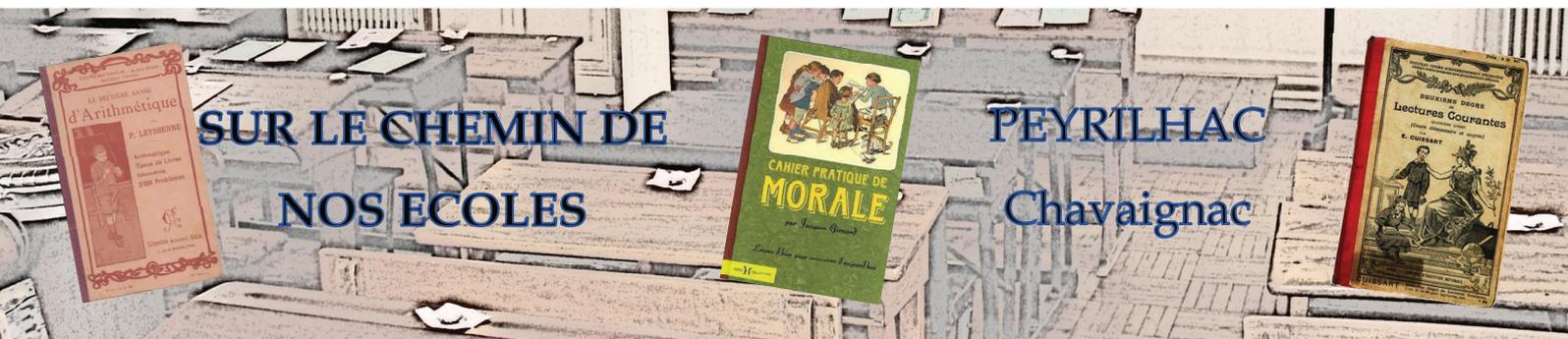


La maison des instituteurs
Image Steetview
Goggle Earth



La maison des instituteurs
Photo MNA

Sources : Exposition du centenaire des écoles de Peyrilhac, AD87.11675



La Ferme-Ecole du domaine de Chavaignac

La 1^{re} République a déjà des projets "d'écoles d'agriculture" qui mettent en application les idées nouvelles. La Société d'Agriculture de Limoges souhaite créer une institution à caractère pratique et cherche un lieu pour installer une ferme-école.

« Cet établissement est destiné à former de bons chefs de culture, contremaîtres ruraux, en un mot des agents éclairés, propres à hâter le progrès de l'agriculture locale. » (Arrêté du 22 décembre 1847)

« Le directeur de la ferme-école devra avoir prouvé par des résultats qu'il est capable de donner à ses élèves toutes les explications nécessaires pour leur faire comprendre la raison de toutes les opérations de sa ferme, et les méthodes judicieuses qui commandent leur réussite constatée par la pratique.

Le personnel d'enseignement pratique de la ferme-école sera composé de cinq membres : un directeur, un chef de pratique, un surveillant comptable, un vétérinaire, un jardinier-pépiniériste.

Le directeur dirigera l'instruction dans le sens d'une bonne agriculture, raisonnée, lucrative et bien adaptée aux conditions du lieu où il se trouve. Il sera chargé d'expliquer, de la manière la plus simple et la plus élémentaire, tous les faits pratiqués dans sa culture, et qui forment l'ensemble de son exploitation et de son administration rurale. »



Château de Chavaignac. Photo MNA

En 1844, la terre de Chavaignac appartient à Adolphe de Bruchard, ancien élève de l'institut agronomique de Roville dans les Vosges. Soucieux de transmettre la science acquise, il suscite, dès 1847, la création, sur ses terres, d'une ferme-école. Elle doit, tout comme les autres créées sous le règne de Louis Philippe par le ministère de l'agriculture, promouvoir une agriculture nouvelle par un enseignement à la fois théorique et pratique, propre à former « de bons maîtres-valets ou contremaîtres ruraux, d'habiles métayers, des régisseurs ou des fermiers intelligents ».

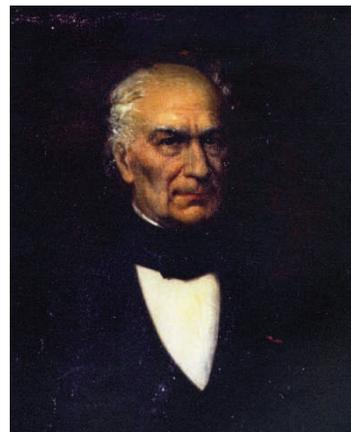
Cette ferme-école, installée sur un domaine de 154 hectares, compte en permanence 33 apprentis. De nombreuses innovations y voient le jour, comme la création d'une chute d'eau permettant d'actionner une batteuse mécanique (1867).

A l'emplacement de l'ancien moulin, situé sur le bord de l'étang, est installée une turbine pour alimenter en électricité tout le domaine.

En 1883, un élevage de poissons est créé.

Les élèves apprennent également les méthodes d'assainissement des prairies, la pratique de l'assolement régulier entre les jachères.

Devenue école d'agriculture en 1876, Chavaignac ferme ses portes en 1923.

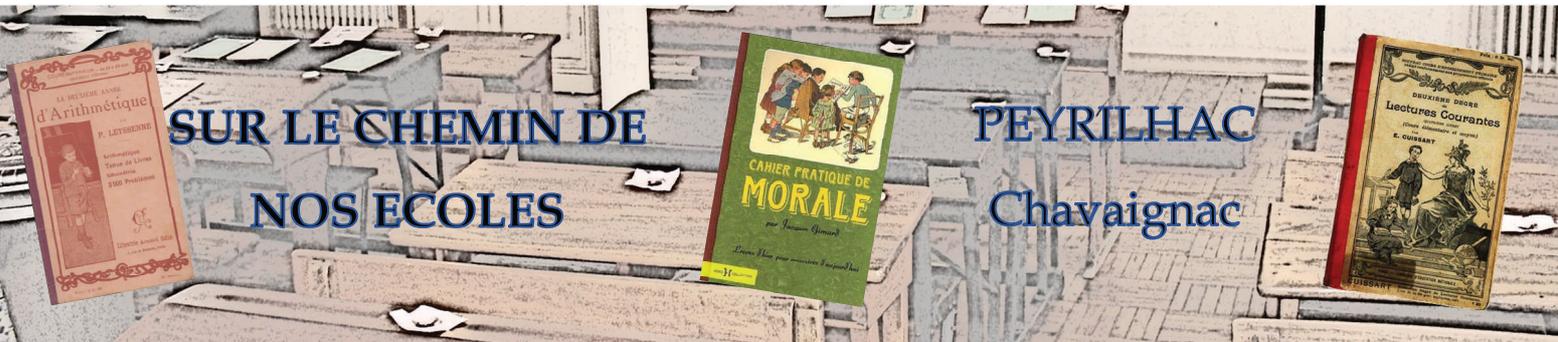


Portrait d'Adolphe Ambroise de Bruchard (1800-1881)

Il est né le 25 mars 1800 au Breuil, commune de Peyrilhac. Il fait de brillantes études à Sainte-Barbe, puis il suit des cours de droit.

Il est licencié en 1827. Mais il préfère à cette vie toute tracée "la modeste et utile carrière de l'agriculture". Il entre alors à l'école de Roville, dirigée par M de Dombasle qui "faisait en agriculture ce que Dupuytren faisait en chirurgie". Très vite il est remarqué et apprécié par son "maître".

De Bruchard quitte l'institut agronomique en 1831 en emportant un spécimen de tous les instruments dus au génie inventif du "maître". Ces instruments sont offerts comme modèle à M. Bouillon, alors seul constructeur à Limoges.



SUR LE CHEMIN DE NOS ECOLES

PEYRILHAC Chavaignac



CPA Collection privée



Hangar de la ferme-école (photo DRAC)

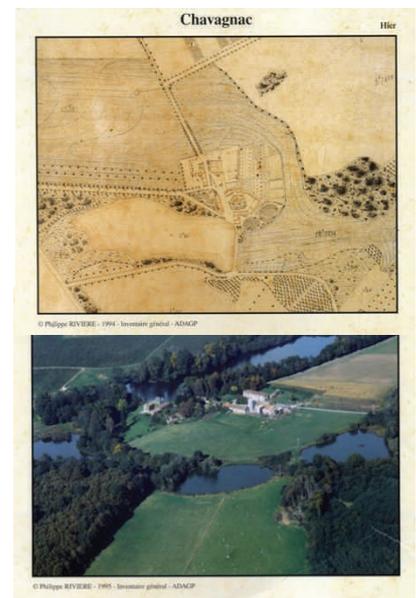
La propriété de Chavaignac se compose en tout de 375 hectares dont 232 hectares sont affectés à la ferme-école et constituent un faire-valoir direct, 163 hectares sont divisés en trois domaines à partage de fruits, champs froids et prairie en formation.

Les prés de la terre de Chavaignac ont une étendue de plus de 100 hectares, sur lesquels 55 environ dépendant de la ferme-école sont irrigués et se trouvent dans un état satisfaisant de production. Le bétail sur la ferme-école se compose de 80 têtes de l'espèce bovine et d'un troupeau de 250 têtes ovines dont 140 brebis.

M. de Bruchard donne sur le cheptel de la ferme-école les détails suivants :

« Les vaches et les bœufs font seuls tous les travaux : le travail surtout doit donc payer leur nourriture. Cependant les veaux que nous élevons ou vendons viennent en aide à l'entretien des vaches, qui, de même que les bœufs, sont livrées à l'engraissement quand leur âge ou quelque autre circonstance les classent au rang d'animaux de rebut.

Le troupeau sort à peu près tous les jours et s'entretient, en grande partie, au pâturage ne recevant à la bergerie qu'une ration de fourrage sec avant de se rendre aux champs. »



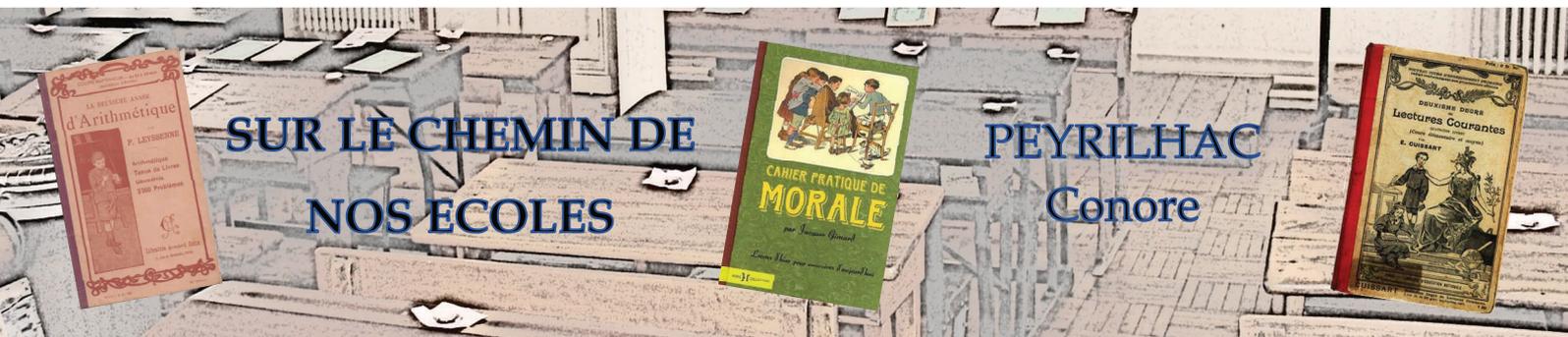
CPA Collection privée

Après la guerre de 1870, (où Emile de Bruchard est blessé deux fois) l'opinion générale est qu'une instruction militaire est nécessaire pour rendre impossible une nouvelle défaite. En 1876 Adolphe de Bruchard demande aux autorités de tutelle l'attribution de 25 fusils destinés au maniement d'armes. Les 25 fusils sont bien entre les mains de nos jeunes gens. C'est Feydeau, un ancien sergent à la retraite, qui est devenu le 1^{er} instructeur militaire de Chavaignac.



CPA Collection privée

Malgré un emploi du temps des plus contraignant, la photo ci-contre nous montre que le rugby n'est pas inconnu à Chavaignac !



SUR LE CHEMIN DE NOS ECOLES

PEYRILHAC Conore

Avant 1894

Avant la construction de l'école, les cours sont dispensés dans des salles aménagées chez des particuliers :

Les garçons, par exemple, sont installés au village de CONORE, dans la maison GOUET ;

Les filles reçoivent des cours à LAURIGET, chez le charron. C'est le Conseil Municipal qui a pouvoir de gestion pour les locaux loués.

Le 21 août 1859, Le Conseil Municipal refuse de louer un local et donne pouvoir au maire pour passer un bail avec M. CHATENET, propriétaire à Conore, la rétribution scolaire se monte à 1.75 Francs.

En 1862, le nombre d'élèves étant important, le bail est rompu. Il faut trouver un autre local.

En 1865, les communes sont invitées, par circulaire du Ministre de l'Instruction Publique, à acheter maisons d'écoles et terrains afin de donner aux enfants des notions d'agriculture et d'horticulture.

En 1866, 14 enfants sont admis gratuitement (chiffre à ne pas dépasser). Sur ordre du Ministre, une classe du soir est créée pour les enfants qui travaillent toute la journée.

M. Pierre BUREAU qui est né à Vaulry le 24 février 1843, est chargé en 1866 de la direction de l'école de Conore. Il prête serment : « Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur ».

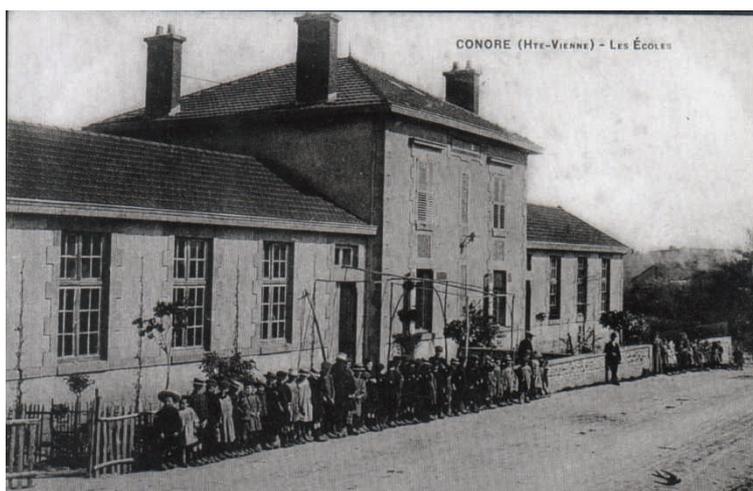
Le 6 juin 1891, une réunion du Conseil Municipal mentionne le projet de la construction, à Conore, d'un groupe scolaire. L'architecte sera M. Henri LEMASSON, l'entrepreneur M. ROUX.



CPA Collection privée

En 1894, l'ensemble du groupe scolaire comporte deux classes de 10m x 6m qui peuvent accueillir chacune 54 élèves. Il comprend également deux logements de fonction réservés aux instituteurs.

La réception a lieu le 10 septembre 1894. Le coût définitif s'élève à 21 865 Francs.



CPA Collection privée

La Direction du groupe scolaire est également assurée par M. Pierre BUREAU. Ce dernier part à la retraite en 1899. Il est remplacé par M. DUGOT qui quitte Conore en 1920.

La pépinière scolaire est créée en 1910 - On appelle pépinière scolaire un terrain planté de jeunes arbres dans le jardin de l'école et cultivé par les enfants.

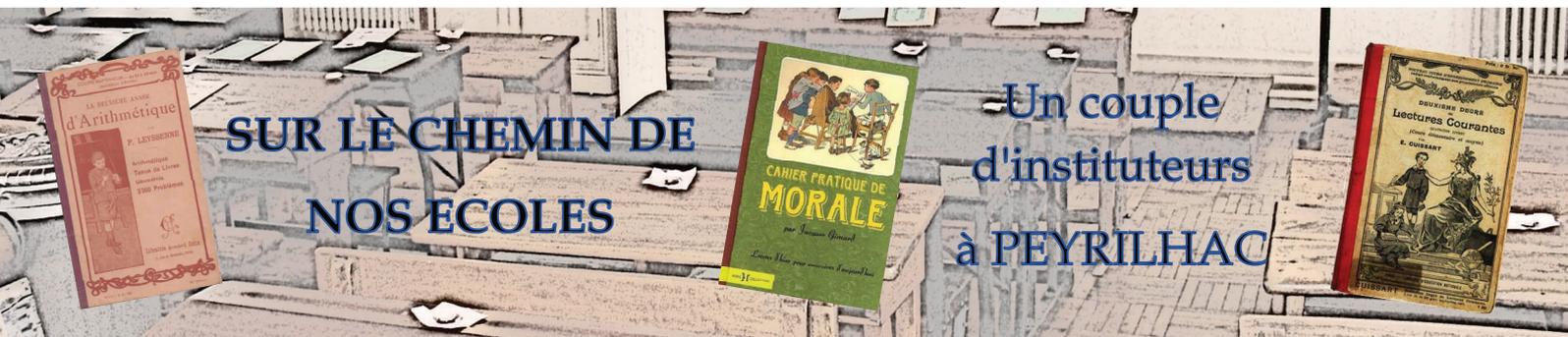
En 1917, une colonne de soldats américains se rendant sur le front, stationne à Conore. Henri COUIDOU, alors élève à l'école, se souvient que les soldats avaient distribué aux gamins des boîtes de tabac sur lesquelles figurait une grosse pipe avec l'inscription « Tobacco ».

Les instituteurs de Conore ont instruit beaucoup d'élèves, mais les années passant, la fermeture d'une classe en 1947 est nécessaire. M. THOMAS s'en va enseigner à Chamborêt laissant seule à cette école, sa collègue, Mme HYVERNAUD.

La fermeture définitive intervient à la rentrée scolaire de septembre 1972, l'enseignante d'alors était Mme DEVALETTE.

Citation de Pierre FONTANILLAS, habitant Taillac, cahier d'école de 1910 :

« Celui qui a planté un arbre, n'a pas vécu inutile, il a ajouté quelque chose à l'humanité »



SUR LE CHEMIN DE NOS ECOLES

Un couple d'instituteurs à PEYRILHAC

1945 – 1972 Henri et Marie Villéger un couple emblématique.

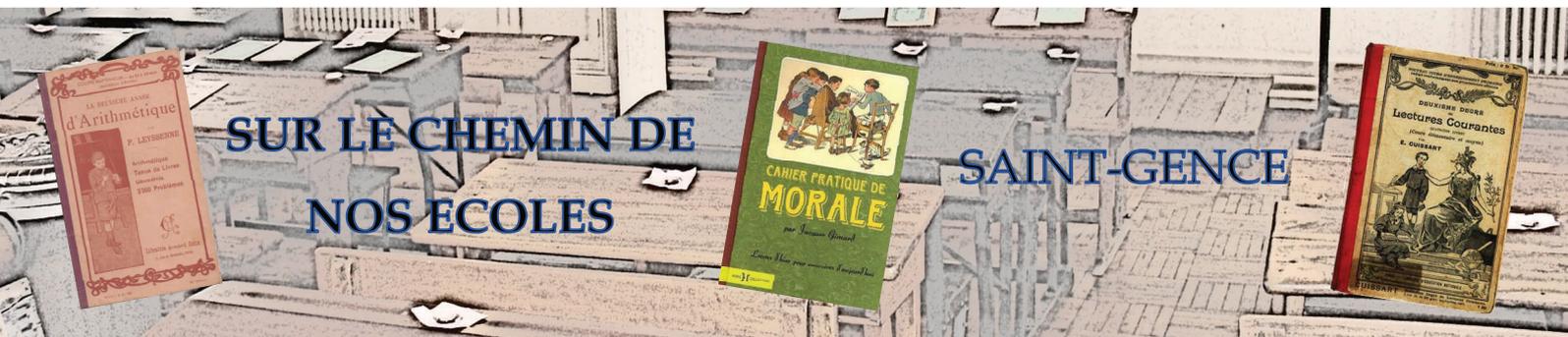
Deux vies dédiées à l'enseignement et à Peyrilhac : Henri Villéger est né en 1916 à Bussière-Boffy. Il se dirige rapidement vers l'enseignement. En 1932, il entre à l'école normale. En 1939, le couple s'unit. Trois filles et un garçon naissent de ce mariage. Mais la Seconde Guerre mondiale intervient. Le sous-lieutenant Villéger est fait prisonnier en Autriche pendant 5 ans. A son retour, son désir d'enseigner est intact. Son premier poste en tant qu'instituteur est Peyrilhac. De 1951 à 1972, il assure la charge de directeur. Marie Villéger enseigne à Peyrilhac dès 1945. Ils prennent leur retraite en 1972. Marie et Henri Villéger, intimement liés à la vie de la commune, y ont vécu pendant plus de soixante années.



Henri et Marie Villéger en 2002

Le souvenir : Trente ans après leur départ en retraite, les sentiments envers ce couple emblématique sont toujours aussi forts. Pour leur rendre hommage, un rassemblement d'anciens élèves est organisé à l'initiative de Claude Compain, le 22 juin 2002. Une cinquantaine de têtes brunes et blondes répondent à l'appel, sans oublier quelques-uns des anciens instituteurs. Journée souvenir qui a rappelé au plus grand nombre le poids de leur enseignement sur leurs vies respectives et l'attachement toujours aussi présent à leurs anciens enseignants.

Générosité, sincérité et innovation : leur passage au groupe scolaire de Peyrilhac a vu la naissance de nouvelles activités dues à l'œuvre d'un couple dynamique et profondément attaché à sa commune et à ses « enfants ». En plus des voyages scolaires, M. Villéger organise des sorties supplémentaires (visite du gouffre de Padirac, des châteaux de la Loire). Il introduit le cinéma à l'école, au rythme d'une séance tous les quinze jours. Les fêtes de fin d'année sont également le miroir de leurs actions et motivations, tant par les spectacles organisés que par l'esprit familial qu'il s'en dégage. Henri Villéger est également l'instigateur, dans la commune, des cours d'agriculture prodigués aux enfants de plus de 14 ans. Cette pratique a continué quelques temps après son départ à la retraite. Puis ils seront assurés par un enseignant « ambulant » qui sillonne la Haute-Vienne.



SUR LE CHEMIN DE SAINT-GENCE NOS ECOLES

Les débuts de l'instruction primaire à Saint-Gence

Avant 1802, l'organisation scolaire de la commune de Saint-Gence est issue d'une délibération du conseil municipal en date du 20 mars 1795.

La répartition des élèves s'effectue ainsi qu'il suit :

Les élèves domiciliés à droite de la Glane fréquentent l'école de Peyrilhac
 Ceux issus du village de Bondy et de la partie de la commune située à gauche du ruisseau du Breuil se rendent à Veyrac.

En 1832, le 2 septembre, 9 conseillers municipaux et 8 personnes des plus imposées de la commune se sont réunies extraordinairement à la mairie de Saint-Gence.

Le maire expose à l'assemblée qu'il est du plus grand intérêt que les enfants de la commune reçoivent de l'instruction et que pareil établissement est des plus urgents.

Monsieur LAFLEUR est déjà employé comme instituteur de Peyrilhac. Le conseil municipal de Saint-Gence lui propose de partager son temps entre les deux communes de la manière suivante : de 9 h à 12 h à Saint-Gence (3 h) et de 13 h à 19 h à Peyrilhac (6 h).

La commune fournit le local communal (un appartement au bourg de la commune chez le sieur LAVAUD) pour y faire la classe avec tables, bancs, chaises...

La commune offre la gratuité pour les enfants indigents désignés par la mairie et demande à ce qu'il soit donné aux élèves des leçons de morale chrétienne, de lecture, d'écriture, de calcul et que la prière et le catéchisme leur soient enseignés.



L'école de garçons. CPA Collection privée



L'ancienne école. CPA Collection privée

En 1842, l'instituteur de Saint-Gence est Monsieur Charles FRAYSSE né le 11 novembre 1820 à La Courtine, titulaire du brevet élémentaire délivré à Limoges le 3 septembre 1841. Il est nommé par le comité supérieur le 25 novembre 1841. Élève de l'école normale (1840-1841), il a 19 élèves.

Durant l'année 1854-1855, 29 garçons et 6 filles reçoivent un enseignement payant et 8 garçons un enseignement gratuit.

Lors de la délibération du conseil municipal du 20 octobre 1867, vu le peu d'étendue et de population de la commune, le conseil, à l'unanimité, est d'avis qu'il y a lieu de conserver l'école publique mixte déjà établie en raison du petit nombre de jeunes filles qui fréquentent l'école (10 à 12 au plus).

Le 31 août 1872, l'inspecteur primaire de Limoges écrit au maire de Saint-Gence en ces termes : " Les écoles mixtes sont un danger permanent pour les bonnes mœurs vous le savez et le gouvernement est résolu à faire exécuter la loi, en ce qui concerne la création des écoles spéciales de filles dans les communes de 500 habitants et au-dessus."

Le préfet adresse le 19 novembre 1872, un courrier en ce sens au maire de Saint-Gence : " Votre commune dont la population est de 996 habitants ne possède pas encore d'école spéciale de filles bien que cette école soit obligatoire aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 10 avril 1867."

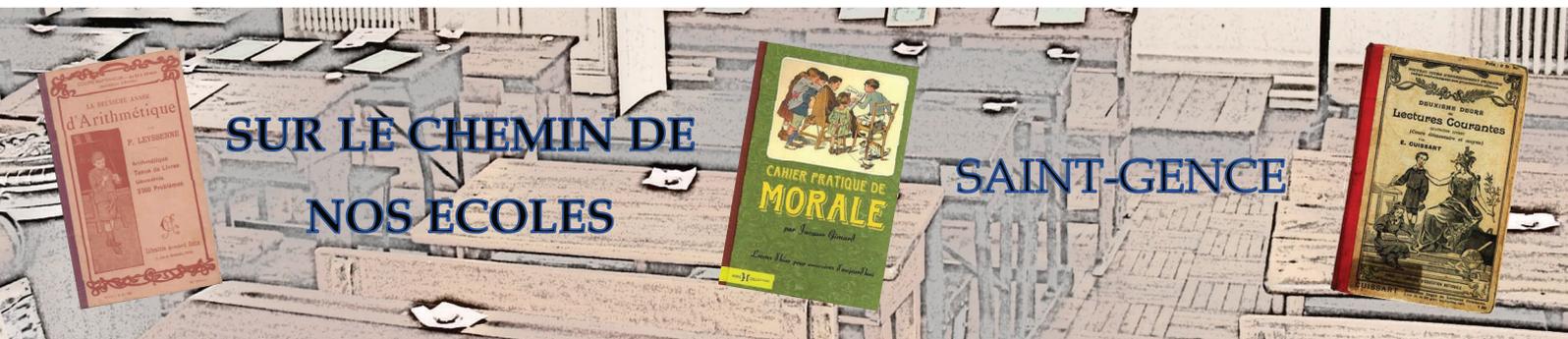
L'adjudication des travaux à exécuter pour la construction d'une maison d'école pour les filles à Saint-Gence se tient le 28 février 1877.

Le 15 juillet 1879, il est procédé à la réception définitive des travaux exécutés par le sieur Michel TEXIER.

L'école de filles ouvre ses portes le 1er mai 1878 et Madame VERGNOLLE dirige cette école.



L'école des filles. CPA Collection privée



Le 5 août 1883, le conseil municipal de Saint-Gence reconnaît parfaitement l'urgence de l'agrandissement de l'école de garçons actuelle.

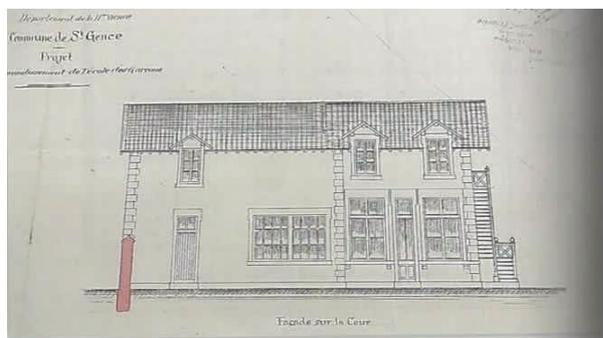
Agrandissement de l'école de garçons (1883-1885)

Le 5 août 1883, le conseil municipal de Saint-Gence se réunit sous la présidence de Monsieur Pierre FOUSSAT, maire, qui expose au conseil que la commune de Saint-Gence reconnaît parfaitement l'urgence de l'agrandissement de l'école actuelle.

En effet, la classe de l'école de garçons de 36 m² compte 80 inscriptions.

Le 17 juin 1884, la population de la commune est de 1 053 habitants. Pour l'école de garçons le nombre d'élèves inscrits au 5 avril 1884 est de 76 se répartissant ainsi : de 5 à 6 ans révolus : 3 ; de 6 à 13 ans révolus : 69 ; au-dessus de 13 ans : 4.

Pour l'école de filles, le nombre d'élèves inscrits est de 71 au 5 avril 1884 ainsi réparti : De 4 à 5 ans révolus : 1 ; de 5 à 6 ans révolus : 2 ; de 6 à 13 ans révolus : 61 ; au-dessus de 13 ans : 7. Il n'y a pas de cours d'adultes.



Plan de Mr MARSAUDON, architecte, mars 1883 – AD87

Création d'une cantine scolaire

Le 10 janvier 1904, le maire expose au conseil que les ressources de la caisse des écoles suffisent à peine à pourvoir à la dépense des fournitures classiques distribuées aux élèves indigents.

Le conseil adopte à l'unanimité la proposition du maire. Il décide de concéder par voie d'adjudication la préparation des soupes à la personne qui, tout en fournissant le local nécessaire à l'installation de la cantine, ferait par soumission écrite et signée le plus grand rabais.

La mise à prix est de 0,04 franc par écuellée de soupe trempée ; le pain, l'écuelle et la cuiller sont fournis par l'enfant.

Le 20 novembre 1904, l'assemblée communale décide qu'à compter de ce jour, la cantine scolaire instituée au mois de janvier dernier, fonctionnerait chaque année pendant les mois de décembre, janvier et février.

Le paiement de soupes scolaires a perduré jusqu'en 1935.

1926, le 12 janvier, le préfet informe l'inspecteur d'académie que le 17 décembre 1925, le conseil départemental de l'enseignement primaire a émis un avis favorable à la création d'une classe enfantine à Saint-Gence. Par arrêté ministériel du 25 septembre 1926 elle est créée et annexée à l'école de garçons.

1931-1932 : Projet de construction d'une salle de classe à l'école de garçons

Le 9 juillet 1931, le conseil décide la construction et l'aménagement d'une classe à l'école de garçons pour remplacer la petite classe, trop exigüe, obscure et contraire aux lois de l'hygiène.

La 2^e guerre mondiale va conduire à mettre ce dossier en attente.

Le 28 août 1955, le maire porte à la connaissance du conseil municipal que le comité départemental des constructions scolaires, dans sa séance du 14 juin 1955, a donné un avis favorable à l'avant-projet de construction scolaire à Saint-Gence.

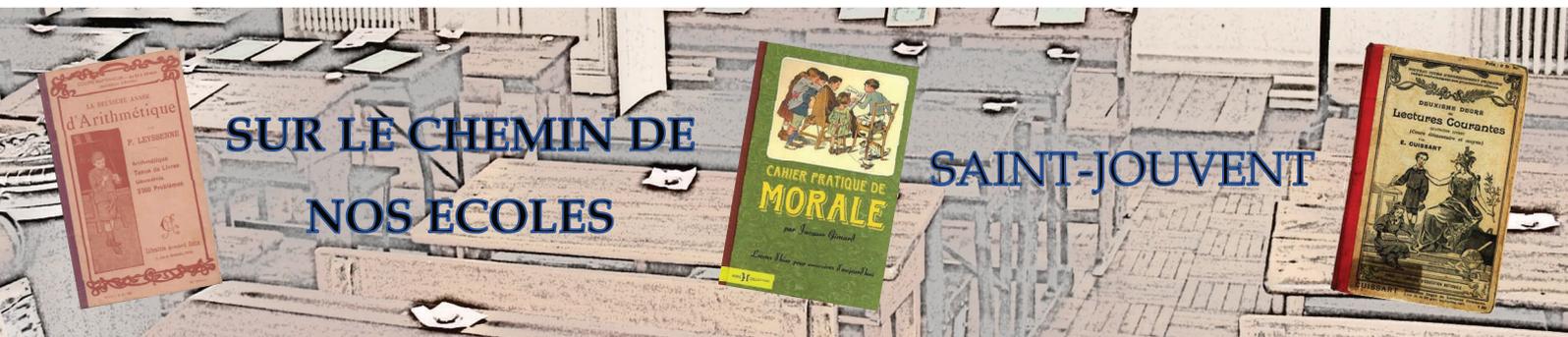
Construction d'une cantine scolaire

C'est lors de la délibération du 13 mai 1947 que le conseil désire entreprendre la construction d'une cantine scolaire pour un effectif de 80 élèves. Le montant des dépenses à engager est fixé à 500 000 francs.

La somme de 30 francs par repas et par enfant sera demandée aux parents ; la commune prendra à sa charge le complément de dépense.



L'école de Saint-Gence aujourd'hui. Photo AD



SUR LE CHEMIN DE NOS ECOLES SAINT-JOUVENT

« **En 1846**, la commune de Saint-Jouvent n'avait à sa disposition que 1 900 francs. Il fut décidé que cette somme serait affectée à l'achat d'une vieille et petite maison pour la transformer en maison d'école »

En 1864, Monsieur le maire, le Vicomte de FRANCOLINI, et son conseil municipal « *ont trop à cœur l'intérêt des familles et le progrès de l'enseignement pour ne point voir avec un regret profond les obstacles qui entravent leur désir d'amélioration [...]* Le local affecté à la tenue de l'école et servant également de Mairie et d'habitation pour l'instituteur ne convient pas en raison de son exigüité et du mauvais état où il se trouve et nuit fort à la prospérité de l'école [...]. »

Un secours est demandé pour la construction d'une maison d'école. La vieille maison est démolie.

Hector PIGNIER et François BORD de Compreignac exécutent les travaux ; l'architecte est Monsieur Alexandre TOURNIOL. La nouvelle école a un toit en ardoise.

Nous sommes en **1874** : il y a 1042 habitants et 49 enfants à l'école (certains venant des communes voisines)

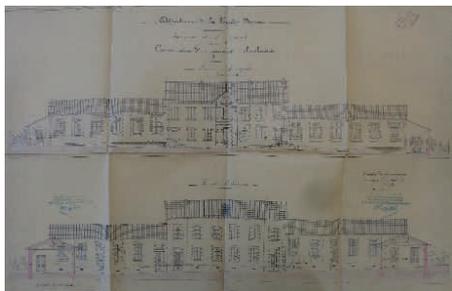
En 1876, on peut lire « qu'une maison située à l'entrée du bourg, de construction récente est mise à la disposition de la commune pour une durée de 9 ans. Monsieur François AYMARD est le propriétaire ». L'école est dirigée par Monsieur André DUCOURET et par madame Marie FRAISSEIX. Où sommes-nous ? Des recherches seraient nécessaires.

En 1882, il y a déjà 2 instituteurs, 2 institutrices ; la Caisse des écoles est créée (pour encourager la fréquentation) ; la Commission Municipale Scolaire existe ; la Bibliothèque Populaire a 64 ouvrages et même une armoire !



AD87 – 202596

En 1894, le Maire de Saint-Jouvent est alors Monsieur Athanase MORENY. Il lance un projet audacieux : la construction d'un groupe scolaire avec mairie.



AD87 – EDep152/M1

Un emplacement...de l'argent...des échanges de courrier entre la Préfecture, la Direction de l'Administration départementale et communale, la Mairie et même le Conseil de l'Hygiène...procès-verbaux...adjudications...arrêtés.

Enfin le 17 Mai 1898, une lettre du directeur de l'enseignement primaire (pour le ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes !) à Monsieur le Préfet donne par arrêté son approbation pour la construction du groupe scolaire avec mairie.

Il y a expropriation des terrains de messieurs COUTY et COULLAUD pour cause d'utilité publique.

Monsieur Jules PICAT, architecte, est chargé du projet. Il est remplacé en 1900 par Charles PLANCKAERT, architecte diplômé par le gouvernement, domicilié 13 avenue du Midi à Limoges.

Pour compléter la subvention de l'état, le Conseil Municipal vote un emprunt à contracter à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse.

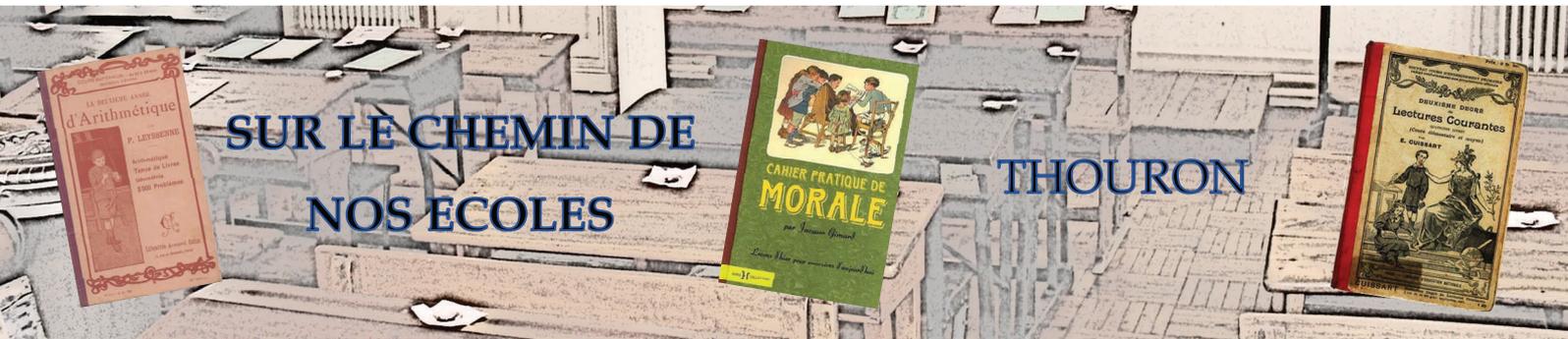
Travaux de remblaiement, nivellement, assainissement des cours, préau, jardins, murs de clôture, maçonneries, charpentes...différents entrepreneurs dont Monsieur BIOJOUT, domicilié à Limoges – ancienne route d'Aixe.

En 1902, le Maire est Monsieur Marcellin PERRIER. Il y a une école pour les garçons et une école pour les filles, au moins 3 classes...des jardins devant le groupe scolaire, apparemment supprimés en 1921, mais clôturés à l'origine par une palissade en "palains" qui pourrit et sera remplacée, en 1909, par un mur et un grillage.

C'est le bâtiment que nous connaissons aujourd'hui.



CPA Collection privée



SUR LE CHEMIN DE NOS ECOLES

THOURON

Les débuts de l'école à Thouron :

Les premiers documents dont nous disposons datent de 1848 : il s'agit d'un certificat de bonne conduite concernant « Dame Vauzelle, née Lefort » (document ci-contre) ; mais où était dispensé l'enseignement ?

Nous savons également que les prêtres de la commune assuraient l'enseignement car, le 20 décembre 1854, un courrier de l'académie de Poitiers adressé à monsieur le Préfet indique : « Je suis informé que monsieur Gaston, ancien curé de Thouron et instituteur vient d'être appelé à un autre poste ecclésiastique. La question est de savoir si le conseil municipal désire un nouvel instituteur laïc ou issu d'une congrégation religieuse. Le 25 décembre 1854, le conseil a voté par 5 voix contre 2 qu'elle fut faite par un membre de la communauté religieuse.

Maire Le Bouchard »

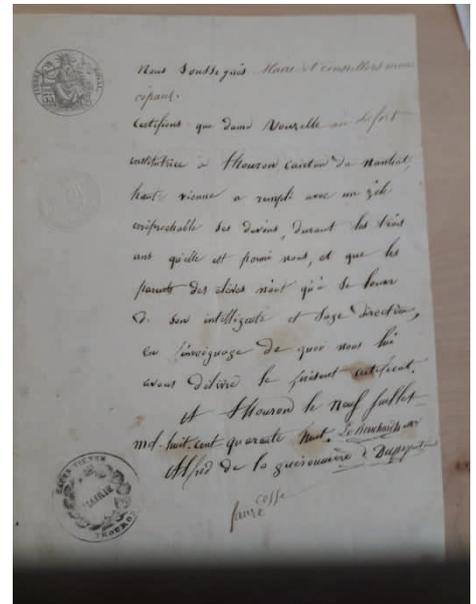
De 1869 à 1881, les cours étaient donnés dans des maisons appartenant à des particuliers, des baux avaient été souscrits par les municipalités mais les lieux n'étaient pas indiqués.

Exemples :

« Ecole de garçons : depuis le bail à 200 francs (avec Madame la Comtesse De La Guéronnière) expiré le 25 juin 1872, on a écrit au DP en 1872 et 1878 sans obtenir réponse...

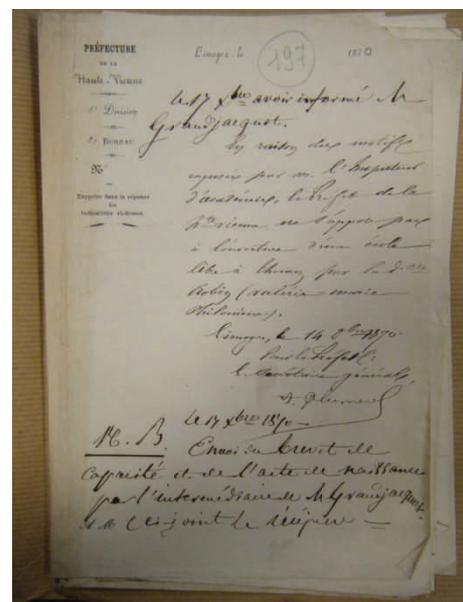
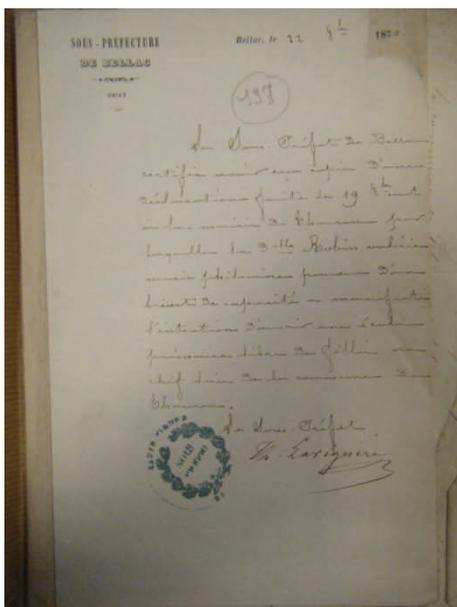
L'institut a répondu dans une note du 23 mai 1878, au dossier, qu'il était de 175 francs pour 1877. Considérant que le bail continuait par tacite reconduction ou qu'il y avait un bail verbal à 175 francs par an, on a conclu, conformément aux décomptes annuels des percepteurs, en 1877 : 175 francs ; en 1878 : 175 francs ; en 1879 : 175 francs, en 1880 : 175 francs ; en 1881 : 175 francs.

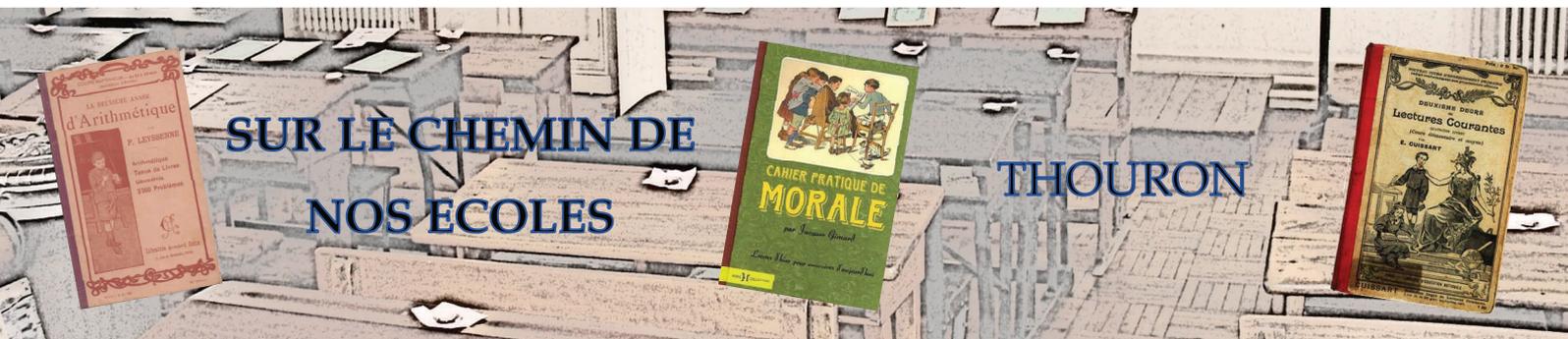
Ecole de filles : Bail avec Monsieur Bardolle Jean pour 5 ans à compter du 9 novembre 1880 pour un loyer de 110 francs. »



Le 19 septembre 1870, mademoiselle Robin Valérie Marie Philomène, demande d'ouvrir une école primaire libre de filles dans un local situé à Thouron. Il y avait alors 794 habitants dans la commune.

Après avoir fourni son brevet de capacité et son acte de naissance, et après avis de Monsieur l'Inspecteur d'académie, Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne « ne s'oppose pas à l'ouverture d'une école libre à Thouron... »





La recherche d'un terrain pour la construction de l'école débute dès 1882. Le 1^{er} devis date du 1 février 1883 (à l'époque il y avait 541 habitants dans la commune, 45 élèves garçons et 45 élèves filles).

Une lettre de Monsieur le Préfet datée du 2 mars 1883 précise que l'acquisition amiable n'a pu avoir lieu et qu'il convient de procéder aux formalités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

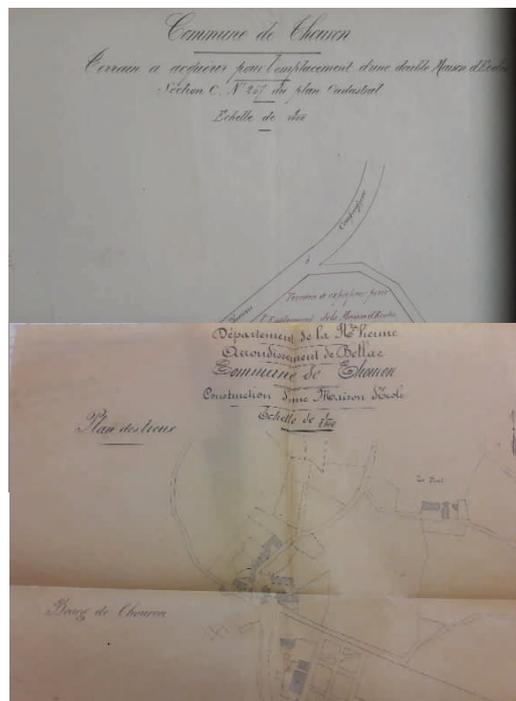
La municipalité recherche alors un autre terrain. C'est celui de Monsieur Bardolle qui est retenu (plan cadastral N°1018, section A), d'une superficie de 14 ares et à 50m du bourg. Après expertise de Monsieur Pierre Lemasson, architecte, le conseil municipal décide de l'achat pour la somme de 2 000 francs. L'achat du terrain est approuvé par Monsieur le Préfet le 13 juillet 1886, l'acte de vente est conclu le 10 août 1886 à l'étude de Maître Ernest Lefort, notaire à Nantiat.

La réception définitive des travaux a eu lieu le 15 mai 1889 et le conseil municipal approuve le décompte définitif le 02 juin 1889.

La loi du 19 juillet 1889 faisant obligation aux communes de prendre en charge les frais de chauffage, le conseil municipal vote l'installation du chauffage dans les deux classes le 05 décembre 1889, pour un coût annuel de 30 francs par classe.

De 1890 à 1913, des travaux d'aménagement et de réparations sont réalisés : toiture, pompes des écoles, ramonage et nettoyage des tuyaux de poêles, pose et masticage des carreaux...)

Le 20 octobre 1918, le conseil municipal vote la gratuité des fournitures scolaires aux pupilles de la Nation puis le 27 avril 1930, étend cette gratuité à tous les enfants.



L'école hier AD87 46Fi6540

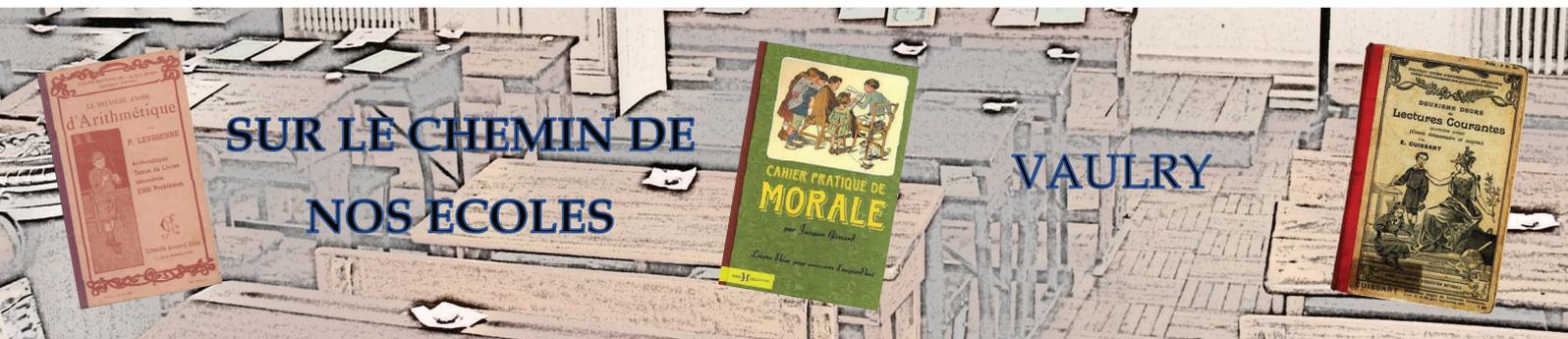
Le 14 janvier 1934 le conseil « conformément à la lettre circulaire, examine la question de la gémiation des écoles. Considérant qu'aucune objection n'a été présentée par la population, se rendant compte qu'ainsi les maîtres peuvent consacrer plus efficacement le temps à leurs élèves respectifs, le conseil donne un avis favorable. »

De nouveaux travaux (w-c, buchers, canalisations, eau potable...) sont envisagés dès 1935 (devis du 05 octobre). Le marché correspondant est établi le 13 juillet 1941, approuvé le 16 juillet 1941 par Monsieur le Préfet. Ils se poursuivent jusqu'en 1947 où le conseil, le 03 mars, « considérant que les travaux exécutés ont été satisfaisants, accepte la réception définitive...et déclare closes les réparations aux bâtiments scolaires, pour un montant total de 640 962 francs. »

A compter de 1947, des travaux de rénovation et d'extensions ont été réalisés, les derniers concernant la construction d'une salle dédiée à l'informatique. A l'heure actuelle, et depuis 1997, l'école fonctionne en regroupement pédagogique intercommunal avec Compreignac, accueille les enfants des 2 communes en CM1 et CM2 et compte 53 élèves.



L'école aujourd'hui
Bulletin municipal de Thouron



Le 26 novembre 1876, en remplacement des maisons de location et suite à l'autorisation du Préfet de Bellac le 6 novembre, le conseil municipal approuve par délibération extraordinaire que l'emplacement le plus convenable de deux maisons-écoles sur la commune se trouve sur deux parcelles numéros 92 et 93 du domaine de M. Maumigny, lieu-dit Le Coudert et Chènevière. Le coût de ces terrains est de 400 francs et le coût estimatif de la construction des deux maisons-écoles est de 20 500 francs.

Le 20 mars 1877, le procès-verbal estimatif du terrain, parcelles 92 et 93 est de 468 francs. Le 2 mai 1877, le sous-préfet autorise l'acquisition du terrain pour la somme de 400 francs. En 1878, l'école des garçons puis celle des filles sont construites.

En 1884, les deux maisons-écoles accueillent respectivement 67 garçons de 4 à 13 ans et 55 filles de 5 à 13 ans.

Le 5 mars 1912, par courrier au Préfet de la Haute-Vienne, le Maire de Vulry, suite à des épidémies et aux mauvaises conditions hygiéniques en raison de l'exiguïté de l'école actuelle exprime la nécessité de créer une classe enfantine.

Le 21 mars 1912, le sous-préfet de Bellac donne son accord au maire pour la création de cette classe enfantine car sur les 150 enfants qui fréquentent l'école, 73 sont en capacité d'assister aux cours de la classe enfantine : 56 sont âgés de 4 à 6 ans et 17 de 6 à 7 ans.



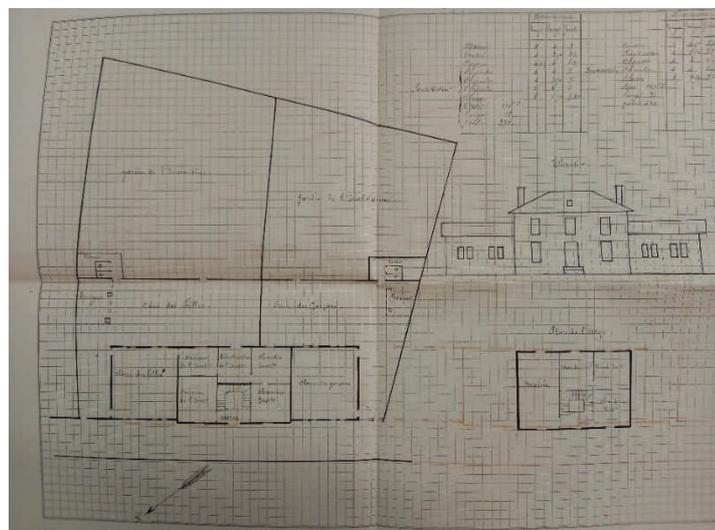
Plan du projet - AD87



CPA Collection privée.

Le 23 juin 1912, par délibération du conseil municipal, la création de cette classe enfantine est approuvée avec le concours de l'administration pour l'agrandissement des locaux existants car la commune n'a pas les moyens de faire face, seule, à ces travaux.

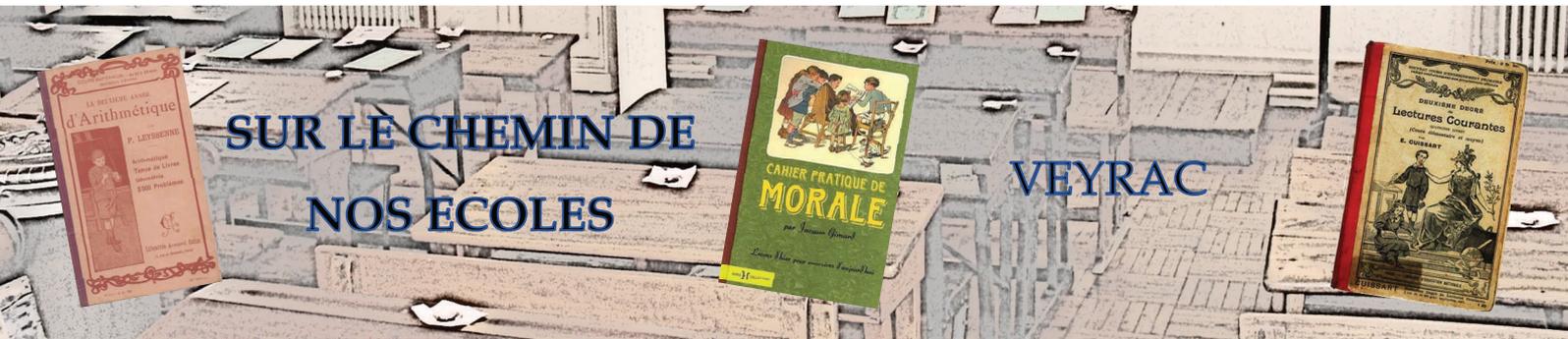
Puis, en 1928, la construction d'un mur de clôture des écoles et l'aménagement de caniveaux dans la rue d'accès sont effectués par M. Tournois, entrepreneur. La réception des travaux, pour un montant de 12 079,73 francs a lieu le 15 février 1928.



Plan du projet de 1878 - AD87



L'ancienne école aujourd'hui. - Photo MNA

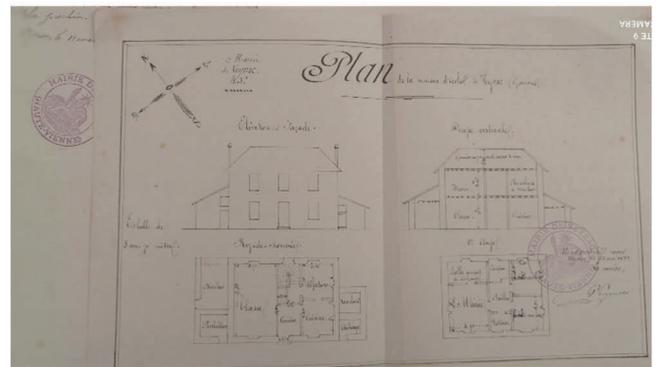


SUR LE CHEMIN DE NOS ECOLES VEYRAC

Les écoles de Veyrac

En 1882, l'Inspection des écoles remarque l'exiguïté de la classe de 35 m² pour plus de 90 élèves et s'inquiète de leur santé et de celle de l'instituteur. La commune propose une salle à la mairie mais celle-ci sert de dépôt pour les archives. L'inspection des écoles refuse.

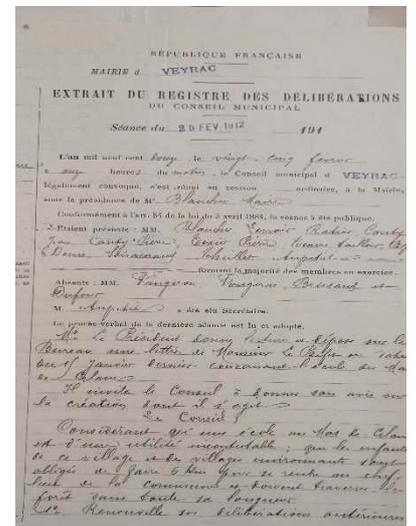
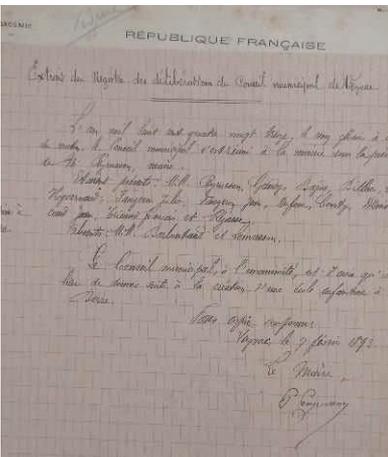
Depuis avant 1905 une demande est faite par la mairie et les parents des bourgs avoisinants pour une école au Mas de Glane. En contrepartie le préfet réclame la suppression du poste d'instituteur adjoint en centre bourg et la création d'une classe enfantine à la place de la 2ème classe de filles. Il y a quand même 60 filles. Les enfants parcourent à pied jusqu'à 6 kms le matin et autant le soir pour le retour et ce à travers la forêt de Veyrac. La demande aboutit en 1924.



Les écoles de hameaux

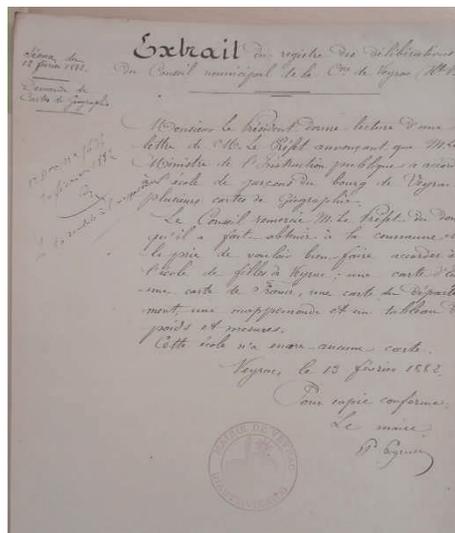
Une bataille où l'administration et la commune se renvoient des arguments sur la santé des instituteurs et l'exiguïté des locaux, sur le nombre de kilomètres que les enfants doivent parcourir. Il faudra attendre 1924 pour que l'école du Mas de Glane soit créée après de nombreux courriers de la commune qui ne veut pas pour autant lâcher ses instituteurs du centre bourg.

La Barre est aussi un gros village avec une centaine d'élèves. Le conseil départemental en 1892 donne son accord pour une classe enfantine à La Barre qui reçoit les élèves de Verneuil. 93 garçons et 84 filles dont 28 garçons et 29 filles de 5 à 7 ans.



« Presque 2km séparaient la Grange de Boeuil de notre école de la Barre. Nous n'avions pas de voiture pour nous y conduire et notamment l'hiver, nos petits pieds avaient des difficultés à se débarrasser de la neige collée à nos semelles, la route était longue...la classe était chauffée par un vieux poêle en fonte qui nous donnait plus de fumée que de chaleur. »

Extraits de « Le vieux Village » de Germaine Couty, de la Grange de Boeuil, 2009.



Ci-contre, lettre du maire au préfet se préoccupant déjà de l'ouverture à de nouveaux outils d'enseignements et à l'égalité d'accès pour les filles.